

Séance plénière
du Conseil départemental du Haut-Rhin
le vendredi 19 juin 2020 en salle EUROPE de l'Hôtel du
Département et par visioconférence

La séance est ouverte.

Mme la Présidente du Conseil départemental (Brigitte KLINKERT)

Je vais tout de suite passer la parole à la benjamine de séance pour procéder à l'appel nominal. C'est Mme Émilie HELDERLÉ, qui est en visioconférence avec nous. Mme HELDERLÉ.

Émilie HELDERLÉ procède à l'appel nominatif.

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.

M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

Mme la Présidente

Merci, Mme HELDERLE

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je suis vraiment très heureuse de pouvoir vous retrouver, pour la très grande majorité d'entre vous, de façon réelle et personnelle, après plusieurs semaines de réunions et d'échanges en mode confiné et virtuel.

Je souhaite également une très cordiale bienvenue à celles et à ceux de nos concitoyens qui nous font le plaisir de suivre notre réunion par écran interposé, grâce aux réseaux sociaux. Nous sommes bel et bien réunis en "séance publique", chers collègues, malgré les mesures de protection qui doivent encore être observées.

Avant toute chose, je tiens à adresser mes plus chaleureuses félicitations à l'ensemble des maires de notre département qui ont été élus ou réélus à la tête de leur commune, à la suite du 1er tour des élections municipales. En votre nom à toutes et à tous, je leur souhaite pleine réussite dans la conduite de leurs projets, et me réjouis d'ores et déjà de nos prochaines collaborations.

Mes encouragements vont tout particulièrement, bien entendu, à celles et ceux d'entre vous qui ont accédé à cette fonction. Avec une mention toute particulière pour Pascale SCHMIDIGER et Pascal FERRARI dont c'est le premier mandat en tant que premiers magistrats, respectivement de SAINT-LOUIS et de BITSCHWILLER-LES-THANN.

Toutes mes félicitations à vous, chers collègues.

L'ordre du jour de cette séance porte sur des décisions très attendues en cette période si sensible, mais aussi sur deux étapes budgétaires incontournables de notre collectivité, à savoir l'adoption du compte administratif 2019 et la première décision modificative pour 2020. Ces rapports budgétaires, nous avons mis un point d'honneur à les inscrire dans un calendrier normal des travaux de notre assemblée, et ce, malgré le contexte difficile de ces derniers mois.

Je tiens à vous en remercier tout particulièrement, chers collègues, ainsi que notre Direction Générale des Services et toutes nos équipes, car c'est ensemble que nous avons réussi à assurer la marche normale de notre collectivité, tout en lui faisant jouer un rôle fondamental dans la gestion de la crise sanitaire sans précédent que notre pays, et tout particulièrement l'Alsace, viennent de traverser.

C'est en effet grâce à vous toutes et à vous tous, élus et collaborateurs, que nous avons pu mener cette véritable "révolution démocratique" qui a permis de concilier l'indispensable collégialité de nos décisions avec l'impérative sécurité de nos délibérations, tout en garantissant leur réactivité, leur proximité et leur efficacité. Grand merci pour votre engagement sans faille au service des Haut-rhinoises et des Haut-rhinois !

La terrible épidémie de la Covid-19 semble s'éloigner, et avec elle, la peur et la douleur qui ont tant meurtri nos concitoyens. Même si la prudence et la vigilance doivent absolument rester de mise, il nous faut affronter les conséquences économiques et sociales qui résultent de cette dramatique période. Nous le faisons déjà depuis plusieurs semaines et nous continuerons à le faire dans les prochains temps. Naturellement. Evidemment.

Avant cela, je souhaite procéder ce matin avec vous, chers collègues, à un premier bilan de cette crise sanitaire, et en tirer les premiers enseignements. Le premier de ces enseignements, c'est celui de la pertinence et de la cohérence de l'échelon alsacien dans la gestion de cette épidémie et de ses conséquences.

Au risque de me répéter, je suis persuadée qu'il a été l'un des principaux garants de la réactivité, de la proximité et de l'efficacité de l'action publique durant ces dernières semaines. D'abord, à travers l'accompagnement et le soutien que nous avons pu apporter aux acteurs de première et de deuxième lignes. Toutes celles et tous ceux qui ont porté notre pays à bout de bras au plus fort de la crise et au plus haut de la vague épidémique.

Ensuite, à travers l'adoption de mesures urgentes pour une relance rapide de notre économie. Je ne rappellerai pas le détail de nos deux plans "Territoire actif et solidaire" qui ont mobilisé les ressources disponibles pour soutenir les acteurs économiques et associatifs engagés dans la reprise de l'activité. Deux plans que je vous propose de compléter aujourd'hui par la création d'un Fonds alsacien d'urgence pour le secteur touristique, doté de près de 5 M€.

Enfin, à travers la prochaine élaboration d'autres plans qui sont actuellement en phase de négociation avec de nombreuses filières professionnelles, et qui constitueront autant de leviers d'action supplémentaires pour amortir les effets de la crise et pour contribuer à relancer l'économie alsacienne.

Si de telles initiatives ont été rendues possibles, chers collègues, c'est grâce aux marges de manœuvre budgétaires que nous avons su dégager par la mise en œuvre d'un modèle de gestion qui ne cesse de faire ses preuves par sa rigueur, ainsi que par son volontarisme. Un modèle de gestion qui, au-delà de ses vertus financières, permet de garantir une haute qualité de service public et un fort niveau d'intervention dans tous nos territoires.

C'est justement cette gestion "à l'alsacienne" dont les effets bénéfiques sont retranscrits dans le Compte Administratif 2019 soumis à votre approbation ce matin, et illustrés par le "rapport d'activité des services" qui l'accompagne. En voici, très sommairement résumés, les éléments principaux, ceux d'un pacte budgétaire conclu avec les Haut-rhinois en septembre 2017 et encore pleinement respecté aujourd'hui :

- Maintien d'une fiscalité au plus bas depuis cinq ans,
- Maîtrise de la dette et de l'emprunt, ainsi que des charges courantes,
- Malgré cela, développement des investissements opérationnels dans les territoires,
- Et renforcement de nos politiques prioritaires, notamment en faveur de la solidarité, de la jeunesse, des associations et de nos collectivités partenaires.

Le deuxième enseignement que je souhaite retirer de la crise sanitaire, peut se traduire dans cette belle phrase du sociologue Edgar MORIN : "Le virus nous a rappelé à notre humanité et à notre condition d'être profondément sociaux, inséparables les uns des autres".

Oui, je suis convaincue que l'épidémie nous a aidés à distinguer la valeur des vraies "choses de la vie" : les rapports humains, les liens familiaux, la solidarité, la santé, mais aussi l'importance de l'éducation, le souci de l'environnement, le courage d'entreprendre, le besoin de se cultiver, et tant d'autres.

Cette crise a ainsi démontré la pertinence de nos priorités, celles que nous mettons en œuvre depuis le début de notre mandat, que nous poursuivons aujourd'hui, et que la Collectivité européenne d'Alsace développera à son tour dès le 1er janvier prochain. Ce sont nos priorités parce que l'humain, la famille, la solidarité, l'épanouissement de chacune et de chacun dans un environnement préservé, font partie des valeurs alsaciennes à la fois naturelles et probablement éternelles.

La prise en compte de ces priorités est encore au centre des décisions que je vous propose de prendre aujourd'hui, à la fois, par l'approbation de la DM1 2020, mais aussi par l'adoption de rapports importants, comme par exemple l'aide renforcée aux EHPAD qui, dans la continuité de notre Plan Seniors, porte de 11.000 € à 21.000 €, le montant maximal de subvention accordée par place au sein de ces établissements, soit une économie de 1.000 € par an pour les familles et une amélioration sensible de la qualité de vie des résidents.

Autre exemple : Le dispositif des 100 jobs d'été "Jeunes Solidaires". Il vient compléter les nombreuses actions que nous menons déjà pour l'insertion professionnelle des jeunes, et permettra à nos 18-25 ans, directement impactés par les conséquences de la crise, de trouver une activité rémunérée et une première expérience dans des associations des secteurs de l'insertion et de l'aide alimentaire. Il s'agit donc d'une démarche citoyenne "gagnant-gagnant" pour la jeunesse et pour la société, entièrement financée par notre collectivité.

Dernier exemple que je souhaite évoquer : Le nouvel élan apporté à la politique GERPLAN qui depuis exactement 20 ans, constitue l'un des piliers de notre stratégie de protection du cadre de vie et de développement de l'agriculture locale. Les nouvelles orientations que je vous propose d'adopter, permettront à cette politique de s'inscrire dans la perspective de la création de la Collectivité européenne d'Alsace, et ainsi, de répondre encore mieux aux enjeux environnementaux de ce siècle.

Le troisième et dernier enseignement essentiel qu'il me semble pouvoir tirer de la séquence Covid-19, c'est l'importance fondamentale - pour l'Alsace et pour les Alsaciens - du développement des relations avec nos voisins allemands et suisses. Oui, je dis bien une importance fondamentale, cruciale, qui peut même s'avérer vitale, comme l'ont démontré les événements tragiques des dernières semaines.

Je crois pouvoir vous dire qu'à cette occasion, notre territoire, celui du Rhin Supérieur, n'a jamais autant justifié sa dénomination de "bassin de Vie". Car des vies, il y en a eu beaucoup qui ont pu être préservées, voire même sauvées, grâce à l'amitié qui nous réunit de part et d'autre du Rhin. Ce Rhin qui justement, "unit tout", selon Victor Hugo. Préserver des vies, sauver des vies, voilà probablement les plus beaux défis pour tout être humain. Et sans doute, la vocation la plus noble de tout mandat d'élu.

Je pense que nous pouvons être fiers d'y avoir contribué en favorisant la prise en charge de nombreux patients alsaciens dans les hôpitaux allemands et suisses. Mais je sais que c'est surtout le sentiment du devoir accompli qui nous habite aujourd'hui, notamment à la lecture des témoignages émouvants qui nous sont parvenus de la part de personnes dont la vie a pu être sauvée.

Dans ce domaine de la coopération transfrontalière, il nous faut aussi, impérativement, prendre en considération les enseignements de la crise.

Je rappelle que cette compétence sera l'un des piliers opérationnels de la CeA. Et c'est peut-être un signe positif du destin que la réouverture des frontières tant attendue, soit enfin intervenue le 15 juin, soit tout pile à J-200 de la création de la nouvelle collectivité. La fermeture des frontières avec nos voisins et amis, parlons-en justement. Je pense que vous partagez mon point de vue, chers collègues. Cela ne devra plus jamais se produire. Tout au moins, pas dans ces conditions.

Ici, en Alsace, mais aussi dans le Pays de Bade ou du côté de BÂLE, la frontière n'est absolument pas vécue de la même façon qu'à PARIS ou à BERLIN. Car ici, la frontière, ce n'est pas une barrière qu'on peut décider d'abaisser du jour au lendemain. Ce sont des ponts que des milliers de citoyens doivent emprunter chaque jour, notamment pour des raisons professionnelles. Fermer une frontière, cela revient donc à entraver gravement le développement économique de tout un territoire, celui du Rhin Supérieur. Cela revient aussi à porter un grave coup à l'amitié franco-allemande et à la construction européenne. Car ici, c'est bel et bien l'Europe du quotidien que nous vivons et partageons, celle des citoyens et des entreprises.

Je me suis donc engagée depuis plusieurs jours, et notamment ce mercredi devant la commission "Europe et affaires internationales" du Landtag de Bade-Wurtemberg, dans la promotion d'une gestion commune et régionalisée des frontières, ainsi que d'une véritable coopération sanitaire entre l'Alsace et son Land voisin.

Cette collaboration se traduira notamment par la mise en place de projets de recherche et d'enseignements transfrontaliers. Mais elle se concrétisera aussi et surtout, par une harmonisation des pratiques médicales et hospitalières afin de simplifier les futurs transferts de patients par-delà le Rhin, y compris en-dehors de toute crise sanitaire. Car mieux se comprendre, c'est pouvoir mieux se soutenir.

C'est justement sur un dossier important de la coopération transfrontalière que je souhaite conclure mon propos en amont de cette séance. Vous le savez, chers collègues, nous sommes à une dizaine de jours de l'arrêt du second réacteur de la centrale de Fessenheim.

Ce mardi, lors de la réunion du Bureau exécutif, mais aussi hier matin, devant la Mission d'information parlementaire pour le suivi de la fermeture de la centrale, j'ai fortement insisté sur la nécessité impérieuse de faire de ce territoire, un modèle de reconversion industrielle et énergétique au cœur du Rhin Supérieur. Un modèle de reconversion pour l'Europe de demain.

Les enjeux en terme de retombées économiques et d'emplois sont essentiels, et les potentialités de cette zone située à deux pas de la Suisse et de l'Allemagne, absolument incontestables. Notamment pour des projets de "reconstruction économique, écologique et solidaire" encore évoqués par le Président de la République dans son allocution du 14 juin dernier.

Un premier pas important est en train d'être franchi, à savoir la signature d'ici fin juin, de l'accord pour le financement des études de la ligne ferroviaire COLMAR-FREIBURG qui contribuera de façon essentielle à la desserte de la future zone d'activités franco-allemande.

A présent, il est grand temps de passer à la vitesse supérieure. Les prochains mois devront permettre d'enregistrer des avancées concrètes, porteuses d'activité économique et créatrices d'emploi. Plus que jamais, j'en appelle donc à l'Etat de respecter les engagements qu'il a pris en termes opérationnels et financiers. Dans ce dossier si important pour l'avenir de l'Alsace, comme dans bien d'autres, je sais pouvoir faire confiance à notre ambition partagée et à notre engagement déterminé.

La gestion de l'épidémie Covid-19 a encore démontré la capacité de notre collectivité à s'adapter et à avancer encore et toujours. Albert EINSTEIN disait : "Au milieu de toute crise se trouve une grande opportunité". Je suis convaincue que nous saurons saisir une nouvelle fois cette opportunité, et en faire des grandes et belles choses pour l'Alsace.

Je vous remercie.

Applaudissements.

Merci, chers collègues. Le Premier vice-président a demandé la parole.

Rémy WITH

Mme la Présidente, permettez-moi de saluer votre discours. Je crois qu'il a été particulièrement réfléchi et bien pensé. Vous avez fait état du Département, qui a pu se mobiliser, qui a su être présent pour gérer cette période de crise inattendue et, surtout, inédite, que nous avons tous traversée. Mais c'est grâce à vous, Mme la Présidente, parce que c'est vous qui êtes la Présidente du Département, et c'est vous qui avez pris les initiatives qu'il a fallu prendre au bon moment. Je salue donc, au nom de mes collègues, si vous me le permettez, votre réactivité et votre efficacité pour la gestion de cette crise dans la compétence des politiques départementales et bien au-delà, puisque j'étais un des principaux témoins de votre engagement et de votre investissement pendant cette période, et j'ai pu mesurer parfois un investissement de votre part nuit et jour, du moins pendant la période la plus tendue de la crise. Vous avez su prendre les bonnes décisions et faire en sorte que nous, le Département, venions en aide aux soignants d'une part, mais aussi à la population, qui en avait besoin. Je tenais à saluer cet engagement. Je crois qu'au nom des collègues, je peux dire que nous sommes fiers d'être dans cette collectivité, dans cette Assemblée, présidée par vous, parce que vous avez su montrer que vous étiez la personne de la situation, et que vous avez pu, au-delà même parfois de nos compétences réelles, faire changer les choses et pousser à ce que les bonnes solutions soient prises. Merci pour cela. Si nous avons applaudi les soignants qui l'ont bien mérité pendant cette période de tension tous les soirs, je crois qu'aujourd'hui vous avez droit aussi, Mme la Présidente, à vos applaudissements pour votre engagement.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, chers collègues. Vous savez que vous m'avez élu à la présidence de cette belle Assemblée d'élus, engagés derrière elle, avec un soutien et un accompagnement de tous les instants, M. le 1er Vice-président. Je prends volontiers vos applaudissements, mais permettez-moi aussi de vous remercier particulièrement. J'ai noté un certain nombre d'autres demandes de prise de parole. M. Pierre BIHL, Président du groupe majoritaire Unis pour le Haut-Rhin. M. le Président.

Pierre BIHL

Madame la Présidente, Mes chers collègues,

Nous voilà enfin à nouveau réunis à l'Hôtel du Département, dans une salle certes inhabituelle, mais qui assure l'essentiel à nos yeux : pouvoir nous retrouver pour débattre et décider des mesures qui faciliteront le retour à la vie normale de nos concitoyens.

Nous avons tous conscience de la brutalité avec laquelle la crise sanitaire a frappé notre pays, et en particulier le territoire alsacien. Nous n'oublions pas non plus combien de souffrances elle a provoqué, combien d'incertitudes en l'avenir elle a fait naître, notamment dans les milieux économiques. Nous savons surtout qu'une rechute restera possible tant qu'un vaccin n'aura pas été découvert. L'actualité mondiale nous le démontre au quotidien.

Comme vous l'avez souligné, Madame la Présidente, nous nous devons donc de rester humbles et surtout vigilants dans tous nos gestes et comportements. Et surtout, de remercier très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui se sont engagés durant les dernières semaines pour que notre pays puisse tenir le choc.

Au nom des élus du groupe « Unis pour le Haut-Rhin », je voudrais dire combien, ce matin, c'est un immense soulagement qui prédomine, mais aussi, un légitime sentiment de fierté devant les rapports qui nous sont présentés lors de cette séance. Car ils reflètent, à la fois, la rigueur de notre gestion et la qualité de nos interventions en faveur de l'indispensable relance de l'activité.

Vous l'avez fort bien dit, Madame la Présidente : C'est parce qu'elle est bien gérée - comme en témoigne d'ailleurs le compte administratif - que notre collectivité a pu apparaître en première ligne, d'abord dans la lutte contre l'épidémie, et aujourd'hui, dans le combat pour la relance économique. Nous retirons là effectivement, les fruits du travail en profondeur réalisé depuis 2015 dans toutes les commissions, et in fine, dans celle des Finances, n'est-ce pas chère Lara.

A cet égard, trois indicateurs me semblent particulièrement révélateurs de la qualité de notre "gestion à l'alsacienne". Je veux parler :

- Du fort niveau de nos dépenses en faveur des territoires,
- De la stabilité de nos dépenses réelles de fonctionnement, malgré les augmentations "mécaniques" des charges de personnel et des allocations individuelles de solidarité.
- Et de notre politique active de désendettement qui a porté l'encours par habitant de 650 € en 2015 à 427 € en 2019. Excusez du peu...

Oui, mes chers collègues, nous savons faire, et même bien faire. Et nous ferons sans doute encore mieux lorsque l'État cessera de voir dans les collectivités locales, la solution à ses propres problèmes budgétaires.

Car nous, nous tenons nos engagements à son égard. J'en veux pour preuve, par exemple, le contrat financier qui limite la hausse des dépenses de fonctionnement à un taux maximal de 1,2%, un plafond que nous mettons un point d'honneur à ne pas atteindre.

En revanche, l'inverse est loin de se vérifier. Ainsi, les Départements continuent à supporter des dépenses dont le volume dépend de la seule volonté gouvernementale. Exemple : La politique en faveur des mineurs non accompagnés dont le nombre a augmenté de 365% entre 2015 et 2019.

Nous ne pouvons accepter cette manière purement comptable qui est celle de l'Etat quand il prétend "dialoguer" avec les collectivités. C'est pourquoi, nous continuerons à faire entendre notre propre voix et à développer notre propre modèle de gestion. Une gestion proche de nos concitoyens et de leurs besoins. Une gestion adaptée à nos territoires et à leurs projets.

La DM1 illustre parfaitement cette double volonté. Elle vient en effet traduire en chiffres, le soutien très conséquent apporté par notre collectivité, d'abord aux acteurs de la lutte contre l'épidémie, puis au tissu économique et associatif si durement impacté par la crise sanitaire.

D'où notre participation au Fonds Résistance initié par la Région. D'où également la création, en concertation avec nos homologues bas-rhinois, d'un Fonds alsacien en faveur des associations. D'où enfin la création du Fonds d'urgence en faveur du secteur touristique que vous avez déjà évoqué, Madame la Présidente.

Oui, chers collègues, nous prenons nos responsabilités. Car c'est aujourd'hui et maintenant que se joue l'avenir de nos entreprises et de nos associations. Un avenir qui, dans moins de 200 jours, sera entre les mains de la Collectivité européenne d'Alsace.

Vous avez totalement raison d'affirmer, Madame la Présidente, que la crise sanitaire est venue renforcer encore davantage notre foi en cette future collectivité. Car elle héritera, à la fois, de la rigueur et du volontarisme de la gestion à l'alsacienne, et de notre détermination à mener des politiques publiques de proximité, innovantes et performantes.

Je vous rejoins également, Madame la Présidente, sur l'impérieuse nécessité de mettre en place une coopération sanitaire à l'échelle du Rhin Supérieur. Je crois que ce besoin a été démontré avec beaucoup de force durant la pandémie. Et comme vous venez de le dire : il n'y a pas plus noble, plus bel objectif pour des élus que de pouvoir contribuer à sauver des vies.

A cet égard, permettez-moi, Madame la Présidente, au nom de tous vos collègues, de saluer votre engagement personnel de tous les instants durant cette crise, et tout particulièrement dans le développement de cette forme inédite de coopération qui, grâce à vous et avec vous, deviendra probablement un nouveau pilier de la politique transfrontalière de la CeA.

Nous croyons, en effet, plus que jamais, en la capacité de notre territoire à devenir ce territoire transfrontalier, intégré et européen, capable de montrer la voie aux autres pays de l'Union européenne.

Il est temps qu'au sommet de l'Etat, on s'aperçoive que face à des menaces sans frontières, il faut apporter des réponses rapides et adaptées. Et que seules les collectivités directement concernées sauront apporter la réactivité et l'expertise dictées par l'urgence.

Nous avons tous entendu, dimanche dernier, le Président de la République annoncer une nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités, et exprimer sa volonté de (je cite) "libérer la créativité et l'énergie du terrain" pour donner "des libertés et des responsabilités inédites à ceux qui agissent au plus près de nos vies". Eh bien, chiche, Monsieur le Président !! Que la Collectivité Européenne d'Alsace soit pour vous, la plus belle source d'inspiration.

Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci aussi pour votre engagement si fort à nos côtés. Je passe à présent la parole à M. Philippe TRIMAILLE, qui souhaite intervenir au nom du groupe UDI et indépendants.

Philippe TRIMAILLE

Merci, Mme la Présidente. Mes chers collègues, le Président de notre groupe UDI et indépendants, qui s'excuse de son absence, m'a chargé de porter l'expression du groupe, que je fais bien volontiers.

Pour commencer, je ferai un constat banal. Qu'est-ce que le temps passe vite. Et qu'est-ce que la vie a comme capacité de reprendre, comme si de rien n'était. Et je pense qu'il est utile aujourd'hui, comme vous l'avez déjà fait, Mme la Présidente, de rappeler, finalement, d'où on vient. Nous avons, au niveau de notre région, et tout particulièrement de notre département, été touchés de plein fouet par une épidémie qui était terrible. Nous avons passé des semaines difficiles et douloureuses, pour l'ensemble des Haut-Rhinois, marquées par un nombre élevé de décès. Il ne faut pas l'oublier. Nous avons traversé cette crise sanitaire inédite et inattendue, et cette période a démontré que nous sommes capables d'être collectivement réactifs et solidaires. À notre tour, nous souhaitons rendre un hommage, Mme la Présidente, à l'action que vous avez menée, une action déterminée, mais dont la force tient aussi et avant tout à la cohésion de notre Assemblée, à vos côtés. Donc j'en profite pour adresser un hommage à tous nos collègues qui se sont également impliqués dans la gestion de cette crise.

Aujourd'hui, nous bénéficions d'un ralentissement de la propagation du virus, ce qui nous permet d'être prudemment optimistes, en veillant à respecter les mesures grâce auxquelles cette épidémie restera sous contrôle – mais une épidémie qui n'est pas terminée. On sait que la crise sanitaire va laisser place à une crise économique et sociale, à laquelle il va falloir faire face. Pour répondre à une crise, bien sûr, il faut prendre les mesures qui permettent de la passer en minimisant ses conséquences négatives. Mais c'est aussi en tirer les leçons pour renforcer le territoire et faire en sorte qu'il en sorte plus fort qu'avant. L'après ne doit plus être comme avant. Voilà l'esprit qui doit nous guider. On le disait en pleine crise sanitaire. On l'entend moins aujourd'hui, la vie ayant repris son cours.

Pour répondre à la crise économique, il convient effectivement de répondre à l'urgence. Et l'urgence, pour les entreprises, c'est de disposer d'une trésorerie qui leur permet de continuer leur activité. Pour cela, des fonds d'urgence sont mis en place. Or le tourisme pèse un poids important dans l'économie de notre territoire. C'est pourquoi nous devons soutenir ses acteurs, en répondant à la spécificité de leurs besoins, au-delà du fonds de soutien des entreprises mis en place par l'État et la Région. Nous

nous félicitons par conséquent du fonds d'urgence exceptionnel que nous allons voter aujourd'hui en faveur de la filière touristique. De même, nous nous félicitons de la mise en place d'un fonds d'urgence départemental destiné à soutenir les associations, tant les acteurs associatifs participent activement à l'animation et à la vie de notre territoire.

Mais il y a une leçon primordiale que nous devons tirer de la crise sanitaire. C'est l'importance fondamentale de la proximité qui, seule, permet une véritable réactivité et des décisions en parfaite adéquation avec les besoins réels du territoire. C'est pourquoi, au-delà du respect de ses engagements que nous demandons à l'État – et nous nous associons à cette demande, Mme la Présidente –, au-delà de ça, l'État doit être en mesure de faire plus. Car la leçon que nous tirons de ce que nous avons vécu, c'est que nous devons demander une relance de la décentralisation, de sorte que les bonnes compétences soient exercées sur les bons périmètres. Or le périmètre pertinent pour de nombreux sujets s'avère pour nous être alsacien, au-delà du département parfois sous-dimensionné, mais en-deçà de la région trop éloignée, en insistant également sur les liens forts avec nos voisins transfrontaliers. C'est pourquoi, à J-200, à 200 jours de la création de la Collectivité européenne d'Alsace, je pense pouvoir dire que la leçon de la crise que nous venons de passer et de sa gestion, c'est le bien-fondé de la Collectivité européenne d'Alsace, mais aussi le besoin qu'il y aura d'en compléter les compétences, notamment dans le domaine économique, et pour le moins en complémentarité avec la Région. C'est ce que l'on est en droit de revendiquer. Et cela tient non seulement au besoin de décentralisation, mais également à un besoin de différenciation, dans la mesure où il convient aussi de tenir compte de la spécificité de notre territoire alsacien.

La crise sanitaire, économique et sociale doit aussi nous amener à aborder les perspectives budgétaires de manière innovante. La première innovation – Pierre BIHL l'a indiqué – consistera pour l'État à faire confiance aux collectivités locales, en leur laissant une véritable marge de manœuvre et en relâchant les contraintes de la contractualisation. Les besoins liés à la crise sociale qui arrive le rendront de toute façon incontournable. La deuxième innovation sera plus interne, dans le cadre d'une évolution du périmètre fiscal de financement de nos collectivités. Car nos futurs budgets devront faire face à des besoins de fonctionnement plus importants, notamment pour accompagner les plus fragiles et les fragilisés du fait de cette crise, mais aussi à des besoins d'investissements, aussi importants, dont la réalisation devra être accélérée, de sorte que notre collectivité participe pleinement à la relance de l'activité. D'autant plus que la crise sanitaire a dégradé l'attractivité de notre territoire. C'est injuste, mais c'est un fait. Cette attractivité est donc à reconquérir. C'est donc une action en profondeur et durable qu'il va falloir engager et financer, à l'échelle de l'Alsace.

Dans cette perspective, on peut dire que la création de la Collectivité européenne d'Alsace tombe à pic. C'est la bonne réponse aux besoins de la période de crise que nous avons à passer, en veillant bien à ce que notre territoire en sorte renforcé. À nous tous, donc, de faire en sorte que cela serve à donner un grand avenir à notre territoire, à l'Alsace, et de faire en sorte que la gestion de la crise actuelle en soit le levier. Merci.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. Ce que je retiens, c'est le mot confiance : confiance à la proximité, confiance aux élus locaux, confiance à des élus locaux qui savent prendre leurs responsabilités. Nous aussi, conseillers départementaux, avons permis dans la gestion de la crise de nous en sortir. Merci, cher collègue. Mme Fatima JENN.

Fatima JENN

À l'instar de mes collègues qui ont pris la parole, je voudrais, mes chers collègues, dire ma fierté d'être dans cette Assemblée qui, pendant cette crise que nous venons de traverser, et qui n'est malheureusement pas terminée, a su agir avec pragmatisme et efficacité, au service des Haut-Rhinois et de leur santé. J'adresse tous mes compliments les plus chaleureux à notre Présidente, Brigitte KLINKERT, qui a mis toute son énergie dans cette solidarité active, qu'elle a su mener avec rapidité et responsabilité. Ainsi, je suis fière aussi de dire que notre Commission, la 10^e dans l'ordre de notre Assemblée, a été la première en pointe de l'action. Je remercie les services, les professionnels du Conseil départemental, qui ont été présents tout le temps, malgré le confinement. Je ne vais pas énumérer tout ce qui a été fait, mais les Haut-Rhinois doivent aujourd'hui savoir le plus précisément possible toutes les actions menées pour répondre à leurs besoins dans l'urgence et que nous continuerons, demain, dans la résilience.

Il me revient de vous présenter ainsi, en quelques mots, l'opération jobs d'été que la Présidente vous a présentée tout à l'heure, en page pour le jour à venir, puisque nous rentrons maintenant dans l'été et que le Département sera là pour notre jeunesse. Vous savez que, précisément, le Département a embauché des jeunes pour les actions et animations d'été. Cette année, nous confions aux associations cette mission, qu'elles viennent aussi bien des champs de l'insertion, de l'aide alimentaire et de l'éducation à l'environnement. Soixante-cinq jeunes ont d'ores et déjà été candidats et vont être recrutés.

Nous allons aussi mener une vaste distribution de masques pour les établissements de la protection de l'enfance. Merci à l'association Femmes de foot qui a fait don de 10 000 masques. Nous allons renforcer les équipes des personnels soignants et des adjoints techniques dans les EHPAD. Nous avons été très actifs ces derniers mois, et nous continuons à l'être pour l'aide à la parentalité, l'accompagnement des parents. Nous donnons des tablettes pour les personnes âgées pour lutter contre leur isolement. Nous accentuons l'aide alimentaire par des bons d'achat. Nous adaptons nos pratiques aux contraintes de distanciation sociale. Nous accordons une priorité particulière à l'initiation à l'environnement parmi nos priorités, car la question de l'environnement est essentielle pour nous. Je n'ai cité que cela, mais on a fait énormément de choses.

Merci encore, Mme la Présidente. Merci à vous toutes et tous, mes chers collègues.

Mme la Présidente

Merci, Mme Fatima JENN pour avoir mis l'accent aussi sur le travail exemplaire, pour ne pas dire extraordinaire, de notre Direction de la solidarité, mais aussi de l'ensemble de l'administration, Mme la Directrice générale des services. Si le Premier Vice-président a dit tout à l'heure que j'étais sur le pont jour et nuit, e sais que l'administration était aussi là, à mes côtés. Merci. S'il n'y a pas d'autre demande de parole préalable – je regarde l'écran –, je propose de passer à l'ordre du jour. Nous allons démarrer avec les rapports de la Commission des finances, et sa présidente, Mme Lara MILLION. Vous avez la parole.

Lara MILLION

Merci, Mme la Présidente. En introduction, tout d'abord, Rémy WITH a rappelé tout à l'heure votre action, Mme la Présidente, votre présence, votre engagement, votre réactivité et surtout le fait d'avoir lancé très rapidement le plan d'urgence pour nos citoyens, pour les associations, pour nos entreprises. Personne n'a totalement évoqué aussi votre présence humaine, Mme la Présidente, votre soutien

psychologique, que ce soit pour les élus que nous sommes et pour d'autres personnes. Je voulais vous en remercier personnellement. Voilà ce que je voulais dire en introduction.

J'ai entendu que nous aurons besoin dans les années qui vont suivre de financements, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Mais nous le savions d'ores et déjà, sans en avoir réellement conscience. Bien sûr, la crise du Covid, personne ne pouvait l'imaginer. Nous savions déjà, il y a quelques années, que nous devons traverser des moments de plus en plus importants, que ce soit pour les aînés, que ce soit au niveau social. C'est d'ailleurs pour ça – et j'en remercie Mme la Présidente, les collègues et l'administration – que nous avons réussi, on va dire, à faire ces économies. Et nous avons aujourd'hui un autofinancement sans précédent – je vais vous en parler tout à l'heure. Nous avons su réduire l'endettement de notre collectivité depuis plus de cinq ans. Et c'est ce qui nous donne aujourd'hui la possibilité de pouvoir, un, répondre au plan d'urgence, et deux, répondre aux enjeux qui nous attendent par rapport à la crise économique et la crise sociale, qui est aujourd'hui bien présente.

Concernant le premier rapport, que je vais vous présenter, il s'agit de la communication sur la gestion de la dette. Nous sommes passés de 495 M€ d'endettement en 2015 à 325 M€. C'est un désendettement sans précédent. Aujourd'hui, la capacité de désendettement du Conseil départemental est exemplaire : nous sommes à 3,2 années, alors que nous étions à 6,9 années en 2014, ce qui nous donne la possibilité d'investir – c'est ce qui a été dit tout à l'heure. Nous savons bien que ce sera très important. Nous avons même réussi à diminuer cet endettement entre 2018 et 2019, parce que nous avons diminué la dette de 21,4 M€ entre ces deux exercices. La structure est répartie entre 58 % de taux fixe et 42 % de taux variable, en affichant un taux moyen de 1,93 %. Voilà pour ce rapport, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Merci, Mme la Présidente de la Commission des finances, de vos mots en préambule. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Ce n'est pas le cas.

COMMUNICATION GESTION DE LA DETTE DEPARTEMENTALE EXERCICE 2019

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, donne acte à la Présidente de la communication relative à la gestion de la dette départementale en 2019.

Mme la Présidente

Je mets le rapport aux voix. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Rapport adopté. Je vous remercie. Nous pouvons passer au rapport suivant, Mme la Présidente.

Lara MILLION

Il s'agit du compte rendu des délégations prises par vous-même, Mme la Présidente, en matière de subventions et de garanties d'emprunt. Rappelons que ces délégations s'inscrivent dans le cadre de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales pendant la crise du Covid-19. C'est-à-dire qu'au lieu de passer par le Conseil départemental, vous pouvez vous-même octroyer des subventions et, en lien direct, des garanties d'emprunt. Bien entendu, cela doit être soumis par la suite à ce Conseil. C'est plus de 2 M€, Mme la Présidente, en termes de subventions, et c'est plus de 15 M€, en termes de garanties d'emprunt. On sait l'importance de ces montants, aussi importants que les montants de garanties d'emprunt, parce qu'à partir du moment où

nous garantissons des emprunts, les taux bancaires peuvent aussi être plus intéressants pour ceux qui demandent des emprunts. Voilà.

Mme la Présidente

Merci à vous. C'est vrai que grâce à cette possibilité qui m'a été donnée d'accorder les subventions, cela a permis à des associations, à des structures, de rester à flot et de poursuivre surtout leurs activités. Est-ce qu'il y a des questions ? Ça ne me semble pas être le cas.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS EXERCÉES PAR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DEPUIS LE 24 AVRIL 2020 EN MATIÈRE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET DE GARANTIES D'EMPRUNTS

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, prend acte du compte-rendu des délégations exercées par la Présidente du Conseil départemental en matière d'attribution de subventions aux associations et de garanties d'emprunt depuis le 24 avril 2020, tel que figurant dans les annexes 1 et 2 jointes à la présente délibération.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport adopté. Je vous remercie. Troisième rapport.

Lara MILLION

Le Compte de gestion. Vous savez qu'il doit y avoir une conformité entre le Compte de gestion qui est réalisé par le comptable public et le Compte administratif qui est réalisé par nous-mêmes, l'ordonnateur, en termes de finances. Ce Compte de gestion 2019 doit être approuvé compte tenu de cette conformité au Compte administratif. Il faut dire qu'il y a juste un montant aujourd'hui de 28 398,34 €, qui correspond à une écriture qu'il faut encore régulariser sur le Budget principal au titre de la reprise du solde d'investissement de l'Agence départementale de maîtrise des déchets et sa dissolution. Hormis cela, tout est en total conformité, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Merci à vous. Je ne vois pas de main se lever.

COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du budget principal et les comptes de gestion des budgets annexes de la Cité de l'Enfance et de la Régie départementale de Production d'énergie électrique, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Arrête les comptes de gestion 2019 du Payeur départemental retraçant les écritures du budget principal et des budgets annexes (Cité de l'Enfance et Régie départementale de Production d'Énergie Électrique).
- Constate que le compte administratif 2019 du Département présente une différence de 28 398,34 € avec le compte de gestion 2019, en raison de l'intégration par le Payeur

départemental dans les comptes de la collectivité d'une recette d'un montant de 28 398,34 € inscrit au chapitre 001 – Solde de la section d'investissement reporté en lien avec la dissolution de l'ADMD.

- Constate que le compte administratif des budgets annexes (Cité de l'Enfance et Régie départementale de Production d'Energie Electrique) sont en parfaite conformité avec les comptes de gestion afférents à l'exercice 2019.

Je mets donc le rapport aux voix. Vote contre ? Abstention ? Le rapport est adopté. Je vous remercie. Je vous passe à présent la parole pour présenter le Compte administratif 2019.

Lara MILLION

Le Compte administratif 2019. Vous voyez le Power Point qui s'affiche devant vous, avec un résultat très intéressant – je vais vous l'expliquer.

Tout d'abord, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 575,5 M€ en 2019, en augmentation de 22,3 M€ par rapport à 2018. Cette hausse de 22,3 M€, Mme la Présidente, chers collègues, s'explique notamment par la volonté de renforcer notre action auprès des populations les plus fragiles. Nous avons augmenté de plus de 11 M€ les dépenses sociales, dont 3 M€ pour la politique d'insertion et 3,7 M€ pour la politique des personnes âgées. Nous avons également eu une augmentation de 9 M€ concernant un fonds de péréquation. Tout cela, je vais pouvoir vous l'expliquer dans le slide suivant.

Vous voyez cette répartition concernant la solidarité, avec un montant total de 377,3 M€. C'est quand même plus de 65 % de notre Budget total. C'est évidemment notre compétence prioritaire. Concernant cette répartition, vous avez la solidarité, avec l'insertion qui constitue certainement la politique qui permet le mieux de promouvoir le bien vivre ensemble dans notre société. Le Département a donc consacré 106,1 M€ à cette politique en 2019, soit plus 3 M€ par rapport à 2018. Il faut quand même rappeler, sous le contrôle de Josiane, que plusieurs actions ont été menées. Tout d'abord, le dispositif RSA et bénévolat a permis d'établir 1 277 contrats d'engagement réciproque, n'est-ce pas chère Josiane, au 31 décembre 2019. Et puis le Département s'est fortement impliqué en faveur de l'emploi des bénéficiaires du RSA à travers un appui renforcé pour les entreprises comme les déclarations cumulants RSA et vendanges, les contrats aidés et autres. Voilà pour cette politique de l'insertion. Concernant les personnes en situation de handicap, c'est un montant de 102,2 M€, soit une légère augmentation, comme vous pouvez le voir, de 0,5 M€ pour la PCH. Concernant l'angle santé-enfance de la solidarité, c'est un montant de 89,8 M€. Le Département a continué à s'attacher à améliorer la lisibilité de sa politique de protection à l'enfance, notamment à travers la mise en œuvre opérationnelle de la reconfiguration de l'offre de placement, ce qui a permis de déployer de nouvelles classes d'accueil séquentielle ou à domicile dans les établissements via le service d'accompagnement éducatif à domicile renforcé. Je ne vais pas tout expliquer, Mme la Présidente. Pour les personnes âgées, c'est un montant de 79 M€. Bien entendu, on a renforcé l'autonomie de nos aînés et favorisé leur bien-être. C'est 3,7 M€ supplémentaires par rapport à 2018. Je rappelle aussi qu'un appel à projets spécifique concernant les EHPAD a également été lancé : c'est pour les résidents qui ont été retenus pour un montant total de plus de 300 000 €. Les vingt-six résidences autonomie du Haut-Rhin ont perçu un montant de plus de 500 000 € pour proposer des actions de prévention à leurs résidents.

Concernant les actions éducatives, pour un montant de 14,1 M€, vous voyez que la répartition est affichée. C'est 9,4 M€ pour les collèges publics et 4,7 M€ pour les collèges privés.

Sur les routes, que ce soit en fonctionnement comme en investissement, clairement, le Département a largement développé cette politique de fonctionnement et d'investissement. Il y a eu une progression des dépenses d'entretien courant de la chaussée de plus de 0,7 M€ et de fauchage des accotements de plus de 0,1 M€.

Sur les ressources humaines, j'en profite, mais tout le monde l'a déjà dit, pour remercier l'ensemble du personnel pour tout le travail réalisé, et j'en profite pour parler de la Direction des finances : j'en remercie bien entendu son Directeur. Nous avons la joie et la chance d'avoir un Directeur qui est le Directeur des finances du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Ça préfigure quelque chose de très positif pour la Collectivité européenne d'Alsace. Nous travaillons d'ores et déjà en étroite complémentarité sur les finances du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, pour mieux pouvoir commencer cette belle création de la Collectivité européenne d'Alsace. Sur les ressources humaines, comme vous pouvez le constater, nous avons 2 293 agents au 31 décembre 2019. C'est un montant de 96,7 M€.

Sur le Service départemental d'incendie et de secours, c'est + 0,6 %, parce qu'eux aussi ont un travail de plus en plus difficile. En tant que Vice-présidente aux finances du SDIS, surtout après cette période de Covid et tout au long de l'année, je peux dire qu'ils ont réalisé un travail très remarquable. Je pense qu'on peut les en féliciter. Je rappelle quand même que le Département finance à 50 % le budget total du SDIS et que les collectivités (communes et EPCI) ont en charge les autres 50 %. Voilà pour la section de fonctionnement en dépenses.

Sur la section de fonctionnement en recettes, vous pouvez constater qu'il y a une petite diminution des recettes de fonctionnement, de 0,3 %. Cette diminution correspond à la diminution du droit de mutation par rapport à 2018. 2018 était une année très faste, on va dire, en droit de mutation. Nous avons obtenu 110,1 M€ en droit de mutation. Nous l'avions déjà prévu au Budget. Il reste en diminution. Cette diminution est bien réelle, parce que nous avons en 2019 96,9 M€ de droit de mutation. Vous avez d'ailleurs ici l'explication des augmentations et des diminutions selon les années. Mais nous sommes toujours très prudents lorsque nous réalisons le Budget. C'est-à-dire que, même pour le Budget 2020, nous avons intégré un montant de droit de mutation de 90 M€. Heureusement, parce que les trois premiers mois ont été très intéressants, en droit de mutation. Je pense que nous arriverons à 90 M€. Vous savez qu'il faut toujours prévoir de façon... Je cherche le mot.

Mme la Présidente

Prudente.

Lara MILLION

Prudente. Merci.

Concernant la taxe foncière, vous savez que depuis quatre ans, nous maintenons le taux de de fiscalité, c'est-à-dire un taux de 13,17 %, le plus bas du Grand Est, avec le Bas-Rhin, et l'un des plus faibles de France. Nous l'avions dit. On entend souvent aujourd'hui certaines personnes dire « ah, les promesses, on les entend, mais est-ce que vous les réalisez réellement ? ». Nous, on peut dire que nous avons fait cette promesse au début, de maintenir un taux de fiscalité le plus bas, de ne pas augmenter ce taux de fiscalité, et depuis quatre ans, nous avons tenu cette promesse. Vous pouvez voir qu'il y a une stabilisation de la dotation globale de fonctionnement. Par contre la contribution

sur la valeur ajoutée des entreprises est en forte augmentation, ce qui montrait quand même le dynamisme économique de notre territoire du Haut-Rhin. Je rappelle quand même que la loi de finances 2020 prévoit de transférer dès 2021 la taxe foncière sur les propriétés bâties au bloc communal, en échange d'une fraction de TVA. Nous devons évidemment vérifier cela au plus près, pour vérifier que nos finances pourront être à la hauteur de ce que nous attendons par rapport à la hauteur des dépenses que nous allons réaliser dans les années qui vont suivre.

Il a été dit par Pierre BIHL – nous avons un slide à cet effet – que, pour 2019, la contractualisation avec l'État était de 563,3 M€. C'est-à-dire que l'État demandait au maximum de dépenser 563,3 M€ en dépenses de fonctionnement, par rapport à son plan Cahors, le plan de contractualisation avec l'État. Là encore, nous avons – et c'est exemplaire – réalisé en termes de dépenses de fonctionnement un montant total de 555,7 M€, c'est-à-dire bien en-deçà du plafond (7,6 M€ de moins).

Tout cela pour vous dire que nous avons une gestion très saine. On peut le dire et, de temps en temps, se faire un peu plaisir.

Mme la Présidente

C'est la réalité.

Lara MILLION

C'est la réalité. Nous avons une gestion très saine. Aujourd'hui, nous avons une capacité d'autofinancement qui nous permet de pouvoir être présents pendant cette crise et durant la crise économique et sociale qui nous attend. Nous avons un autofinancement de 103,6 M€ en 2019. Nous avons un autofinancement en 2015 de 68,8 M€. Le taux d'épargne est de 15,3 %. Il faut savoir que la moyenne nationale, Mme la Présidente, est de 12 %, et que la zone d'alerte est entre 8 et 10 %. C'est pour vous dire que nous avons vraiment une situation très saine, et je pense même enviable. Et nous allons pouvoir réaliser ce que nous voulions réaliser.

Cet autofinancement nous permet de pouvoir investir, de limiter les emprunts ou d'avoir plus d'investissements. Concernant les dépenses d'investissement, vous avez sur votre slide les dépenses d'investissement par politique. Ce qu'il faut dire, c'est que l'investissement opérationnel, c'est plus de 100 M€ réellement réalisés en 2019. Nous avons réalisé 83 M€ en 2018. C'est aussi important en termes d'économie, de développement économique, pour les entreprises, parce que, plus nous investissons – on sait très bien que l'investissement est réalisé en grande partie par les collectivités – plus les entreprises, à nos côtés, sont satisfaites et peuvent développer elles aussi leur chiffre d'affaires. Donc nous avons réalisé un investissement opérationnel de plus de 100 M€. Voilà ce que je voulais vous dire.

On aime bien vous montrer quelques photos, pour vous donner quelques exemples d'opérations d'investissement. Vous voyez, concernant les réseaux et infrastructures, que c'est 50,1 M€. Nous avons là comme exemple la réparation des ponts sur la Fecht à Ingersheim. Nous avons aussi le pont à Wallheim. Il y a aussi plus de 4,4 M€ pour la construction, la rénovation et la maintenance des ouvrages d'art. On n'en parle jamais assez, mais il faut savoir que c'est une des compétences importantes du Conseil départemental. Ensuite, nous avons en termes d'exemples la déviation de Ballersdorf, chère à Rémy WITH. Et nous avons également les travaux de renforcement sur la RD, représentant un montant de 13,5 M€. Sur l'aménagement et l'environnement, là aussi, quelques illustrations. Pour la politique de l'eau, comme le lac, c'est 8,8 M€. Concernant l'enseignement, je vous rappelle que nous avons un plan pluriannuel d'investissement conséquent sur la restructuration,

la rénovation et la maintenance des collèges. Il s'agit d'un montant de 19,3 M€, avec les exemples de Wintzenheim et de Saint-Amarin à l'écran. Concernant la culture, la jeunesse et le sport, c'est un montant de 7,8 M€ : 3,5 M€ consacrés à la politique culturelle, 2,5 M€ consacrés à la politique du sport, 1,8 M€ consacrés à la politique jeunesse. Sur le développement économique, nous avons bien entendu l'aménagement concernant la politique de la montagne, qui représente presque 1 M€, et nous poursuivons notre soutien aux quatre syndicats mixtes gestionnaires de stations de montagne. Voilà pour les explications sur le fonctionnement et l'investissement.

Comme je vous l'ai déjà dit tout à l'heure, ce désendettement du Département nous permet aujourd'hui de pouvoir développer notre investissement dans les futures années, et dans les futures années de la Collectivité européenne d'Alsace, avec ces nouvelles compétences que nous aurons.

Sur les recettes d'investissement, nous voyons le montant total de 41,21 M€, en hausse quand même de plus de 22,9 M€ par rapport à l'exercice 2018. Vous avez l'explication : c'est la présentation par chapitre du Compte administratif en 2019. Vous voyez véritablement cette augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de plus de 22,3 M€, et toutes les explications qui vous ont été données tout à l'heure. Vous avez l'image de ce à quoi ressemble un Compte administratif, en chiffres et par chapitre. Ce qu'il est intéressant de savoir, c'est que le résultat du Compte administratif est excédentaire de 82,2 M€. Je vais par la suite vous présenter la Décision modificative 1, mais ce résultat excédentaire de 82,2 M€ résulte d'un résultat positif excédentaire, parce qu'on parle bien de réalisation, de 46,7 M€ en fonctionnement et de 35,5 M€ en investissement. Je vous proposerai tout à l'heure leur affectation, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Merci, Mme la Présidente de Commission pour cette belle présentation du Compte administratif, qui nous montre en effet que nous avons une assise budgétaire saine et solide, et c'est fondamental pour l'avenir, tout particulièrement, comme vous l'avez souligné, dans le contexte post-crise du coronavirus et la mise en œuvre d'une relance sociale et solidaire. Merci à vous, pour votre grand investissement à la tête de la Commission des finances, et je me permets d'associer la Direction des finances. Le débat est ouvert.

Philippe TRIMAILLE

Je souhaite simplement faire quelques remarques, à la suite de cette présentation. J'avais déjà fait cette remarque il y a quelques années. Je suis toujours un petit peu frustré par des présentations budgétaires, purement budgétaires, où on nous assène des millions d'euros, sans que l'on ait en même temps la possibilité d'en mesurer l'efficacité. En particulier, ce qui me manque, par rapport aux dépenses de fonctionnement consacrées à la politique sociale, c'est de voir quel est le levier que constituent ces dépenses, c'est-à-dire quels sont les résultats de ces politiques ainsi financées. On sort 100 M€ consacrés à l'insertion. C'est énorme. Mais pour quels résultats ? Par rapport aux autres départements, on se situe comment ? Je ne doute pas qu'on soit bon. Mais, en même temps, ça va mieux en le démontrant. Ce que j'appellerais donc de mes vœux – je parlais tout à l'heure d'innovation budgétaire dans le cadre de la Collectivité européenne d'Alsace –, c'est d'avoir une gestion budgétaire, au moins dans sa présentation, qui soit couplée à une évaluation de son efficacité, de son résultat.

Ensuite, j'adresse mes félicitations à tous ceux qui interviennent dans la gestion du Budget, pour le résultat qui a été présenté. Je prends bonne note que nous sommes de bons élèves, que nous avons réussi à doubler notre capacité de désendettement, puisqu'on est passé de 6 ans à 3 ans. Mais je me

dis, à ce moment-là : pour quoi faire ? Six ans, c'est déjà pas mal. Six ans, c'est un bon résultat. Vous me direz : trois ans, c'est deux fois mieux. Oui. Et puis un an et demi, ça va être encore mieux. Et puis zéro, alors là, c'est parfait. Mais est-ce que c'est ça, l'objectif ?

Et pourquoi je dis ça ? Ce n'est pas simplement une figure de style. C'est parce que je m'inquiète quand même de l'avenir. On en a parlé tout à l'heure : on va avoir une crise économique et sociale, qui va être importante, qui va être massive, et il va falloir que nous mettions les moyens nécessaires pour y faire face, et en particulier contribuer à la relance de l'activité. Donc je me demande si on ne va pas être amenés à devoir changer de paradigme. Déjà, concernant les marges de manœuvre, j'ai vu qu'il y a un excédent de fonctionnement. Mais, néanmoins, j'ai quand même constaté qu'en termes de tendance, il y a une augmentation des dépenses de fonctionnement et, parallèlement, une diminution des recettes de fonctionnement. Donc je me dis : en 2019, on est déjà dans cette tendance ; attention, 2020 ne sera pas du tout comme 2019 – et 2021 et 2020 non plus. On se réjouit d'avoir une capacité d'autofinancement importante. À la suite de ce que je viens de dire, je m'interroge sur notre future capacité d'autofinancement. Ça concerne 2020, essentiellement. Il y a des rectifications à apporter. Ensuite, ce sera dans le cadre de la CeA. Mais la question se posera, d'autant plus que nous allons nous inscrire dans une réforme du périmètre de la fiscalité consacrée au financement de notre collectivité. On aura encore moins – et même plus du tout – de marge de manœuvre. Tout ça pour dire que la création de la Collectivité européenne d'Alsace devra, à mon avis, s'accompagner d'une évolution de notre modèle budgétaire, qui puisse être adapté et être plus adapté aux contraintes du présent et de l'avenir. Je pense que c'est un constat qu'on doit faire. Donc on peut se réjouir de ce que l'on a réalisé aujourd'hui, mais il faut avoir conscience qu'il va falloir être capable d'évoluer.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. Je répondrai bien sûr tout à l'heure, mais j'ai vu d'autres collègues qui ont demandé la parole. Mme JENN.

Fatima JENN

Je voulais juste rappeler que la compétence insertion est une compétence obligatoire du Département, premièrement. Et le public concerné, c'est le public bénéficiaire du RSA. Dans le Budget que Mme MILLION vient de présenter, les 100 M€, il y a déjà le RSA – c'est-à-dire 450 € qu'on donne directement à ce public. Par rapport à l'insertion tout court de ce public, on met énormément de volonté et d'innovation pour répondre à ce public et son employabilité, parce que ce n'est pas évident. Dans le public bénéficiaire du RSA, il y a énormément de gens très fragiles, très isolés, parfois malades. Donc l'insertion demande encore beaucoup plus de moyens et d'actions. Mais aujourd'hui, je peux, en tant que Présidente de la Commission en charge de l'insertion, vous dire que nous avons obtenu un résultat positif, par rapport au public qu'on doit insérer. Nous avons aussi beaucoup cherché des partenaires, par exemple pour l'insertion par le sport, l'insertion par d'autres moyens que nous finançons. Et nous faisons très attention aux demandes de subvention concernant ce domaine de l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Mme la Présidente

Merci, chère collègue. M. COUCHOT, M. TRIMAILLE, Mme MILLION et M. STRAUMANN. La parole est à M. COUCHOT.

Alain COUCHOT

Merci, Mme la Présidente. Je voulais souligner, concernant le rapport qui nous est présenté, que depuis le début de ce mandat, sous l'impulsion de votre prédécesseur et sous la vôtre, nous avons eu à cœur d'avoir une grande vigueur budgétaire. Nous sommes désengagés de ce que nous ne considérons pas comme des compétences fondamentales. Ça a été parfois douloureux – ma voisine en sait quelque chose. Mais je pense qu'à un moment donné, sur nos compétences fondamentales, il faudra se reposer la question des efforts que nous sollicitons auprès de nos partenaires. Le désendettement ne me semble pas une fin en soi. Comme l'a dit Philippe TRIMAILLE, à un moment donné, il faudra que nous puissions, notamment vis-à-vis des partenaires que nous avons fortement sollicités, avoir la capacité de redonner du grain à moudre – expression chère aux négociations.

J'ai une question de compréhension. À la page 4 du rapport qui nous est proposé, la présentation schématique du Compte administratif 2019 fait ressortir un résultat d'exercice négatif. [propos inaudibles (...)] correspond à la présentation qui nous a été faite.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. Mme MEHLEN a demandé la parole. Mme la Deuxième vice-présidente.

Josiane MEHLEN-VETTER

Merci, Mme la Présidente. Je pense effectivement que les remarques de M. TRIMAILLE sont importantes. Mais je crois qu'il est bien placé pour avoir un retour sur l'analyse de la création d'emplois qui a été faite grâce aux moyens qui ont pu être dégagés dans notre domaine de l'insertion. Mme JENN a répondu. C'est vrai que nous avons misé très lourdement et très fortement sur le juste droit. Il faut bien le rappeler. Nous avons misé sur le juste droit, pour nos concitoyens, en matière d'allocations, entre autres le RSA, mais aussi d'aide au retour à l'emploi. Cette mission est essentielle, parce que, très souvent, elle souligne dans la solidarité des économies qui doivent être faites. C'est tant mieux, parce qu'on a besoin aussi de montrer que nous sommes responsables de l'utilisation des deniers publics – c'est quand même aussi notre mission –, mais également tous les efforts, nombreux, très précis, pour remettre les gens à l'emploi, pour les accompagner, parce que, souvent, il faut un soutien moral et psychologique pour permettre aux gens de retrouver de la dynamique, de la dignité pour pouvoir prétendre à un emploi pérenne, et donc à des revenus pérennes. Je crois qu'il faut vraiment souligner les engagements et les efforts qui ont été faits par les collègues élus et par nos services, qui sont vraiment en permanence au plus près du besoin – il faut quand même le souligner –, avec des adaptations et des ajustements de chaque seconde, pour être dans une dynamique. Je crois que plusieurs collègues l'ont déjà rappelé. Quand on pense aux vendanges, l'effet a été là, dans un schéma hyper positif. Il s'agit des viticulteurs et des allocataires du RSA. Il faudra absolument aider à avancer et à porter le poids de leurs difficultés pour s'en sortir de manière pérenne. Là, je crois qu'il y a vraiment eu d'un côté des économies financières faites, d'où et de par cette notion de juste droit, mais également une réaffectation de l'énergie et des moyens pour aider vraiment au quotidien nos concitoyens, et pour être réactifs sur toute situation sur laquelle nous pouvons l'être, pour être en proximité sur le territoire. On l'a fait au niveau de l'insertion. On l'a fait au niveau de l'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées. Donc, vraiment, ces finances que nous avons pu dégager ont été systématiquement réinjectées et accompagnées d'un effort plus marqué. Je pense que cette notion-là est essentielle. Être là quand il y a un problème, au cœur même du problème, pour avancer, comme ça a été le cas, Mme la Présidente, au moment de cette crise où nous avons su montrer beaucoup de réactivité, par votre biais. Il faut être là, tout de

suite, et agir. M. STRAUMANN le sait, puisqu'il a [propos inaudibles] (...) d'emplois, mais je pense que là aussi, il n'y a pas à rougir : le travail a été fait. Et j'espère qu'il est considéré comme bien fait.

Mme la Présidente

Merci, Mme la Deuxième vice-présidente. M. TRIMAILLE

Philippe TRIMAILLE

Je voulais simplement réagir. Ça fait partie du débat. C'est intéressant. Je suis quand même surpris. Je parlais d'évaluation et on me répond principe et sentiment. Par principe, on cherche à faire du mieux qu'on peut. Oui, mais je n'en ai jamais douté et je m'inscris dans cette démarche. Il n'y a aucun problème. Et sentiment : on a le sentiment d'être bon, d'être efficace. J'ai aussi ce sentiment-là. Mais est-ce qu'on pourrait le mesurer ? C'est simplement ça. Je ne présente pas ça comme une critique. Il ne faut pas que ce soit un malentendu. C'est simplement une proposition pour améliorer les choses. Quand un présente un Budget, il me semble qu'il serait intéressant...

Lara MILLION

C'est un Compte administratif, Philippe.

Philippe TRIMAILLE

Oui, ou un Compte administratif.

Lara MILLION

Ce n'est pas un Budget. Ce n'est pas du tout la même chose.

Philippe TRIMAILLE

D'accord. Tu me donneras une leçon.

Lara MILLION

Je t'expliquerai la différence.

Philippe TRIMAILLE

Oui. J'en profiterai. Quand on présente un Budget, il est intéressant quand même d'essayer d'avoir des ratios qui nous permettent d'en mesurer l'efficacité, si vous voulez, et de se comparer aux autres. S'il s'avère, en mesurant, qu'on remarque qu'on est meilleur que les autres, qu'on est bon, etc. : parfait. Et je pense que ça éclairera également nos concitoyens. Je voulais surtout qu'il n'y ait pas de malentendu sur les intentions de mon intervention.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. M. STRAUMANN.

Éric STRAUMANN

Merci, Mme la Présidente. On a tous compris qu'on est à neuf jours des élections municipales. Je pense sincèrement qu'il faut éviter de rapporter le débat qu'on peut avoir ailleurs dans cette Assemblée, surtout que je ne partage pas les opinions politiques de Lara, vous le savez. Je ne suis pas là pour la défendre. Je rappelle effectivement qu'on est dans un Compte administratif, que c'est la photographie du passé, et qu'on n'est pas dans une discussion budgétaire. Moi, je me félicite de la politique que j'ai menée et que Brigitte a poursuivie ces dernières années. Je suis keynésien dans l'âme, c'est-à-dire que l'État doit intervenir lorsqu'on en a besoin. Regardez ce qu'il se passe en Allemagne : l'Allemagne a bien pu soutenir ses entreprises, avec des montants bien plus importants, parce qu'elle avait une gestion saine, lorsque les finances se portent bien. On sait bien qu'on va maintenant rentrer dans une situation difficile. Le PIB et la richesse baissent de 11 % cette année. Je suis vraiment très heureux qu'on ait un matelas pour faire face à ces échéances qui vont être difficiles. Là, je partage votre opinion. Ne critiquons pas... J'ai compris le sens du débat. Mais heureusement qu'on a ce matelas pour que les Haut-Rhinois puissent traverser cette crise dans les meilleures conditions. Et puis franchement, entre nous, limitons-nous au débat à l'échelle départementale. C'est déjà suffisamment compliqué à l'échelle municipale. J'accepte toutes les observations, etc. Mais enfin, gardons de la hauteur. Merci à vous.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. Mme MILLION.

Lara MILLION

Merci. Tout d'abord, j'aimerais quand même rappeler à mon cher Philippe TRIMAILLE. Je ne peux pas lui en vouloir de ne pas faire la différence entre un Budget, qui est une prévision et qu'on a déjà voté pour 2020, et le Compte administratif, qui est la photo de ce qui a été réalisé, exécuté en 2019. Aujourd'hui, nous avons cette photographie. C'est le premier point que je voulais dire.

Cher Éric, nous avons les mêmes convictions locales, parce qu'on parle bien de local et pas de national.

Je pense que la légitimité d'un élu, c'est de savoir se réinventer. C'est d'ailleurs ce qui a été dit. Vous savez, dans la vie, quand on est élu, il faut être pragmatique. Ce qui me gêne... J'aimerais bien qu'on évite... Que ce soit au Conseil départemental ou à l'Agglo, on est tous ensemble, on fait partie des mêmes familles, on est tous ensemble. C'est-à-dire, que ce soit au Conseil départemental ou à l'Agglomération, qu'on n'est pas dans l'opposition. Donc j'aimerais bien, effectivement, que les questions municipales – c'est ce que tu viens de dire en fait – ne rejaillissent pas. Que ce soit Philippe, que ce soit Alain : on a toujours l'impression, dès qu'il y a des journalistes, qu'ils découvrent ce qu'on fait toute l'année. On le fait ensemble, on le porte ensemble, on a décidé ensemble de se désendetter, parce que justement on savait – et ça fait cinq ans que je le dis, soutenue par les Présidents successifs – qu'on va avoir des (...) de fiscalité, qu'on va avoir des recettes de fonctionnement. C'est pour cela qu'il fallait faire attention d'avoir un autofinancement suffisant. C'est pour cela qu'il fallait se désendetter. Il y a d'autres collectivités qui ne le font pas, qui jettent l'argent par les fenêtres, qui investissent, qui communiquent, et autres. Nous, on ne fait pas ça. Nous, depuis plus de cinq ans, qu'est-ce qu'on fait ? On fait attention, on travaille, on est sur le fond. On travaille ensemble, parce que vous avez tout voté toujours à l'unanimité. Donc je suis très heureuse de cet étonnement. Grâce à cela aujourd'hui, on a un autofinancement, on a un désendettement, et heureusement, parce qu'on a cette crise Covid, on a cette crise économique et sociale, et on va pouvoir y répondre. Il faut être

pragmatique. Il faut arrêter de faire de la politique politicienne. Ça suffit ! Parce que, véritablement, quand on fait de la politique politicienne, on fait de la com', et on n'est pas bon. Voilà ce que je voulais dire en termes de réponse.

Mme la Présidente

Merci, Mme MILLION.

Alain COUCHOT

On va le retrouver dans la présentation du Compte administratif de l'année dernière : j'avais sensiblement la même remarque. Nous n'étions pas à neuf jours des élections municipales, donc c'est un mauvais procès qui m'est fait sur ce sujet-là. Sur la question technique que j'ai posée sur la question du rapport, je n'ai pas reçu de réponse.

Mme la Présidente

La question ? On ne vous entend pas bien.

Alain COUCHOT

J'avais posé une question sur le rapport qui nous est présenté, qui fait apparaître [propos inaudibles].

Lara MILLION

C'est le résultat annuel. Ce que j'ai présenté, c'est le résultat cumulé.

Mme la Présidente

Lara MILLION a la parole.

Lara MILLION

Pardon. C'est une phrase. Ce que tu as vu là, c'est le résultat annuel. Il y a toujours le résultat annuel. Ensuite, on cumule avec les résultats antérieurs. Donc ça, c'est le résultat cumulé, parce que je ne vais pas seulement présenter le résultat annuel. L'idée, c'était de reprendre les résultats antérieurs et de présenter... Ça, c'est vrai dans toutes les collectivités, cher Alain : dès qu'on présente un résultat, il s'agit d'un résultat cumulé.

Mme la Présidente

Merci. M. COUCHOT a la réponse à sa question. M. TRIMAILLE a demandé la parole.

Philippe TRIMAILLE

Oui. Je suis effectivement surpris de cette réaction. Mais c'est vrai qu'avec l'expérience, on devrait quand même s'y attendre. Je suis surpris. Déjà, recevoir des leçons comme si on était forcément un imbécile...

Lara MILLION

Non.

Philippe TRIMAILLE

... parce qu'on s'exprime. Un Budget, pour moi, c'est de l'argent et la manière de gérer.

Lara MILLION

Ce n'est pas de l'argent.

Mme la Présidente

Après, il y a le Compte administratif, il y a le Budget primitif, etc. : on est bien d'accord. Mais il ne faut pas non plus ridiculiser les gens comme ça.

Ensuite, sur le fond, il me semble que j'ai parlé du Département, de l'approche d'une crise qui va être massive, de la Collectivité européenne d'Alsace. Franchement, je ne vois pas à quel moment j'ai pu parler de quelque chose qui avait un rapport avec une commune, un niveau municipal. Je ne vois vraiment pas. J'en conclus donc simplement qu'il y en a d'autres qui doivent être plus engagés dans ce genre de choses actuellement et qui sont incapables d'imaginer qu'on puisse penser autrement. Ça relève de la paranoïa politicienne. En tout cas, je n'en suis pas atteint.

Mme la Présidente

Je voudrais qu'on reste respectueux, les uns, les autres. [propos inaudibles 1] campagne électorale. M. le Premier vice-président.

Rémy WITH

Mme la Présidente, je voudrais effectivement revenir à la gestion départementale [propos inaudibles]. Il me semble que l'an dernier vous aviez déjà évoqué cet aspect. Je partage tout à fait les préoccupations de Philippe TRIMAILLE, qui souhaiterait pouvoir mesurer l'impact de nos politiques, des montants qui sont alloués, qui sont dépensés, sur l'emploi, les répercussions réelles. Il me semblait – je ne sais pas si ça a été fait – que l'an dernier...

Lara MILLION

Ça a été fait.

Rémy WITH

... nous avons décidé de proposer quelqu'un qui était chargé de faire l'analyse de l'impact des politiques publiques départementales sur l'emploi.

Lara MILLION

Ça a été présenté.

Mme la Présidente

[Propos inaudibles] On est là pour essayer d'avancer ensemble et de faire avancer notre territoire haut-rhinois et l'Alsace demain. On sort – je l'espère – d'une crise sanitaire pour entrer dans une crise économique et une crise sociale forte. Je souhaite qu'on puisse avancer tous ensemble dans ce cadre-là et aider à la relance de l'économie, chers collègues.

Sur l'évaluation, [propos inaudibles] travaux dans nos Commissions, et notamment la Commission de la solidarité. Régulièrement, Mme la Deuxième Vice-présidente, il y a des points sur les sorties vers l'emploi. Je crois pouvoir dire sous votre contrôle... Je suis désolée de le dire, mais c'est juste comme ça. On est plutôt bon. Et puis il y a effectivement le travail qui a été effectué sur l'impact de nos politiques sur l'emploi [propos inaudibles] impact très fort sur l'emploi. On est bon élève. Je préfère être bon élève que [propos inaudibles]. Mais vous le savez et je pense que tout le monde le sait dans cette Assemblée : on ne veut pas être bon élève pour être bon élève. On veut être bon élève, parce que maintenant, au moment où on va en avoir besoin, à l'entrée de cette crise économique et sociale, on a des marges. Ces marges, on les a [propos inaudibles]. Par exemple, nous avons fortement augmenté l'investissement. Cette année, nous avons inscrit 120 M€ d'investissements à notre Budget. Çela n'est pas rien. Je voudrais aussi, pour mémoire, vous rappeler que notre Conseil départemental a déjà engagé deux premiers plans d'urgence dans le cadre d'un territoire solidaire à destination [propos inaudibles] économique, touristique et associatif. Nous avons confirmé également nos aides annuelles au secteur associatif. Tout ça n'a pas été fait forcément par toutes les collectivités. Vous savez aussi, tous, que d'autres plans d'aide sont en préparation, en lien direct avec les filières, qui seront déployés au cours de l'exercice 2020, et qui pourront également être intensifiés en fonction des besoins d'ici la fin de l'année. Concrètement, si nous avons une gestion budgétaire saine, c'est pour relever – je le dis solennellement – les défis économiques, solidaires et écologiques de demain.

Pour le vote, je vais devoir sortir. S'il n'y a pas d'autre question, je vais passer la parole au Premier vice-président, pour la suite du débat et le vote.

Mme la Présidente quitte l'Assemblée.

Rémy WITH

Merci. Il m'appartient de mettre aux voix... Pour la lecture de la délibération, je donne la parole au Rapporteur de la Commission des finances.

Mme ORLANDI

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- Prend acte du départ de la Présidente de la salle de l'Assemblée lors du débat et du vote.
- Approuve le rapport relatif au compte administratif 2019, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Arrête le compte administratif 2019, détaillé selon le tableau annexé à la présente délibération (annexe n°1), qui dégage un excédent global de 84 552 232,71 €, dont 82 212 984,47 € pour le budget principal, 1 291 762,83 € pour le budget annexe de la Cité de l'enfance et 1 047 485,41 € pour budget annexe de la Régie départementale de Production d'Énergie,
- Donne acte à la Présidente du Conseil départemental de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale.

Rémy WITH

Merci. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions à l'adoption du Compte administratif ? Y a-t-il des abstentions ? Ce n'est pas le cas. Je suppose que tout le monde est favorable. Je vais quand même faire lever la main à ceux qui sont favorables, y compris ceux qui sont en visio. Merci de bien vouloir vous prononcer sur le vote.

Merci à vous. On va pouvoir faire rentrer la Présidente.

Mme la Présidente reprend place.

Votre Compte administratif, Mme la Présidente, a été approuvé à l'unanimité des présents.

Mme la Présidente

Merci. [propos inaudibles] Je me réjouis vraiment de ce travail, que nous menons tous ensemble [propos inaudibles].

Je vous propose de passer au rapport suivant. Mme la Présidente de la Commission des finances.

Lara MILLION

Merci, Mme la Présidente. Je vais vous présenter maintenant la Décision modificative n° 1, qui effectivement est marquée essentiellement par la forte implication du Département pour soutenir les acteurs locaux, entreprises, associations, établissements médico-sociaux, et l'ensemble des Haut-Rhinois face à la crise sanitaire du Covid-19. On va peut-être pouvoir mettre le Power Point que nous avons également préparé, si vous le voulez bien. [propos inaudibles]

J'en profite juste, si je peux me permettre, pour dire une petite phrase. N'y voyez vraiment pas de [propos inaudibles]. Lors de la présentation du Budget 2020, nous avons fait intervenir M. Philippe TRIMAILLE sur l'efficacité des politiques publiques. Il était intervenu juste après moi. Je ferme la parenthèse.

Mme la Présidente

Le débat est clos.

Lara MILLION

C'est important de le resigner, parce que vous aviez entendu sa demande.

Est-ce qu'on peut voir le Power Point ? Sinon, je peux commencer. Cette Décision modificative n° 1 présente un besoin de financement, c'est-à-dire qu'il y a des politiques publiques qui ont été mises en œuvre pendant cette crise Covid pour un montant total de 17,1 M€. Il faut savoir que, dans une Décision modificative, vous avez des augmentations de dépenses, mais on modifie aussi des dépenses, des recettes et pour l'investissement.

On vous présente d'abord la section de fonctionnement en dépenses. On peut poursuivre. Merci. Ça c'est le montant du solde de la Décision modificative. Allez-y, poursuivez. Là ce sont les dépenses de fonctionnement supplémentaires, on va dire, suite à la crise Covid. Le Département, comme vous le savez, a ainsi prévu de soutenir les EHPAD en dégageant 200 000 € pour les aider à faire face à

leurs éventuelles difficultés de trésorerie [propos inaudibles] modificative, ainsi que de 40 000 € pour l'achat de tests sérologiques et [propos inaudibles] de nos aînés. Le Département a également souhaité être présent à côté des familles et il a prévu un renforcement éducatif au sortir du confinement pour un montant de 200 000 €, ainsi que des secours supplémentaires pour 20 000 €.

Mme la Présidente

Juste, si je peux demander qu'il n'y ait pas trop de conversation entre vous car cela gêne nos auditeurs en visio. Merci.

Lara MILLION

Ensuite, il y a aussi un surcoût concernant le RSA [propos inaudibles] un montant estimé à 2,4 M€. Le Département, comme l'a dit la Présidente, a également prévu un fonds d'urgence Solidarité aux associations pour un montant de 2 M€, que vous voyez d'ailleurs dans cette Décision modificative. Sur le fonds « Résistance », initié par le Grand Est, nous avons des dépenses de fonctionnement et évidemment en investissement. Les dépenses de fonctionnement sont de 48 000 €. Et également un fonds pour les professionnels du tourisme de 300 000 €, pour promouvoir l'attractivité du territoire. Et également une enveloppe de 300 000 € en faveur des agents départementaux qui sont particulièrement mobilisés pendant la crise. Et le Département a acheté, avec ses partenaires, des masques pour la population pour plus de 3 M€, ainsi que des gants, du gel et des blouses pour 1,2 M€. C'est donc ça que vous avez dans les lignes budgétaires concernant ces dépenses de fonctionnement complémentaires.

Concernant la section de fonctionnement, les recettes, que vous pouvez remarquer ici, on retrouve également les modifications concernant les recettes. Sur les recettes – j'ai oublié de le dire –, nous avons des recettes supplémentaires, parce que, comme nous avons acheté des masques, nous avons aussi des cofinancements pour acheter des masques, que ce soit par rapport aux communautés de communes et communautés d'agglomération, à la Caisse d'assurance maladie Alsace-Moselle et également à l'État, qui nous versent des recettes complémentaires. Je pense que c'était important de le signaler.

Ensuite, sur la section d'investissement, vous avez des dépenses d'investissement qui sont modifiées. Tout d'abord, sur les dépenses, vous avez la liaison A35-RD83 à hauteur d'Ensisheim pour plus de 1,5 M€. Vous avez les dépenses pour les EHPAD pour une convergence pour plus de 1,7 M€. C'est très important. La subvention par place passe de 11 000 € à 21 000 €. C'est un vrai soutien supplémentaire et complémentaire du Département pour les places concernant les EHPAD. Nous avons aussi des travaux se rapportant à l'étanchéité du barrage de Kruth et des dépenses complémentaires de plus de 2,2 M€, et d'autres dépenses que vous pouvez évidemment visualiser. Et bien entendu des dépenses concernant le fonds « Résistance » qui, je vous le rappelle, a certes été initié par le Grand Est ; mais le Département du Haut-Rhin investit plus de 1,5 M€ dans ce fonds de résistance. Voilà pour les dépenses d'investissement.

Vous avez également des dépenses minorées, mais je ne vais pas vous les dire, vous les avez, parce qu'il y a des retards de chantiers. Évidemment, par rapport au confinement, il y a obligatoirement des retards de chantiers, donc des diminutions de dépenses d'investissement. Ce report est estimé à environ 4,2 M€.

Sur les recettes, vous avez également les explications devant vous. Je ne vais pas vous les lire.

Ce qui veut dire que je vais évidemment vous proposer de valider cette Décision modificative de 17,1 M€, mais surtout d'affecter le résultat du Compte administratif. Nous avons un résultat cumulé de 82,2 M€. Ces 82,2 M€, je vous propose de les affecter à cette Décision modificative pour 17,1 M€, et pour le solde, je vous proposerai de constituer une réserve de fonctionnement pour faire face à la crise économique et sociale qui succède à la crise sanitaire de 37,5 M€, et en même temps de réserver 27,6 M€ pour le plan d'avenir autour de Fessenheim. Voilà la proposition de décision modificative.

Mme la Présidente

Merci, Mme la Présidente de la Commission des finances. La parole est à Eric STRAUMANN.

Éric STRAUMANN

Mme la Présidente, est-ce qu'on ne pourrait pas écrire à l'ARS pour demander le remboursement des tests qu'on a réalisés pour le compte des services de santé, puisqu'ils étaient défectueux pendant cette période. Je m'étonne d'ailleurs que le trésorier ait payé, puisqu'on n'a pas la compétence santé. La compétence santé n'appartient pas directement au Département. [propos inaudibles] (...) mais on peut toujours solliciter auprès de l'ARS le remboursement de ces tests qui ont été réalisés, alors que cette Agence était défectueuse pendant cette période.

Mme la Présidente

Merci pour cette proposition, que je partage. On verra la suite qui y sera réservée. D'ailleurs, nous pourrions rajouter [propos inaudibles] lotions hydroalcooliques, etc. Nous allons faire l'addition de ces dépenses [propos inaudibles]. Très bien. Très bonne proposition.

Fatima JENN

Je voudrais juste apporter un témoignage par rapport au fonds qu'on a voté récemment pour soutenir les associations d'insertion. En tout cas, toutes les associations partenaires, dans nos compétences obligatoires, sont satisfaites et tant mieux, parce qu'on a quand même été là pour les épauler. Rallonger les subventions de presque 10 000 € par subvention n'a été fait nulle part, je pense. Donc il faut le saluer. Ce sont des partenaires sur lesquels on peut compter. Ils ont su aussi qu'ils peuvent compter sur nous. Je voulais quand même le dire et le souligner.

Mme la Présidente

Il y aurait en effet beaucoup à dire sur tout ce qui a été fait pendant cette crise. Je voudrais à nouveau remercier les services de la solidarité, parce que les droits ont été prorogés, pour les aides individuelles de personnes en situation de handicap, etc. En effet, j'ai eu des retours [propos inaudibles] et vous aussi je pense, chers collègues.

Fatima JENN

Et des bons d'achat de pas mal de Mulhousiens.

Mme la Présidente

Merci. Je ne vois pas, pour les collègues en visio, de demande de parole. Est-ce qu'on peut revoir les collègues qui sont en visio ? Je vois une demande de parole. C'est Daniel ADRIAN, je crois. Si on peut les avoir en grand, les collègues. Daniel ADRIAN a la parole. Daniel, tu as la parole.

Daniel ADRIAN

Merci, Mme la Présidente. Chers collègues, ça fait quelque temps qu'on aurait pu dire pas mal de choses. C'est un peu plus difficile en visioconférence, à distance, que si on participe d'une manière réelle au débat.

Tout d'abord, rapidement, chers collègues, je suis d'accord avec pas mal de propos qu'avait énumérés Philippe TRIMAILLE tout à l'heure – je tiens à le dire –, qui était en-dehors d'un combat politique local ou municipal. Chez moi, c'est réglé, le problème municipal. Néanmoins, il y a des choses qui ont été dites, que je tiens ici à dire, surtout sur le désendettement : il ne faut pas en faire une maladie, je pense, à un moment où l'argent n'est pas tellement cher, de ce désendettement. Or quelquefois, je trouve qu'au Département, on est un peu obtus sur cette question.

Ensuite, sur ce qu'on vient de nous montrer, que j'ai devant moi à l'instant, dans l'affectation des plus, j'espère... Ce matin, Mme la Présidente, si je ne suis pas chez vous, c'est parce que, justement, j'avais plein de soucis dans ma commune, qui n'est pas facile à gérer – je l'ai déjà souvent dit, mais je ne reviens pas là-dessus. Quelque part, il m'aurait paru intéressant et important qu'on apporte un peu de grâce aux communes qui ont beaucoup de difficultés, à travers peut-être la cinquième Com, qui est menée par notre talentueux Premier vice-président – c'est clair, Rémy. Je tiens à le dire. Il se donne beaucoup de mal pour essayer...

Lara MILLION

Il a besoin d'argent.

Daniel ADRIAN

Oui, j'ai besoin d'argent, Lara. Oui, c'est vrai. Il y a une différence énorme, permettez-moi de le dire, entre ceux qui en ont et ceux qui n'en ont pas.

Lara MILLION

Bien sûr. Tout à fait.

Daniel ADRIAN

Hier soir, j'ai ouvert les plis pour agrandir notre école maternelle. Il me faut 600 000 €. J'ai une belle aide de l'État. Mais je suis ric-rac, je n'ai pas assez. Hier soir, en ouvrant les plis, j'ai plus 40 000 €. Je ne sais pas où les trouver. Je ne les ai pas, les plus 40 000 €. Comprenez bien ça. J'ai quand même 2 000 habitants ; je n'en ai pas 200, ni 20. Je ne sais pas où les trouver. Le tracteur de la commune a cramé hier soir, j'ai dû faire des mains et des pieds ce matin pour essayer de... Laissez-moi terminer, s'il vous plaît. Le réparateur m'a dit qu'il serait temps de le changer. Je n'ai pas les moyens. Quelque part, il me paraissait important, chers collègues, Mme la Présidente... Il y a peut-être quelque chose, là, pour un peu épauler tout ça. Merci.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. Je me permets juste de le dire, cher Daniel ADRIAN, et je pense qu'à côté de moi les collègues partagent tous ma vision de l'endettement et qui n'est pas du tout celle que vous semblez penser, bien au contraire. Vous voyez bien les actions que nous menons maintenant depuis trois ans, et ce que nous allons encore voter dans un moment. C'est de l'argent du contribuable, c'est

de l'argent public. Nous devons en être respectueux, mais nous sommes là avant tout [propos inaudibles] au service de nos concitoyens, au service des Haut-Rhinois. Tous les plans, tous les dispositifs que nous avons mis en place maintenant depuis deux mois vont dans ce sens, notamment, chers collègues, des dispositifs en faveur des communes, qui sont importants. Là aussi, je crois qu'on peut dire, sans vouloir se mettre des lauriers sur la tête, que ces différents fonds sont très appréciés par les maires et par vous tous. Pas d'autre prise de parole ? Si on peut voir tous les collègues qui sont en visio. Mme VALLAT. Mme VALLAT a la parole.

Marie-France VALLAT

Merci beaucoup, Mme la Présidente. Juste deux mots. Je voudrais simplement saluer cette réserve de fonctionnement qui est destinée à faire face à la crise – je crois que c'est important. Cette crise sera certainement encore plus importante qu'on peut l'estimer aujourd'hui. Je crois qu'effectivement il faut être attentif à cette sortie de crise, à l'égard de tout le monde, des plus fragiles. Je crois que c'est vraiment quelque chose qu'il faut aborder de façon sereine, et ne pas se cacher derrière son petit doigt pour dire qu'effectivement tout ira bien. Mais je crois vraiment que cette réserve me paraît intéressante, dans ce sens-là.

Oui, sur le besoin d'autofinancement, je crois qu'il faudrait en débattre au moment du Budget. Je voudrais simplement dire que des budgets d'investissement importants signifient aussi d'avoir du personnel en face, capable de mettre en œuvre ces budgets d'investissement. Je crois qu'il faudra que l'on y soit attentif, pour que les projets qui sont proposés puissent être mis en œuvre dans les temps, que nous avons choisis. C'est important que le personnel, les agents qui sont sollicités dans différents domaines, aient la capacité de réaliser ces projets, peut-être en les accompagnant différemment. En tout cas, on voit bien que certains projets ont parfois du mal à sortir, parce que nous avons de nombreux projets qui sont en cours. Il faudrait réussir à mettre en face les agents nécessaires pour faire avancer les projets de façon sereine. Merci beaucoup.

Mme la Présidente

Merci, chère collègue. Juste un mot, par rapport à la réalisation de notre investissement. Je crois qu'il est... Je n'ose plus dire qu'on est bon, parce qu'on commence à nous dire qu'il ne faut pas être bon élève. Mais nous avons quand même un taux de réalisation des investissements qui est assez exceptionnel : 85,3 %. Ça veut dire qu'on arrive de nouveau à sortir les projets, notamment au niveau des routes, où nous avons recruté trois apprentis. Il y a certainement encore des services où il y a une charge de travail importante et où il peut y avoir des besoins. Mais nous essayerons d'apporter les ajustements qui sont nécessaires pour ces besoins en personnels, lorsqu'ils se font jour.

Si vous le permettez, j'ai aussi rencontré ces jours-ci le Directeur général de l'ADIRA... Je viens de reprendre les éléments dont il m'avait fait part il y a quelques jours. Il me disait qu'ils craignent évidemment, à l'ADIRA, cher Philippe TRIMAILLE – puisque vous en êtes le Vice-président –, des mois difficiles à venir pour certaines branches et entreprises industrielles alsaciennes. Mais pour l'heure – et c'est ce que j'entends aussi des différentes branches professionnelles que j'ai rencontrées – ils enregistrent, à l'ADIRA, depuis le déconfinement, une forte série de projets d'investissement nouveaux. Ils ressortent des cartons des entreprises alsaciennes, françaises et étrangères. En tout, l'ADIRA a en stock aujourd'hui près de 160 projets d'investissement significatifs pour 4 700 créations d'emplois potentielles et 2,7 Mds€ d'investissement matériel, immatériel et immobilier. Soyons confiants. Il ne faut pas être béat, parce que je pense qu'on est malgré tout devant des difficultés. Mais il ne faut pas que nous désespérions. [propos inaudibles] Ayons confiance. Il m'a précisé aussi que dans notre département, l'ADIRA travaille sur plusieurs projets d'implantation de

capitaux étrangers (allemands, suisses, danois, américains). C'est là aussi une preuve d'attractivité de notre territoire, situé en plein cœur de l'Europe, à des carrefours routiers, avec le Rhin à proximité, avec l'EuroAirport qui est un atout important aussi. Chers collègues, cher Philippe TRIMAILLE, l'ADIRA, à travers la marque Alsace, que le Département lui a confié, a prévu aussi plusieurs actions de communication et de formation avec les acteurs de l'agriculture, avec les acteurs de l'agroalimentaire, du tourisme, du commerce, pour booster l'attractivité de l'Alsace et susciter de la consommation locale [propos inaudibles]. Donc nous avons aussi l'ADIRA, l'ADT [propos inaudibles] en synergie avec le Département. Je tiens à remercier leurs équipes.

DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2020

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du Département du Haut-Rhin pour un montant global de 84 606 173,88 €, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

approuve l'excédent de fonctionnement cumulé 2019 d'un montant de 46 762 212,13 € pour le Département du Haut-Rhin et l'affecte à hauteur de 46 762 212,13 € au résultat de fonctionnement reporté (nature 002),

approuve le solde d'investissement cumulé 2019 d'un montant de 35 450 772,34 € ainsi que l'excédent cumulé d'investissement de l'ADMD pour un montant de 28 398,34 €, soit un excédent cumulé d'investissement consolidé (Département du Haut-Rhin et ADMD) d'un montant de 35 479 170,68 € qui fait l'objet d'un report au budget d'investissement de l'exercice 2020 du Département du Haut-Rhin (nature 001),

arrête le volume budgétaire de la DM1 à +84 606 173,88 €, portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 877 774 235,45 €,

arrête le volume budgétaire de la DM1 à +1 239 307,20 € pour la Cité de l'Enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'Enfance à 5 270 428,23 €,

approuve la réinscription à concurrence de 122 217,00 € des restes à réaliser de fonctionnement 2019 (annexe 1),

procède aux régularisations des opérations comptables telles que détaillées dans les annexes n° 2 et 3 jointes à la présente délibération,

concernant les travaux pour comptes de tiers portant sur l'aménagement des rivières (comptes 454), approuve les opérations comptables permettant de solder les opérations terminées par l'inscription d'une subvention d'investissement qui clôturera ces mêmes opérations, et, en conséquence, d'inscrire en dépenses d'investissement au chapitre 041 nature 204142 ainsi qu'en recettes d'investissement au chapitre 041, nature 4541201, la somme de 495 739 €, conformément à l'annexe n° 4 jointe à la présente délibération,

concernant les opérations sous mandat portant sur l'aménagement des pistes cyclables (comptes 458), approuve les opérations comptables permettant de solder les opérations terminées par l'inscription d'une subvention d'investissement qui clôturera ces mêmes opérations, et, en conséquence, d'inscrire en dépenses d'investissement au chapitre 041 nature 204142 ainsi qu'en recettes d'investissement au chapitre 041, nature 4582, la somme de 1 562 720,44 €, conformément à l'annexe n° 4 jointe à la présente délibération,

inscrit une provision complémentaire pour indus rSa d'un montant de 362 825,30 € pour porter la provision 2020 à 814 637,99 € (émission d'un mandat sur le chapitre 68, nature 6817),

autorise le Payeur Départemental à passer une écriture d'ordre non budgétaire impactant les comptes suivants :

- 300 000,00 € au débit du compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) ;
- 300 000,00 € au crédit du compte 1069 (Reprise 2004 sur les excédents capitalisés - Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits),

autorise la Commission permanente à prévoir une dérogation au règlement financier départemental dans le cadre du versement de la subvention de fonctionnement à l'OLCA pour un montant de 66 500 € au titre de l'année 2020, en application de la convention de partenariat et de financement 2020 approuvée par la délibération n° CP-2020-2-11-2 de la Commission permanente du 14 février 2020 relative à la Stratégie OR et à la convention de partenariat avec l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle pour l'année 2020, et autorise en particulier la Commission permanente à prévoir le versement d'un acompte de 70% après signature de la convention, le solde de la subvention devant être versé au 1^{er} octobre 2020 après transmission des comptes annuels de l'association,

autorise le transfert de la subvention d'investissement de 5 000 €, initialement allouée à l'Association Sports et Loisirs de MULHBACH SUR MUNSTER par la délibération n°CP-2019-3-9-2 de la Commission permanente du 15 mars 2019 relative à la politique en faveur du sport et au fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives et d'appels à projets, au profit de la Commune de MULHBACH SUR MUNSTER, propriétaire et maître d'ouvrage du projet d'aménagement du mur d'escalade spécialisé dans le cadre de l'appel à projets « Sport et Handicap, compte tenu de l'accord formulé par l'association ci-avant mentionnée.

Sur la DM1, nous devons encore passer au vote. Qui est-ce qui est pour l'adoption de la DM1 ? Je vous remercie. Vote contre ? Abstention ? Je vous remercie. La DM1 est adoptée.

Cette fois, nous sommes au bout des rapports de la 1^{ère} Commission. Merci, Mme la Présidente, pour vos présentations.

Le Président de la 2^e Commission est absent ce matin. Il est excusé. Nicolas JANDER. C'est le Vice-président, M. HEMEDINGER, qui nous présente le rapport important sur le fonds d'urgence exceptionnel en faveur de la filière touristique.

Yves HEMEDINGER

Merci, Mme la Présidente. Mes chers collègues, je profite d'avoir la parole pour dire que je souscris totalement aux propos qui ont été tenus tout à l'heure par Alain. [propos inaudibles] Je ne suis pas concerné par Mulhouse ; je suis concerné par Colmar. Je l'ai échappé belle. Plus sérieusement, il s'agit des propos tenus sur la gestion exemplaire et exceptionnelle de la Présidente pendant cette crise exceptionnelle, avec à ses côtés, bien sûr, les collègues, et tout l'administration. En tout cas, je suis fier d'appartenir à cette Assemblée. On est [propos inaudibles]

En ce qui concerne le rapport, les acteurs touristiques font aujourd'hui face à des difficultés économiques majeures, qui sont justement liées à la crise sanitaire qui s'accompagne d'un bouleversement social et professionnel sans précédent. Il faut quand même savoir que ce secteur est extrêmement important et joue un rôle fondamental pour l'attractivité de notre territoire. Ces

structures de tourisme alsaciennes représentent 2,5 Mds€ de chiffre d'affaires. Cela représente 40 000 emplois salariés et non salariés, c'est-à-dire 5 % des emplois alsaciens. C'est donc tout à fait considérable. L'enjeu est particulièrement majeur. Vous savez aussi que le Département du Haut-Rhin est en partenariat avec la Région Grand Est, des territoires et l'ensemble des [propos inaudibles]. L'enveloppe départementale est importante, puisqu'elle s'élève à 1 526 400 €. Mais ce fonds vise finalement des avances de trésorerie à très court terme. Il est évident que [propos inaudibles] beaucoup plus important, et c'est l'objet du rapport d'aujourd'hui, intitulé très justement fonds d'urgence exceptionnel en faveur de la filière touristique. Ce fonds est fondamental. Il est doté d'une somme très importante, puisqu'il est doté de 4 832 000 €. C'est un effort financier et budgétaire. On parlait tout à l'heure de relance, on parlait d'effort financier : on est en plein dedans. C'est aussi parce que le Département met les moyens. On a les moyens de lancer ce fonds d'urgence. C'est donc très important. Il a vocation à soutenir les entreprises pour les aider à la relance de l'économie et du tourisme. Surtout, ces entreprises, qui, dans le respect des protocoles sanitaires, vont avoir à faire face à des dépenses supplémentaires importantes, ont encore plus besoin de ce soutien. Ce fonds est donc le bienvenu. Il va participer – ce sont les propos que tenait Philippe TRIMAILLE dans son introduction – à la reconquête de l'attractivité de notre territoire. C'est vrai que le tourisme, jusqu'à présent, était une force pour notre Département. Il ne doit pas devenir une faiblesse. C'est tout l'enjeu, toute l'importance et l'intérêt du fonds que nous soumettons à votre approbation aujourd'hui.

Mme la Présidente

Merci, M. le Rapporteur. Merci, cher collègue. Max DELMOND a demandé la parole. M. DELMOND.

Max DELMOND

Bonjour tout le monde. Concernant le tourisme, il y a l'aspect économique. Je veux dire aussi que c'est un marqueur territorial. C'est un élément de notoriété et aussi de reconquête des cœurs du monde entier de la France, vers l'Alsace. Il ne faut donc pas oublier qu'on a besoin d'aider le tourisme aussi pour faire une forme de marketing territorial pour la CeA. Merci.

Mme la Présidente

Merci à vous, Max DELMOND. Et merci pour votre engagement en tant que Président d'ADT en faveur du tourisme. S'il y a d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas. Peut-être juste une précision quant au calendrier : c'est vraiment un fonds d'urgence, puisque les professionnels du tourisme pourront faire leur demande tout de suite, et durant l'été. C'est notre Commission permanente du 11 septembre qui attribuera les aides. Je vois que Max DELMOND cherche encore à... Non. D'accord. Chers collègues, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Mme VALLAT a demandé la parole.

Marie-France VALLAT

Non, désolée.

Mme la Présidente

Donc il n'y a plus de demande de prise de parole ? Non.

FONDS D'URGENCE EXCEPTIONNEL EN FAVEUR DE LA FILIERE TOURISTIQUE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif au fonds d'urgence exceptionnel en faveur de la filière touristique selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- ❖ Approuve la création du Fonds d'urgence exceptionnel en faveur de la filière touristique ;
- ❖ Dote ce dispositif d'aide d'urgence d'un montant total de 4 832 000 € ;
- ❖ Prélève les crédits correspondants sur le programme F 741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574 du budget départemental ;
- ❖ Approuve les modalités de mise en œuvre de ce Fonds d'urgence exceptionnel en faveur de la filière touristique, telles que précisées dans le rapport ci-annexé.

Je mets donc le rapport aux voix. Qui est-ce qui est pour son adoption ? Merci. Qui est contre ? Abstention ? Ça n'est pas le cas. Merci beaucoup. Je peux vous dire que c'est un fonds qui est réellement attendu par les acteurs de notre territoire. Merci. C'était le seul rapport de la 2^e Commission.

Nous passons à la 4^e Commission. Son Président, M. Alain COUCHOT, a la parole.

Alain COUCHOT

Merci, Mme la Présidente. Avant de vous présenter l'unique rapport de la 4^e Commission, je voulais m'associer à vos remerciements auprès [propos inaudibles] de la Direction de l'Autonomie, qui a lui aussi travaillé nuit et jour pendant la crise. Je voulais également signaler la conséquence positive des choix qui ont été faits dans le passé sur la numérisation de nos dossiers. Ce qui est aussi bien, pour la Direction de l'autonomie récemment, et de façon déjà ancienne pour la MDPH, c'est que, grâce à la numérisation de nos dossiers, nous avons pu continuer pendant toute la période de confinement à instruire ces dossiers et à pouvoir traiter les demandes faites par les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, malgré le télétravail qui avait été mis en place. C'est une conséquence qui n'était pas attendue, mais qui a été extrêmement positive dans le traitement de ces dossiers, ce qui n'a pas toujours été le cas d'autres départements.

Un seul rapport pour la 4^e Commission, mais d'importance, puisqu'il s'agit d'une des conséquences immédiate et très positive de la convergence avec nos voisins du Bas-Rhin dans le cadre de la Collectivité européenne d'Alsace sur la question des investissements dans les EHPAD non seulement le dispositif [propos inaudibles] comme vous l'avez évoqué, Mme la Présidente, dans vos propos introductifs. Je laisse la Rapporteuse présenter ce rapport.

Mme la Présidente

Mme PAGLIARULO a la parole.

Karine PAGLIARULO**SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUX EHPAD**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux subventions d'investissement aux EHPAD, selon le détail énoncé en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Supprime la date de terme du dispositif de subvention départementale d'aide à l'investissement à destination des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD, EHPA) exclusivement sous tarification contrôlée, fixée par la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-5-4-2 du 7 décembre 2018,
- Précise que ce dispositif est désormais applicable sans limitation de durée,
- Fixe, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération :
 - o le taux de participation financière du Département aux projets de reconstruction ou restructuration globale des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD, EHPA) sous tarification contrôlée à 30 % du montant subventionnable,
 - o le montant plafond subventionnable à 70 000 € HT par place,
 - o le montant plancher subventionnable à 15 000 € HT par place,
- Conditionne l'octroi de la subvention d'investissement départementale à :
 - o L'avis favorable sur le programme technique détaillé, émis par la Commission des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (CESMS), composée du Président de la Commission Solidarité, des conseillers départementaux du canton de l'établissement, des directions compétentes du Département (Direction de l'Immobilier et de la Logistique, Direction de l'Autonomie et Direction Ressources Solidarité), du service départemental d'incendie et de secours, de l'agence régionale de santé et de la sous-commission départementale d'accessibilité aux personnes handicapées,
 - o La participation des services du Département au comité technique,
 - o L'octroi, par les gestionnaires, d'une voix délibérative pour le Conseil départemental aux jurys de concours d'architecte, la représentation étant assurée par les Directions compétentes (Direction de l'Immobilier et de la Logistique et Direction de l'Autonomie),
- Précise que les règles afférentes aux actions éligibles, aux bénéficiaires, aux conditions particulières, aux exclusions et à la nature des projets soutenus, telles que fixées dans la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-4-1 du 18 mars 2016 demeurent applicables,
- Précise que les autres conditions posées à l'octroi de la subvention d'investissement départementale (mise en place d'un comité de pilotage et validation préalable de l'avant-projet sommaire) fixées par la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-5-4-2 du 7

décembre 2018 demeurent également pleinement applicables, exception faite de la date butoir fixée initialement au 31 décembre 2020 qui est supprimée,

- Approuve le modèle type de convention relative au versement d'une subvention d'investissement dans le cadre d'un projet de réhabilitation ou de construction neuve, joint en annexe à la présente délibération,
- Précise que le versement de la subvention départementale d'aide à l'investissement est conditionné à la signature préalable, avec les gestionnaires bénéficiaires, d'une convention particulière sur la base de ce modèle type, et ce, après octroi des subventions départementales concernées,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions particulières avec les gestionnaires d'établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD, EHPA) sous tarification contrôlée bénéficiaires d'une subvention départementale, sur la base de ce modèle type, et le cas échéant, à procéder aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires,
- Précise que l'octroi de chaque subvention donnera lieu, pour chaque projet concerné, à une délibération particulière de l'assemblée délibérante ou, le cas échéant, selon la nature du porteur de projet, à une décision de la Présidente du Conseil départemental prise en vertu de la délégation dont elle bénéficie en matière de subventions aux associations (délibération du Conseil départemental n° CD-2020-2-12-5 du 24 avril 2020).

Mme la Présidente

Merci à vous. M. le Premier Vice-président.

Rémy WITH

Je voudrais saluer la présentation de ce rapport et les reconsidérations du montant de l'aide financière [propos inaudibles] avec des travaux que ces établissements vont réaliser. Il y a un programme d'établissements qui a été identifié. C'est une mesure importante et surtout une aide importante, qui est la bienvenue. Cela permettra effectivement de pouvoir soutenir les investissements qui sont réalisés. Mais le contrecoup de ces investissements, vous le savez, a souvent pour conséquence l'augmentation du prix de journée des résidents. Du fait de notre intervention un peu plus soutenue et nettement plus soutenue maintenant, à 21 000 € la place, ça permettra soit de pallier à cette augmentation ou du moins de maîtriser le coût de l'augmentation et de l'incidence sur le prix de journée. Je tenais à vous remercier, Mme la Présidente, et à saluer cette initiative qui permet vraiment [propos inaudibles].

Mme la Présidente

Merci, M. le Premier vice-président. Est-ce que je peux demander aux collègues qui sont en visio d'éteindre leur micro quand ils ne parlent pas, ou à la technique de s'en charger ? Je vous remercie. En effet, chers collègues, dans la droite ligne de notre plan sénior, nous poursuivons ainsi notre soutien aux EHPAD, afin d'améliorer les conditions d'accueil des résidents, des conditions de travail

aussi des personnels. Je voudrais, en votre nom aussi, avoir une pensée particulière pour les personnels des EHPAD qui ont eu un travail très risqué et très difficile, et leur dire toute notre reconnaissance. Comme vient de le dire le Premier Vice-président, grâce aussi à ce dispositif [propos inaudibles]. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je mets le rapport aux voix. Qui est-ce qui est pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Rapport adopté. C'était l'unique rapport de la 4^e Commission. Merci à vous aussi, M. le Président.

5^e Commission. M le Premier Vice-président, si vous voulez bien.

Rémy WITH

Merci, Mme la Présidente. C'est un seul rapport. En réalité, ce n'est pas un rapport ; c'est plutôt une communication obligatoire de par la loi relative aux transactions immobilières réalisées l'année précédente, en l'occurrence en 2019. Cette communication soumet à votre approbation ou à votre prise d'acte des dépenses et des recettes des transactions immobilières réalisées tout au long de l'année 2019. [propos inaudibles] Il n'y a pas autre chose à ajouter. Je pense que Mme MARTIN peut lire la délibération.

Mme la Présidente

S'il n'y a pas de question, la parole est à Mme Monique MARTIN.

Monique MARTIN

COMMUNICATION RELATIVE AUX TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES EN 2019

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, Prend acte de la communication de la Présidente relative aux transactions immobilières réalisées en 2019 telles que détaillées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Donne acte à la Présidente de la communication relative au bilan des transactions immobilières réalisées par le Département du Haut-Rhin en 2019, conformément aux diverses décisions prises par l'Assemblée (cf. tableau ci-annexé), à savoir :

. Montant des dépenses d'acquisitions : 3 448 829,26 €,

. Montant des recettes des ventes et échanges : 1 504 932,20 €,

Le tableau récapitulatif ci-joint relatif à ces transactions immobilières sera également annexé au compte administratif du budget 2019, conformément aux dispositions de l'article L3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Donne acte à la Présidente de la communication relative à l'exercice, pendant l'année 2019, de la délégation accordée par l'Assemblée en séances du 1^{er} septembre 2017 en matière immobilière, pour les décisions de conclusion et de révision du louage de choses pour une durée

inférieure ou égale à 3 mois ou d'une valeur locative d'un montant inférieur ou égal à 500 € par mois (cf. tableau ci-annexé), à savoir :

- . Locaux donnés à bail dans le cadre de la délégation : -
- . Locaux pris à bail dans le cadre de la délégation : 3 833 €.

Mme la Présidente

Merci à vous. Je mets le rapport aux voix. Qui est-ce qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie. Il n'y avait qu'un seul rapport. Merci, M. le Président.

À présent, nous passons à la 6^e Commission et à son Président, M. Michel HABIG.

Michel HABIG

Merci, Mme la Présidente. Deux rapports pour la 6^e. Le premier concerne la stratégie d'avenir de la démarche GERPLAN, dont nous fêtons le vingtième anniversaire. Donc notre collectivité, il y a vingt ans, s'était lancée dans cette politique concertée d'aménagement du territoire entre les échelons intercommunal, communal et départemental, dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture et des paysages. [propos inaudibles] Il s'agit aujourd'hui de confirmer cette politique et de réfléchir à l'évolution de cette démarche au service du bien commun, surtout dans la perspective de la création de la nouvelle Collectivité européenne d'Alsace. Je rappelle tout simplement que cette politique permet de développer un modèle plus diversifié, plus respectueux de l'environnement et assurant aux agriculteurs alsaciens une juste rémunération, de reterritorialiser les productions alimentaires pour sécuriser l'accès des Alsaciens à une alimentation durable, de préserver les écosystèmes alsaciens et leur richesse, bien sûr de faire connaître et de fédérer par une belle politique de communication cette politique, et de réfléchir également – et c'est nouveau – à une démarche destinée à lutter contre les îlots de chaleur en zone urbaine. Voilà les grandes lignes. Ces lignes de politique ont été discutées pas plus tard qu'hier avec les collègues du Conseil départemental du Bas-Rhin. Je crois pouvoir vous dire qu'ils y adhèrent. Voilà, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président de la Commission. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Cela n'est pas le cas. C'est à Annick LUTENBACHER, Rapporteur, de nous présenter la délibération.


Annick LUTENBACHER

STRATEGIE D'AVENIR POUR LA DEMARCHE GERPLAN

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la stratégie d'avenir pour la démarche GERPLAN, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve la stratégie d'avenir pour la démarche GERPLAN telle que détaillée dans le rapport joint à la présente délibération ;

- Confirme le dispositif d'intervention existant pour 2020 figurant en annexe n° 1 de la présente délibération ;
- Valide un dispositif complémentaire d'aides en adéquation avec cette nouvelle stratégie pour lutter contre les îlots de chaleur en zone urbaine figurant en annexes n° 2 à 5 de la présente délibération. Ces nouvelles aides seront prélevées sur le programme C251 ;
- Décide de faire évoluer l'acronyme GERPLAN en GERPL  N.

Mme la Présidente

Merci à vous. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Ce rapport est adopté. Je vous remercie. Deuxième rapport.

Michel HABIG

Le deuxième rapport est une Décision modificative n° 1 du Budget de la régie départementale de production d'énergie électrique. Elle porte ce Budget à 1 459 974,26 €. Ce rapport s'établissait à 1 220 000 €, soit une augmentation de plus de 239 974 €. Concernant les raisons de cette augmentation, il s'agit de l'annulation de l'emprunt prévu au BP de 808 500 €, de la reprise de l'excédent cumulé de 927 097 €, de l'affectation de l'excédent pour investissement de 120 388 € en prévision de la construction d'une installation de production d'énergie hydroélectrique sur le barrage de Kruth, de l'inscription de 50 000 € pour des travaux de maintenance des installations photovoltaïques du collège d'Illzach et de l'inscription de 50 000 € pour l'installation sur le barrage de Kruth. Voilà, en résumé, les principales modifications.

Mme la Présidente

Merci beaucoup, M. le Président. Je ne vois pas de main se lever. Mme LUTENBACHER.

Annick LUTENBACHER

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET DE LA RÉGIE DÉPARTEMENTALE DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, Approuve le rapport relatif à la décision modificative n° 1 du budget de la régie départementale de production d'énergie électrique selon les modalités présentées en annexe A.

ANNEXE A

- Arrête le volume budgétaire de la DM1 à 239 974,26 €, portant ainsi le volume budgétaire global 2020 à 1 459 974,26 € suivant le détail figurant à l'annexe 1 de la présente délibération ;
- Constate l'excédent de fonctionnement cumulé au titre de l'exercice 2019 d'un montant de 120 388,01 € ;
- Affecte définitivement cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 120 388,01 €, chapitre 10, nature 1068, programme 3703 ;

- Constate l'excédent d'investissement cumulé au titre de l'exercice 2019 d'un montant de 927 097,40 € qui fait l'objet d'un report au budget d'investissement de l'exercice 2020 (nature 001).

Mme la Présidente

Merci, Mme LUTENBACHER. Je mets le rapport aux voix. Vote contre ? Abstention ? Rapport adopté. Merci beaucoup. Merci, M. le Président.

Nous pouvons passer aux rapports de la 10^e Commission. La parole est à sa Présidente, Mme JENN.

Fatima JENN

Merci, Mme la Présidente. Cinq rapports, dont deux conventions. La première concerne les enfants pupilles de l'État. Lorsqu'un enfant pupille de l'Etat est confié par décision du tuteur et du Conseil de famille des pupilles de l'Etat à des candidats à l'adoption, s'ouvre une phase judiciaire qui doit aboutir à un jugement d'adoption. Ce processus doit permettre de doter l'enfant d'une nouvelle filiation et de reconnaître juridiquement les candidats à l'adoption comme parents. Durant cette phase, un accompagnement est fait par les services de protection de l'enfance, l'Unité Droits et Statuts de l'Enfant en collaboration avec la Protection Maternelle et Infantile, l'enfant demeurant sous la responsabilité du tuteur. Dans l'objectif de définir les droits et obligations, ainsi que les responsabilités des différents acteurs, il vous est proposé d'approuver une convention de classement à conclure avec les candidats à l'adoption.

Mme la Présidente

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Ça n'est pas le cas. Je passe la parole à Mme BOHN, la Rapporteuse, pour la délibération.

Patricia BOHN

CONVENTION DE PLACEMENT EN VUE D'ADOPTION

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la convention de placement en vue d'adoption selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve la convention-type de placement en vue d'adoption jointe en annexe à la présente délibération,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions particulières à intervenir sur ce modèle.

Mme la Présidente

Merci. Je mets le rapport aux voix. Vote contre ? Abstention ? Rapport adopté. Je vous remercie. Mme JENN.

Fatima JENN

Le deuxième rapport, c'est aussi une convention. C'est une convention-type de partenariat pour l'organisation de l'action collective de soutien à la parentalité, et sera établie avec chaque organisme partenaire du service de la protection maternelle et infantile. Il s'agit d'en autoriser la signature.

Mme la Présidente

Merci, Mme la Présidente. S'il n'y a pas de demande de parole, Mme BOHN.

Patricia BOHN

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D' ACTIONS COLLECTIVES DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, Approuve le rapport relatif à la convention de partenariat pour l'organisation d'actions collectives de soutien à la parentalité selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve la convention-type de partenariat pour l'organisation d'une action collective de soutien à la parentalité qui sera établie avec chacun des organismes partenaires de la Protection Maternelle et Infantile, jointe en annexe à la présente délibération,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions de partenariat particulières à intervenir sur ce modèle, pour l'organisation d'une action collective de soutien à la parentalité entre le Département et chacun des organismes partenaires concernés, en y apportant, le cas échéant, toutes modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

Mme la Présidente

Merci. Vote contre ? Abstention ? Rapport adopté.

Fatima JENN

Merci. Le troisième rapport est un rapport reconduit, qu'on a l'habitude de passer chaque année. C'est l'affectation des résultats de l'exercice 2019 de la cité de l'enfance. La proposition d'affectation des résultats cumulés de l'exercice 2019 de la cité de l'enfance. Le budget de fonctionnement de la cité de l'enfance est financé par le Conseil départemental. Les compositions d'affectation des résultats 2019 permettront de limiter les évolutions futures de la dotation départementale concernant l'investissement. Le solde 2019 fait l'objet d'un report au budget d'investissement de l'année 2019. Comme je l'ai dit, il s'agit d'opérations classiques de clôture de l'exercice comptable.

Mme la Présidente

Merci à vous. S'il n'y a pas de demande de parole, Mme BOHN.

Patricia BOHN

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 DE LA CITE DE L'ENFANCE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à l'affectation des résultats de l'exercice 2019 de la Cité de l'Enfance, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- approuve le résultat de fonctionnement cumulé d'un montant de 160 886,66 €,
- affecte 50 000 €, correspondant au résultat de l'exercice 2017 à la réserve de compensation des déficits d'exploitation (nature 10686),
- affecte 110 886,66 €, correspondant à la part non affectée du résultat de l'exercice 2018 au compte 110 de l'exercice 2020,
- inscrit en DM1 2020 49 134,64 € en recettes de fonctionnement dans le 002 (61 752,02 € ayant déjà été inscrits au BP 2020),
- approuve le résultat d'investissement d'un montant de 1 130 876,17 € qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et qui fait l'objet d'un report au budget d'investissement de l'exercice 2020 sur la nature 001 (inscrits en DM1 2020).

Mme la Présidente

Merci. Vote contre ? Abstention ? Rapport adopté. Je vous remercie. Mme JENN.

Fatima JENN

Merci, Mme la Présidente. Le quatrième rapport est un rapport nouveau. Le présent rapport a pour objet d'approuver une convention-type autorisant l'accès aux bailleurs sociaux, notamment m2A Habitat, au logiciel Solis, fonds social de logement, pour leur permettre l'enregistrement direct des demandes d'aide à l'accès et au dépôt de garantie de paiement des loyers, etc., au titre du fonds social de logement. Cette convention n'a pas d'incidence financière pour le Département et pour le compte du fonds social de logement. Mais elle permettra bien sûr de réduire les délais de diffusion d'attribution des aides à l'accès au parc social.

Mme la Présidente

Merci beaucoup. Pas de demande de parole ? Mme BOHN.

Patricia BOHN

MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL SOLIS-FSL AUX BAILLEURS SOCIAUX POUR LE TRAITEMENT DE DEMANDES D'AIDES RELEVANT DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la mise à disposition du logiciel SOLIS-FSL aux bailleurs sociaux pour le traitement de demandes d'aides relevant du Fonds de Solidarité pour le logement (FSL), selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve la pérennisation de la mise à disposition du logiciel SOLIS-FSL aux bailleurs sociaux de manière à leur permettre d'instruire des demandes d'aide à l'accès émanant des ménages locataires de leurs parcs ne faisant pas l'objet d'un accompagnement social,
- Approuve la convention-type modifiée portant mise à disposition du logiciel SOLIS-FSL aux bailleurs sociaux pour l'enregistrement des demandes FSL d'aide à l'accès locatif et la charte d'utilisation, jointes en annexe à la présente délibération,

Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions particulières à intervenir sur ce modèle avec chacun des bailleurs concernés par le dispositif.

Mme la Présidente

Merci. Vote contre ? Abstention ? Rapport adopté. Le dernier rapport.

Fatima JENN

Le dernier rapport, c'est un rapport nouveau, très intéressant. Le Département embauche tous les ans des jeunes, notamment étudiants, au sein de ses services durant les mois d'été. En raison de la crise sanitaire, ce dispositif ne sera pas mis en place en 2020. Afin de maintenir ce coup de pouce aux jeunes et de surcroît de soutenir les associations, il est proposé à ces dernières de recruter un jeune pendant un mois, à la charge du Département, dans un nouveau dispositif gagnant-gagnant. Cent jobs sont concernés. Ils seront financés à destination des associations des champs de l'insertion, de l'aide alimentaire et de l'éducation à l'environnement, pour des jeunes de 18 à 25 ans, pour un coût de 200 000 €. Soixante-deux associations sont ciblées, dont 55 dans le champ de l'insertion et 7 dans le champ de l'éducation environnementale. Soixante-cinq postes sont prévus pour l'instant.

Mme la Présidente

Merci à vous. C'est vrai que nous sommes très investis dans la jeunesse. C'est une volonté politique de notre part, dans cette crise qui a beaucoup affecté les jeunes aussi, en termes de stages, d'emplois saisonniers [propos inaudibles par une embauche dans une association qui se voit verser une subvention de la part du Département, et puis c'est un coup de pouce aussi aux associations, en particulier dans le domaine de la solidarité, pour avoir un apport supplémentaire. Ce n'est pas du bénévolat [propos inaudibles]. Pour les jeunes, ce sera une expérience professionnelle importante.

Fatima JENN

Et de sensibiliser nos jeunes à la solidarité, aussi.

Mme la Présidente

Merci, Mme JENN. Il n'y a pas d'autre prise de parole ? Mme BOHN, pour la lecture de délibération.

Patricia BOHN

**POUR LES JEUNES ET LES ASSOCIATIONS, LE DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
LANCE LE DISPOSITIF MON JOB D'ETE GAGNANT/GAGNANT**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif au dispositif « MON JOB D'ETE GAGNANT/GAGNANT », qui mobilisera des dépenses à hauteur de 200 000 € maximum, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve le dispositif « MON JOB D'ETE GAGNANT/GAGNANT » et son financement par le Département pour soutenir les jeunes de 18 à 25 ans et les associations du champ de l'insertion, de l'aide alimentaire, de l'éducation à l'environnement (Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement et ferme pédagogique).
- Accorde aux associations une subvention forfaitaire de 2 000 € par jeune embauché pour un montant total maximum de 200 000 €, et autorise le versement des subventions aux associations bénéficiaires, sur la base de la transmission par l'association de la fiche de paie du jeune salarié en job d'été au cours de la période de juin à septembre 2020,
- Autorise la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile à sa mise en œuvre.

Mme la Présidente

Merci. Qui est-ce qui est contre l'adoption de ce rapport ? Vote contre ? Abstention ? Rapport adopté. C'étaient les rapports de la 10^e Commission. Merci, Mme la Présidente.

Nous passons à présent à la 11^e Commission. M. ADRIAN.

Daniel ADRIAN

Merci, Mme la Présidente. Juste un point, avant d'en venir au rapport. Mme la Présidente, permettez-moi de m'associer à tous les remerciements qui vous ont été attribués en début de séance. Je voudrais simplement rajouter un remerciement, qui n'a pas été évoqué. C'est aussi vous remercier pour l'attention que vous avez portée à vos collègues du Département. J'en veux comme exemple la vitesse à laquelle vous aviez répondu à un de mes SMS, où j'avais des choses importantes à vous dire. Je n'ai même pas pu, chers collègues, poser mon téléphone, que j'avais déjà un coup de fil. C'était apprécié, chère Brigitte, vraiment. Et je crois qu'il faut le dire. Tu as une attention pour tous les Haut-Rhinois. Tu as aussi une belle attention pour nous tous, par rapport à tout ce qui se passe. Je souhaitais le dire.

J'en viens au rapport. Ce n'est pas un rapport ; c'est une communication sur le rapport d'observation qu'a fait la Chambre régionale des comptes sur les comptes de l'Eurodistrict tri-national à Bâle. Cela concerne la période de 2015 à 2018. Ce rapport ne constate aucun manquement. Je crois que c'est important de le dire. Il souligne le très bon niveau d'activité de l'ETB et son rôle dans la recherche

des fonds européens, avec un effet de levier. Bien sûr, il marque aussi que le fonctionnement de l'ETB est très complexe, puisque nous sommes là dans trois pays – c'est encore plus complexe que quand on est à deux –, et que la Cour des comptes demande qu'il y ait une vision un peu plus globale des processus budgétaires qui mériteraient d'être simplifiés et clarifiés. Néanmoins, les membres sont informés et tout se passe au mieux, dans la mesure où on travaille ensemble et on essaie de construire quelque chose.

Mme la Présidente

Merci à vous, cher collègue. Et merci pour vos mots. Je crois que, quand on a parlé de chaîne de solidarité pendant la crise, cette chaîne de solidarité, elle existait aussi entre nous, et je tenais à le souligner. Merci, Daniel ADRIAN. Est-ce qu'il y a des questions ? Ça n'est pas le cas. Je passe la parole à Mme la Rapporteuse, Mme SCHMIDIGER.

Pascale SCHMIDIGER

COMMUNICATION : RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES RELATIF A L'EXAMEN DES COMPTES 2015 À 2018 DE L'EURODISTRICT TRINATIONAL DE BALE (ETB)

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, Donne acte à la Présidente du Conseil départemental de la communication relative au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du Grand Est portant sur l'examen des comptes 2015 à 2018 de l'Eurodistrict Trinational de Bâle, ce rapport est joint en annexe.

Mme la Présidente

Merci à vous. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Rapport adopté. Je voulais vous remercier, les uns, les autres, pour votre engagement si fort à mes côtés dans le domaine transfrontalier, si important pour notre territoire. Merci à vous.

À présent, la dernière Commission, la 12^e, avec son Président, M. Pierre BIHL. Vous avez la parole.

Pierre BIHL

Merci, Mme la Présidente. Nous avons trois rapports à vous présenter. Le premier rapport concerne l'adoption du procès-verbal de la séance plénière du Conseil départemental du vendredi 24 avril 2020. Suite à l'observation de Marie-France VALLAT lors des commissions réunies, qui nous a rappelé que l'EHPAD des Vosges se situe à Wittenheim et non à Wintzenheim.

Mme la Présidente

Voilà. Nous avons fait la correction dans le PV.

Pierre VOGT

Et je confirme.

Mme la Présidente

M. Pierre VOGT confirme. Merci. Je passe la parole à Mme ORLANDI.

Fabienne ORLANDI

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VENDREDI 24 AVRIL 2020

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la séance plénière par visioconférence du Conseil départemental du vendredi 24 avril 2020.

Mme la Présidente

Merci. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Ça n'est pas le cas. M. Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Le rapport concerne les ressources humaines. Avant de vous le présenter, je voulais en profiter pour remercier à mon tour l'ensemble de nos agents du Conseil départemental pour leur présence, leur engagement et leur forte mobilisation pendant la crise sanitaire. Un certain nombre de nos agents sont restés [propos inaudibles] assistantes familiales, le personnel de la cité de l'enfance. Le personnel de la direction de l'immobilier était très présent aussi, notamment pour la distribution des équipements. Et bien d'autres, dont une bonne partie en présentiel. Beaucoup de nos agents étaient en télétravail, chez eux, à la maison. Je voudrais là aussi en profiter pour remercier Stéphanie TACHON, notre DGS, l'ensemble des directrices et des directeurs de services qui ont su organiser au mieux la gestion des ressources humaines [propos inaudibles] au sein de notre collectivité.

Pour ce qui concerne le rapport, c'est un rapport classique, puisqu'il faut valider la possibilité de recourir à des agents contractuels, comme nous n'avons pas la possibilité de trouver nos ressources au sein de la collectivité. Et puis, dans le même rapport, il vous est présenté les avantages en nature qui sont concédés au sein de la collectivité, notamment l'attribution de logements de fonction et de véhicules de fonction.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président. Pas de demande de parole ? Fabienne ORLANDI.

Fabienne ORLANDI

LES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux ressources humaines, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Autorise, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'agents contractuels, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au vu des besoins du service, pour les emplois mentionnés dans l'annexe I du présent rapport ;
- Approuve les listes des bénéficiaires d'avantages en nature concédés au sein de la Collectivité au titre de 2020 figurant dans les annexes II et III.

Mme la Présidente

Merci. Vote contre ? Abstention ? Le rapport est adopté. Le dernier rapport.

Pierre BIHL

Le dernier rapport porte sur le rapport d'activité 2019, qui vous a été distribué en début de séance. Ce rapport présente l'ensemble des moyens qui ont été mobilisés ainsi que les nombreuses opérations réalisées par le Département du Haut-Rhin en 2019, dans le cadre de ses différents champs de compétences. Je voudrais rappeler rapidement que ce document illustre la diversité et la pertinence des missions de la collectivité et se décline donc à travers cinq principales et grandes thématiques : l'attractivité et l'aménagement du territoire, les territoires et les infrastructures, la solidarité bien sûr, l'éducation, la culture et le sport, et l'administration générale et les ressources. Il vient mettre en exergue les nombreuses réalisations découlant directement des politiques votées par l'Assemblée départementale. Et puis il vous est proposé de donner acte à la Présidente de cette communication et de ce rapport.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président. Est-ce qu'il y a des questions ? Ce n'est pas le cas. Je voudrais remercier à mon tour les services pour ce beau rapport d'activité. Il est tout à fait remarquable, j'ai envie de dire, tant sur le fond que sur la forme. Il convient de me donner acte. Mme le Rapporteur, la délibération.

Fabienne ORLANDI**COMMUNICATION RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, donne acte au Président de la communication relative au rapport d'activités des services de l'année 2019.

Mme la Présidente

Merci. Vote contre ? Abstention ? Le rapport est adopté. C'était le dernier rapport de notre séance d'aujourd'hui.

Je tenais à vous remercier sincèrement, chers collègues, pour votre participation, une participation particulièrement active, aujourd'hui. Je me permets de vous rappeler les prochaines dates. Cet après-midi déjà, réunion de la 7^e Commission, présidée par Bernadette GROFF. Le 3 juillet, nous aurons à 8 h 30 une Commission permanente, suivie à 9 h 30 des Commissions réunies à 10 h 15 une séance publique. Et le Préfet nous rejoindra lors de cette séance publique, à 11 h 15, pour la présentation du rapport d'activité de l'Etat et pour répondre à nos questions.

Merci à vous. Je vous souhaite encore une bonne journée. Merci aux collègues qui sont en visio. Merci à nos concitoyens qui ont assisté à notre séance. La séance sera de nouveau retransmise sur les réseaux le 3 juillet prochain, à partir de 10 h 15. Bonne journée à tous. Au revoir.

La séance est levée.

Séance plénière
du Conseil départemental du Haut-Rhin
le vendredi 3 juillet 2020

La séance est ouverte à 10 h 17.

Mme la Présidente du Conseil départemental (Brigitte KLINKERT)

Chers collègues, si vous voulez prendre place, pour débiter notre séance. Je vois qu'il y a des personnes qui demandent à être admises aussi. Si on peut les faire entrer en salle, comme la séance va démarrer. Je vous remercie. Bonjour à toutes et à tous, chers collègues, à vous qui êtes en présentiel ici au Conseil départemental. Je peux déclarer à présent la séance publique ouverte. Bienvenue également à nos collègues qui sont en visioconférence, à la presse et au public qui nous regarde sur les réseaux sociaux.

Je propose de donner tout de suite la parole à notre benjamin, qui est une benjamine, Mme HELDERLÉ, pour l'appel nominatif. Mme HELDERLÉ, qui est en visioconférence, vous avez la parole pour l'appel.

Émilie HELDERLÉ procède à l'appel nominatif.

PRESENTS :

MM. ADRIAN, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.

Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.

Mme la Présidente

Merci beaucoup pour cet appel. Je rappelle à tous les collègues, qu'ils soient en présentiel ou en visio : si vous voulez bien allumer les micros quand vous prenez la parole, et ensuite les éteindre, pour éviter tous les bruits parasites. Je vous remercie.

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à cette nouvelle séance plénière de notre assemblée.

Son ordre du jour s'avère relativement limité. Dans son prolongement, nous aurons cependant le plaisir d'accueillir Monsieur Laurent TOUVET, Préfet du Haut-Rhin, accompagné de Madame et

Messieurs les Sous-Préfets, pour la présentation du traditionnel "rapport d'activité des services de l'Etat dans le département".

Avant cela, permettez-moi tout d'abord de féliciter ceux de nos collègues Conseillers départementaux qui ont été élus ou réélus lors du deuxième tour des élections municipales de dimanche dernier. Avec évidemment une mention toute particulière pour mon ami et "binôme" Eric STRAUMANN dont la liste l'a emporté dans la ville chef-lieu de notre département.

De façon plus "légère" mais loin d'être anecdotique, j'aimerais également partager avec vous la fierté que j'ai ressentie mercredi soir, suite à la désignation par nos compatriotes, de la commune bas-rhinoise de HUNSPACH comme "village préféré des Français".

Après EGUISHHEIM et KAYSERSBERG, voilà donc une troisième commune alsacienne qui se voit reconnue à l'échelle nationale pour ses attraits notamment patrimoniaux. HUNSPACH intègre le palmarès en tant que 10ème lauréate de ce concours, comme toujours mené de main de maître par Stéphane BERN.

Voilà un beau message d'espoir adressé à l'Alsace après la période douloureuse qu'elle a traversée. Voilà aussi un beau signe d'encouragement pour la CeA qui aura en charge la valorisation touristique de nos territoires.

Parmi les rapports soumis à votre vote ce matin, je souhaite en premier lieu évoquer celui qui va nous permettre de récompenser des personnels qui ont été amenés à s'engager très directement contre l'épidémie de Covid-19.

Nous le savons toutes et tous, le Haut-Rhin a été particulièrement meurtri par cette crise sans précédent. Des femmes et des hommes se sont alors révélés aux yeux de nos concitoyens comme de véritables "héros", en contribuant avec beaucoup d'humanité et d'humilité à ce que notre société tienne bon durant ces longues semaines.

Fidèles à la mission de solidarité qui leur incombe, de nombreux agents qui exercent leurs fonctions dans les établissements sociaux et médico-sociaux relevant des champs de compétence de notre collectivité (personnes âgées, personnes en situation de handicap, protection de l'enfance), méritent assurément de figurer parmi ces "héros du quotidien" et d'être récompensés par l'octroi de la prime exceptionnelle prévue par l'Etat.

Il vous est ainsi proposé d'établir le montant de cette prime à son niveau maximal, soit 1 500 €, pour les personnels œuvrant dans les secteurs de l'autonomie, ceci en reconnaissance de leur engagement extraordinaire durant la crise que nous avons connue. Cela concerne près de 4 000 agents et représente une dépense globale de presque 4,4 M€.

Dans un rapport complémentaire à celui-ci, il vous est également proposé de verser une prime exceptionnelle de 1 000 € à ceux de nos propres agents qui ont été tout particulièrement mobilisés, tout au long de notre difficile combat contre l'épidémie.

Ils ont fait honneur au Conseil départemental du Haut-Rhin et se sont montrés à la hauteur de la tradition humaniste alsacienne. En votre nom, chers collègues, je les en remercie très chaleureusement.

Oui, le Haut-Rhin est un département éminemment solidaire dans lequel le bénévolat, la citoyenneté et l'engagement associatif occupent une place absolument fondamentale. D'ailleurs, ce sont là des

valeurs dont nous encourageons très fortement l'émergence et le développement dans tous nos territoires.

C'est pourquoi, j'ai choisi d'engager notre collectivité dans le projet national "Tous Voisins, Tous solidaires". Il s'avère en effet que la solidarité entre voisins constitue souvent le parfait complément des services rendus par les pouvoirs publics, les associations ou, tout simplement, le cercle familial.

Le Haut-Rhin est le premier département à s'inscrire dans cette démarche. Nous avons ainsi l'ambition, à travers notamment la mise en place d'une plateforme d'entraide, de favoriser le développement des solidarités de voisinage dans nos territoires.

Par ailleurs, en relation avec l'association "Voisins Solidaires", notre Conseil départemental tentera d'initier une dynamique nationale qui permettra de fédérer de grands partenaires institutionnels ou privés autour de ce beau projet.

Notre séance de ce matin sera également l'occasion d'aborder un dossier qui, bien entendu, nous tient tout particulièrement "à-cœur", celui de la Collectivité européenne d'Alsace.

Oui, chers collègues, notre future collectivité alsacienne avance. Elle avance même très bien, au rythme du compteur qui, sur la façade de notre bâtiment, égrène les jours nous séparant de son entrée en vigueur. Un compteur qui affichait fièrement hier matin le chiffre "183", celui qui marque la mi-parcours de ce passionnant compte à rebours.

La mise en commun des organisations et des politiques de nos deux départements se poursuit à un rythme soutenu. Ainsi, dans quelques instants, nous allons nous prononcer sur une dimension emblématique de la collaboration entre nos deux collectivités, puisqu'elle concerne le futur réseau routier alsacien.

Le rapport que je sou mets à votre approbation, tend en effet à faire converger nos deux politiques de viabilité hivernale. Ses dispositions ont été élaborées en concertation avec les services de l'Etat et s'appliqueront dans toute l'Alsace dès l'hiver prochain. Elles s'inspirent très largement des grands principes de sécurité qui ont déjà fait leurs preuves dans le Haut-Rhin.

Dans un autre rapport, toujours relatif à la structuration du futur réseau routier alsacien, nous apporterons des solutions à un problème très concret résultant de la mise en convergence, à savoir l'existence de doublons dans la numérotation des routes départementales actuellement haut-rhinoises et bas-rhinoises. Ceci est évidemment loin d'être anecdotique.

A ce stade, je tiens surtout à relever l'excellente qualité du travail réalisé par les membres des deux Commissions des Routes, présidées respectivement par Alain GRAPPE pour le Haut-Rhin, et Marcel BAUER pour le Bas-Rhin, ainsi que par les services. Grand merci à vous, chers collègues et chers collaborateurs.

Le dernier rapport que je souhaiterais mettre en exergue ce matin concerne l'important projet de restructuration du collège Kennedy de MULHOUSE dont je rappelle qu'il porte sur près de 15 M€ de travaux.

Dans la mesure où le collège Kennedy a d'ores et déjà dépassé son taux de remplissage maximal, ces travaux ne peuvent avoir lieu en site occupé. Il a donc été décidé, en étroite concertation avec la

Ville de MULHOUSE et les services de l'Education Nationale, de reloger le collège, pendant toute la durée des travaux, dans les locaux de l'ancien lycée Camille Claudel appartenant à la Ville.

Il s'agit aujourd'hui d'adopter les mesures d'accompagnement tout à fait exceptionnelles rendues nécessaires par ce transfert. Elles me donnent surtout l'occasion de rappeler l'engagement global du Conseil départemental dans la stratégie PRÊT, pour la réussite éducative de tous, à savoir 100 M€. Une stratégie qui prend tout son sens et qui révèle toute sa portée en cette période post-crise sanitaire particulièrement difficile pour notre jeunesse.

Pour conclure mon propos, permettez-moi de faire un point sur le dossier Fessenheim, suite à l'arrêt définitif du second réacteur intervenu lundi soir.

Il reste un très long chemin à parcourir pour répondre à tous les enjeux sociaux, économiques et environnementaux du projet de transition du territoire de Fessenheim. Car pour l'heure, le compte n'y est pas. Non, l'Etat n'est pas au rendez-vous de ce projet crucial. Je le regrette et me permettrai de le rappeler à Monsieur le Préfet tout à l'heure.

L'Etat a vraiment l'obligation morale et politique d'engager des moyens financiers à la hauteur de l'urgence vécue dans ce territoire. D'autant plus que c'est une chance unique pour la France de faire de Fessenheim, un symbole de réussite de la transition énergétique et de la coopération transfrontalière.

Il s'agit là d'une dimension essentielle du traité d'Aix-la Chapelle conclu par la chancelière MERKEL et le Président MACRON. Ce dernier a même cité Fessenheim comme devant être l'exemple d'une "reconstruction économique, écologique et solidaire".

Fort heureusement, comme un autre symbole, le mardi 30 juin a aussi été marqué par la signature, par l'ensemble des partenaires français et allemands, de la convention de financement d'une nouvelle phase d'étude de deux ans pour la réouverture de la ligne ferroviaire entre COLMAR et FREIBURG.

Voilà une belle avancée dans ce projet exemplaire de coopération franco-allemande qui répondra à plusieurs préoccupations majeures :

Celle de l'environnement, par le renforcement des mobilités durables,

Celle de la qualité de vie, par le développement de l'accessibilité et de l'attractivité du territoire,

Et celle du dynamisme de deux villes au fort potentiel économique et touristique, enfin directement reliées.

Je vous propose à présent de passer à l'ordre du jour de cette réunion.

Je vous remercie.

Applaudissements.

Puisque je ne vois pas de demande de parole préalable, je vous invite tout de suite à prendre en compte les rapports de la 1^{ère} Commission, en l'occurrence l'unique rapport de la 1^{ère} Commission. En l'absence de sa Présidente, Mme Lara MILLION, c'est sa Vice-présidente et Rapporteuse, Mme Fabienne ORLANDI, qui nous le présente.

Fabienne ORLANDI

Merci, Mme la Présidente. L'unique rapport de la 1^{ère} est une communication relative aux délégations exercées par la Présidente du Conseil départemental en matière de garanties d'emprunts et de subventions aux associations depuis le 16 mai 2020.

Mme la Présidente

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Ce n'est pas le cas. La parole est à Mme ORLANDI pour la lecture de la délibération.

Fabienne ORLANDI

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS EXERCÉES PAR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DEPUIS LE 16 MAI 2020 EN MATIÈRE DE GARANTIE D'EMPRUNTS ET DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil départemental prend acte du compte-rendu des délégations exercées par la Présidente du Conseil départemental en matière des garanties d'emprunt et d'attribution de subventions aux associations depuis le 16 mai 2020, tel que figurant dans les annexes 1 et 2 jointes à la présente délibération.

Mme la Présidente

Merci à vous. Je mets le rapport aux voix. Votes contre ? Abstentions ? Le rapport est adopté. Je vous remercie.

Nous pouvons passer à présent aux rapports de la 3^e Commission. C'est son Président, Alain GRAPPE, qui va nous les présenter.

Alain GRAPPE

Bonjour à tous et à toutes. La Commission des routes, voiries et infrastructures propose aujourd'hui trois rapports, que nous avons présentés lors de la Commission commune Haut-Rhin et Bas-Rhin du 7 mai dernier. Comme vous l'avez rappelé, Mme la Présidente, cela concerne bien sûr la CeA, le barème des redevances d'occupation du domaine public et des tarifs d'interventions exceptionnelles des agents des services routiers, les propositions en vue du renommage de certaines routes départementales et, enfin, l'organisation de la viabilité hivernale.

Ces trois rapports nous font entrer dans le vif du sujet de la CeA, et c'est la préparation concrète de la nouvelle collectivité qui se joue. Nous sommes fiers, avec Marcel BAUER, mon homologue bas-rhinois, d'avoir été les premiers à organiser une commission thématique commune afin d'effectuer un travail de fond sur l'harmonisation des politiques des deux collectivités en vue de la CeA. Ce fut novateur, surtout dans les conditions d'organisation qui nous ont été imposées par le Covid. Le résultat est plus que positif.

Concernant le sujet du barème des redevances, les services routiers des deux départements ont travaillé à la recherche du plus juste équilibre entre les deux barèmes existants, en impactant le plus raisonnablement possible les occupants actuels du domaine public routier départemental sur le territoire alsacien. Je précise que l'harmonisation des barèmes n'est pas un nivellement par le bas pour nos partenaires.

Le deuxième rapport qui vous est soumis concerne le renommage de certaines routes départementales. Avec la fusion des deux départements, une centaine de routes ont été identifiées, présentant des doublons d'identification – soit le nom, soit le numéro, soit le bornage. Cela engendre des risques de confusion, bien que cela puisse paraître anecdotique pour les usagers. Ce n'est pas compatible avec une bonne gestion de ces axes, tant pour les services de secours que pour la programmation de leur entretien. Il est donc essentiel pour les services routiers de la CeA de renommer les routes en question, et cela avant le 1^{er} janvier 2021.

Enfin, notre troisième rapport traite de l'organisation de la viabilité hivernale. Je vous propose d'arrêter les niveaux de service et les principes d'intervention harmonisés sur l'ensemble du territoire alsacien, qui s'appliqueront dès l'hiver 2020-2021. Bien que les pratiques actuelles des deux départements soient un peu différentes, le résultat visible pour l'utilisateur est très proche entre nos deux territoires. L'harmonisation des pratiques a donc été facile. Il ne faut pas oublier le réseau transféré par l'État, pour lequel le dispositif retenu est un maintien de service vingt-quatre heures sur vingt-quatre, bien évidemment, pour les autoroutes. Pour le col de Bussang, le niveau de service sera réduit pour inciter le trafic des poids-lourds à contourner le massif vosgien par le tunnel Lemaire. Merci à vous.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président. Nous allons donc passer à la délibération du premier rapport, si vous êtes d'accord, sauf s'il y a des questions sur ce premier rapport. Ce n'est pas le cas. M. Lucien MULLER.

Lucien MULLER

BAREMES DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL ET DES TARIFS D'INTERVENTIONS EXCEPTIONNELLES DES AGENTS DES SERVICES ROUTIERS COMMUNS AUX DEPARTEMENTS DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux barèmes des redevances d'occupation du domaine public routier départemental et des tarifs d'interventions exceptionnelles des agents des services routiers communs aux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve le barème commun des redevances d'occupation du Domaine Public Routier Départemental (DPRD) fixé dans les annexes 1 (tableau) et 2 (modalités d'application) de la présente délibération, applicable au 1^{er} janvier 2021,

- Approuve le barème commun des tarifs des interventions exceptionnelles des agents des services routiers fixé dans le tableau joint en annexe 3 de la présente délibération, applicable au 1^{er} janvier 2021,
- Abroge, à compter du 1er janvier 2021, la délibération du 7 décembre 2018 portant instauration d'un barème général des redevances dues par les occupants du domaine public routier départemental (DPRD) et mise à jour des tarifs de facturation liés aux interventions exceptionnelles des agents départementaux pour des dommages causés au DPRD.

Mme la Présidente

Merci à vous. Puisqu'il n'y a pas de question, je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Je vous remercie. On va passer à la deuxième délibération, et puis on verra ensuite s'il y a des questions ou des interventions. M. le Rapporteur.

Lucien MULLER

ORGANISATION DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE -GESTION DES ROUTES DÉPARTEMENTALES - PROPOSITIONS EN VUE DU RENOMMAGE DE CERTAINES ROUTES DEPARTEMENTALES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le rapport relatif à l'organisation de la Collectivité européenne d'Alsace – gestion des routes départementales – propositions en vue du renommage de certaines routes départementales, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

Adopte les principes de numérotation et de bornage des routes départementales, détaillés dans les annexes à la présente délibération et dont les principales règles sont les suivantes : renommer les routes nationales transférées, améliorer la lisibilité des continuités d'itinéraires entre les 2 collectivités, optimiser les changements, privilégier la renumérotation au rebornage, conserver le sens initial du bornage.

Autorise la Présidente du Conseil départemental à prendre les arrêtés spécifiques portant renumérotation des routes départementales concernées par la présente délibération.

Mme la Présidente

Merci à vous. Pas de demande de parole ? Je voudrais simplement en profiter pour remercier, je pense au nom de l'ensemble des collègues, la qualité du travail qui a été effectué par Alain GRAPPE, Président de notre Commission des routes, et Marcel BAUER, le Président de la Commission des routes du Bas-Rhin, pour arriver aux rapports qui nous sont présentés ce matin. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. C'est donc là une avancée concrète vers la Collectivité européenne d'Alsace. La délibération suivante.

Lucien MULLER**ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE DANS LE CADRE DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE : ADOPTION DES PRINCIPES D'ORGANISATION HARMONISÉS POUR L'EXPLOITATION HIVERNALE ET DÉFINITION DES NIVEAUX DE SERVICE APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ALSACIEN À PARTIR DE LA SAISON HIVERNALE 2020/2021**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à l'organisation de la viabilité hivernale dans le cadre de la Collectivité européenne d'Alsace : adoption des principes d'organisation harmonisés pour l'exploitation hivernale et définition des niveaux de service applicables sur l'ensemble du territoire alsacien à partir de la saison hivernale 2020/2021, selon les modalités énoncées en Annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve, pour ce qui concerne les routes départementales relevant de sa compétence, les niveaux de service des routes pour la viabilité hivernale tels que décrits dans le présent rapport et représentés sur la carte jointe en annexe. Ces niveaux de service s'appliqueront sur les routes départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dès le mois de novembre 2020,
- Approuve les mesures d'accompagnement afférentes telles que détaillées dans le rapport et concernant la conduite sans accompagnateur, la période commune d'activation du service de viabilité hivernale, la possibilité d'interdiction du trafic poids lourds dans les cols vosgiens en cas de fortes chutes de neige, et l'homogénéisation des équipements de sécurité et d'aide à la conduite dans les engins. Ces mesures s'appliqueront sur les routes départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dès le mois de novembre 2020,
- Précise que l'ensemble de ce dispositif correspond à une harmonisation des pratiques partagée entre les deux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et la DIR-est et qu'il constituera le cadre d'intervention de la future Collectivité européenne d'Alsace (CeA) dès le 1er janvier 2021 pour l'ensemble de son réseau routier, conformément, en particulier, à l'article 10 de la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la CeA,
- Indique que ces mesures ont vocation à être reprises par la future CeA dans le cadre de sa politique de viabilité hivernale pour son réseau routier via son Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale,
- Abroge en conséquence la délibération n° CG-2016-3-3-2 du Conseil général du Haut-Rhin du 24 juin 2016 relative à la redéfinition des niveaux de service de la viabilité hivernale.

Mme la Présidente

Merci, M. le Rapporteur. Est-ce qu'il y a des interventions ? Ce n'est pas le cas. Donc là aussi, encore une avancée très concrète vers la Collectivité européenne d'Alsace. Je mets le rapport aux voix. Votes contre ? Abstentions ? Le rapport est adopté. Nous en avons terminé avec les rapports de la 3^e Commission. Je vous remercie, M. le Président.

Nous passons à la 4^e Commission, et son Président, M. Alain COUCHOT, a la parole.

Alain COUCHOT

Merci, Mme la Présidente. L'objet de ce rapport est le versement d'une prime exceptionnelle aux personnels du secteur médico-social. Ces personnels ont, vous le savez, été extrêmement, durement frappés par la crise sanitaire que nous venons de vivre, en particulier dans notre département. Tous ces personnels au service de nos concitoyens les plus fragiles ont fait partie de ces premiers de cordée, qui ont été face au virus, face à la difficulté, et qui ont tenu bon. Je souhaite, avec vous et l'ensemble de mes collègues, leur rendre hommage.

Au-delà de l'hommage, il a paru important que cet hommage puisse se traduire de façon concrète. L'État a annoncé en avril 2020 le principe d'une prime exceptionnelle Covid pour l'ensemble des personnes des établissements sociaux et médico-sociaux des secteurs des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Néanmoins, un certain nombre de personnels ne sont pas concernés par cette prime d'État, et vous avez souhaité, Mme la Présidente, que pour tous les personnels qui entrent dans le champ de compétences du Conseil départemental, pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et la protection de l'enfance, une prime de même montant, c'est-à-dire 1 500 €, puisse leur être versée, de manière à traduire de façon concrète la reconnaissance du Conseil départemental.

Je vais laisser le soin à la Rapporteuse de la Commission, si vous le permettez, de préciser dans le détail les personnels qui seront concernés par cette prime.

Mme la Présidente

Merci à vous. Pour l'instant, il n'y a pas de réaction. Donc nous allons passer la parole à Mme PAGLIARULO.

Karine PAGLIARULO

Qui est concerné dans les critères d'éligibilité ? C'est l'ensemble des salariés des résidences autonomie, des EHPA, des appartements protégés, les professionnels de services d'aides à l'accompagnement à domicile, qui sont évidemment autorisés par le Conseil départemental du Haut-Rhin à intervenir dans des aides humaines auprès des personnes âgées et auprès des personnes en situation de handicap. Ce sont des habilités et non habilités de l'aide sociale. L'ensemble des personnels des structures d'hébergement de la protection de l'enfance, dites MECS ou pouponnières, centres maternels, foyers pour mineurs non accompagnés, et des personnes handicapées dans nos foyers. Exclusivement, aussi, les professionnels des services à destination des personnes handicapées, services d'accompagnement à la vie sociale, accueil de jour, et les services de protection de l'enfance, services d'action éducative en milieu ouvert, etc. Ayant tous été mobilisés dans les structures d'hébergement pendant cette crise et cette période de Covid, l'ensemble des Aspha, les salariés des maisons d'enfants à caractère social, exclusivement les accueils familiaux pour personnes âgées et personnes en situation de handicap, qui ont dû faire face à une surcharge de travail en raison de l'accueil en permanence de leurs résidents allant habituellement en accueil de jour ou en ESAT du fait de la fermeture de ces établissements. Il y a également les accueils familiaux qui ont pris en charge des cas Covid – on n'y pense pas forcément toujours. Voilà donc les personnes que je viens de lister. Est-ce que je lis tout de suite la proposition d'approbation ?

Mme la Présidente

Oui. S'il y a une discussion, elle pourra avoir lieu tout à l'heure. Volontiers. Merci.

Karine PAGLIARULO

DISPOSITIF DE FINANCEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE CD68 COVID AUX PROFESSIONNELS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX RELEVANT DU CHAMP EXCLUSIF DE COMPÉTENCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif au dispositif de financement de la « prime exceptionnelle CD68 COVID » à destination des professionnels des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) relevant du champ exclusif de compétence du Département du Haut-Rhin, selon le détail énoncé en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Adopte le dispositif de financement de la « prime exceptionnelle CD68 COVID » à destination des professionnels intervenant dans les Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux relevant du champ exclusif de compétence du Département du Haut-Rhin, tel que figurant en annexe 1,

Approuve le principe de subsidiarité de l'aide départementale qui sera accordée au titre de ce dispositif par rapport aux mesures de compensation que pourraient prendre l'Etat ou d'autres financeurs pour le même objet,

Autorise le financement en 2020 de cette prime exceptionnelle CD68 COVID au travers des modalités proposées (subventions, crédits non reconductibles de tarification) figurant dans l'annexe 1,

- Approuve le modèle de convention relatif au versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement ayant pour objet le financement de la prime exceptionnelle CD68 COVID, pour les structures du champ Personnes Agées (Résidences Autonomie, EHPA, appartements protégés),
- Approuve le modèle de convention relatif au versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement ayant pour objet le financement de la prime exceptionnelle CD68 COVID pour les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) autorisés par le Département à intervenir pour des activités d'aide humaine auprès des personnes âgées et personnes en situation de handicap,

Autorise la Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin à signer, sur la base de ces deux modèles, les conventions particulières avec les gestionnaires concernés et, le cas échéant, à procéder aux modifications mineures qui s'avéreraient nécessaires,

Précise que la signature de ces conventions particulières n'interviendra qu'à compter de l'octroi, via une nouvelle délibération, des subventions exceptionnelles correspondantes à chaque gestionnaire dans le respect des conditions d'octroi de la prime susmentionnées,

Décide de verser la prime de 1 000 € aux employeurs actuellement accueillis par les 17 accueillants familiaux - agréés par le Département et remplissant les conditions fixées au présent rapport - ainsi qu'à « Accueil Familial du Haut-Rhin » pour 2 salariés exerçant au sein de la Villa de WESTHALTEN.

Karine PAGLIARULO

Je rappelle qu'il s'agit d'une prime équitable pour les personnes âgées, personnes handicapées, enfance, à 1 500 €.

Mme la Présidente

Très bien. Je vous remercie. Je crois que le mot enfance était de trop.

Karine PAGLIARULO

J'enlève le mot enfance.

Mme la Présidente

Je voudrais malgré tout souligner que cette décision est assez rare en France, puisqu'au jour d'aujourd'hui, seuls trois départements se sont positionnés et attribueraient une telle prime à cette hauteur : la Meurthe-et-Moselle, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. C'est vrai que nous avons été certainement le département le plus touché. C'est l'occasion aussi de dire toute notre reconnaissance à ces héros du quotidien. C'est un effort financier important – cela a été dit – pour notre collectivité. Mais il nous semblait important aussi d'être au plus proche de ces soignants, de ces personnels des établissements médico-sociaux. Pas de prise de parole ? Dans ce cas-là, je mets le rapport aux voix. Qui est-ce qui est pour, comme c'est un rapport important ? Je vous remercie. Votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie. C'était le dernier rapport, le seul et unique rapport d'ailleurs, de la 4^e Commission. Merci à son Président et à sa Rapporteuse.

Nous pouvons passer aux rapports de la 8^e Commission. M. VOGT va avoir la parole. Sachez que le programme qu'on m'avait donné tout à l'heure n'était pas le bon : le Préfet nous rejoindra pour 11 h. M. VOGT a la parole.

Pierre VOGT

Merci, Mme la Présidente. Vous venez d'évoquer et de résumer un peu cette opération que nous retrouvons dans ce rapport dans votre propos liminaire. Il s'agit d'un rapport qui concerne la signature d'une convention qui lie le Département, l'ADIL, M2A et le Rectorat, en ce qui concerne

l'accompagnement du transfert temporaire du collège Kennedy au lycée Claudel, qui va se terminer fin 2022 à la suite de la reconstruction du collège Kennedy.

Le présent rapport vise... Je dirai aussi que ce rapport a été présenté au C2N, dans les deux conseils d'administration des collèges Villon et Kennedy. Il vise à approuver les modalités d'accompagnement du transfert temporaire des élèves du collège Kennedy vers le lycée Claudel à Mulhouse, telles que décrites dans la convention de partenariat annexe, qui lie le Département, la Ville de Mulhouse, la Communauté d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération et le Rectorat.

Il s'agit aussi d'approuver et d'autoriser le versement des participations annuelles de fonctionnement au profit de la M2A et de la société Soléa, de voter et d'autoriser le versement en faveur de la Ville de Mulhouse d'une subvention exceptionnelle d'investissement maximal de 95 178 €, qui en fait représente 50 % de la prise en charge des aménagements de voirie et de sécurité.

Il s'agit aussi de donner délégation à la Commission permanente pour le suivi du dossier. Cette dérogation s'inscrit dans la stratégie de réussite éducative pour tous et dans la mise en œuvre du nouveau programme pluriannuel de modernisation immobilière des collèges. En effet, c'est l'aboutissement d'un travail de longue haleine de près de trois ans. Il a fallu travailler sur le collège, suit à notre plan pluriannuel qui a été voté en 2018, qui représente aujourd'hui plus de 200 M€. Ce collège Kennedy fait partie des quatre collèges prioritaires. Donc les trois collèges sont déjà en œuvre, les travaux sont déjà en œuvre et avancés, à Wintzenheim, à Saint-Amarin et à Guebwiller. Il reste donc à lancer les travaux du collège Kennedy.

Intervention fortuite d'un élu.

Mme la Présidente

Si les personnes qui sont en visio pouvaient toutes éteindre leur micro. Merci beaucoup. Vous avez la parole, M. VOGT.

Pierre VOGT

Merci, Mme la Présidente. Comme je l'ai dit, ce rapport est la conséquence de cette réhabilitation du site Kennedy. L'ensemble de ces travaux sur le site Kennedy, et le transfert, une partie de l'accompagnement du transfert, qui est une partie très importante de ce projet, c'est un projet emblématique, que nous n'avons peut-être pas connu dans le Haut-Rhin, situé en milieu urbain. C'est quand même un transfert de 650 élèves vers le collège Villon, dans lequel il y a 800 élèves. Donc nous aurons sur le site plus de 400 élèves.

La première opération, c'est de préparer le dossier du collège Kennedy, qui est prêt pour la rentrée. Nous sommes dans les appels d'offre. Ce collège Kennedy est situé en plein centre-ville, dans un espace contraint. Donc il était impossible de garder les enfants sur site pendant les travaux. Donc il a fallu trouver un point de chute, un point d'accueil, pour ces élèves du Kennedy. Nous avons quatre sites de prévus. Nous avons choisi le site Claudel. C'est un site qui présentait le plus d'intérêt, mais avait en même temps quelques inconvénients, liés naturellement au regroupement de plus de 1 400 élèves sur le site. Donc il a fallu vraiment répondre aux questionnements légitimes des parents d'élèves, des établissements, de la Ville de Mulhouse, de la M2A, du Rectorat et de

l'Inspection de l'Académie. Donc nous avons œuvré dans ce sens-là, avec nos services qui ont fait un travail remarquable, puisque c'est un travail de tous les instants, je le disais, durant presque trois ans. Il a fallu œuvrer pour voir de quelle manière nous allions restaurer les enfants du Kennedy, puisqu'il fallait les restaurer sur le Villon. Donc cela, c'est réglé. Nous devons signer tout à l'heure la convention. Il a fallu régler aussi tous les problèmes de transport, les problèmes d'aménagement de voirie extérieure, les travaux de sécurité. Il a fallu aussi régler en interne, avec le Rectorat, tout ce qui concerne le fonctionnement pédagogique. Nous aurons donc deux assistantes d'éducation supplémentaires. Vous avez un tableau représentant toutes les aides, toutes les participations de l'ensemble de nos partenaires.

Je crois que Mme la Présidente a déjà évoqué tout cela. Je ne vais pas m'étendre plus que ça. Simplement, on peut se féliciter de ce travail, qui a été considérable, et d'avoir trouvé vraiment un consensus avec l'ensemble de nos partenaires, que je tiens à remercier de la part de notre Assemblée, de Mme la Présidente, très chaleureusement, parce que ce n'était pas gagné dès le départ. Il y avait des écueils, des obstacles à franchir, et nous avons réussi à les franchir.

Vous avez en fin de ce rapport les participations. Je rappellerai qu'il y a quand même de l'ordre de 400 000 € de fonctionnement pour le Département par an, 253 300 € pour la Ville de Mulhouse. En investissement, nous avons, pour le Département, 620 178 €, pour la Ville de Mulhouse, 149 397 €, et pour la M2A, 185 134 €, ce qui fait un total d'investissement de près de 1 M€ (954 709 €). Voilà, j'en ai terminé.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président de Commission. Et encore une fois, bravo d'avoir réussi l'exploit de mettre tous les partenaires autour de la table, de faire signer, de prévoir une convention unique pour tous les partenaires. Mais si vous vous êtes battus, c'est pour la bonne cause : c'est pour nos collégiens du secteur de Mulhouse. Je crois que nous vous en sommes tous très reconnaissants. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ? Ce n'est pas le cas.

Philippe TRIMAILLE

Si je peux me permettre.

Mme la Présidente

Oui ? Philippe TRIMAILLE a la parole

Philippe TRIMAILLE

Merci, Mme la Présidente. Bonjour, chers collègues. Je souhaitais m'associer aux propos qui ont été tenus sur ce sujet par la Présidente et par notre collègue Pierre VOGT, pour dire que, tout d'abord, nous nous réjouissons bien évidemment à Mulhouse de ce projet de rénovation du collège Kennedy, et qui commence une série d'autres projets de rénovation sur d'autres établissements mulhousiens. Mais tout particulièrement le collège Kennedy, parce que c'était une opération qui était attendue depuis très longtemps – au moins dix ans. Enfin, nous y arrivons. On a pu mesurer effectivement la difficulté qu'il y a de monter cette opération et de l'accompagner dans le cadre des contraintes liées aux travaux. On peut aussi se réjouir d'avoir réussi à trouver un site d'accueil des élèves pendant les

travaux. Cette détermination et l'identification du site se sont faites en parfait partenariat avec la Ville de Mulhouse, et en particulier le service d'urbanisme, dont je salue l'adjointe ici présente.

En même temps, c'est un projet dont la délocalisation a généré quand même certaines craintes et inquiétudes chez les parents d'élèves, mais aussi chez les enseignants. Il a fallu faire face à cette inquiétude légitime. C'est ce que nous avons fait collectivement, sous le pilotage effectivement de Pierre VOGT, dans une démarche partenariale dont je souhaite moi aussi dire qu'elle est exemplaire, car chaque partenaire – il y en a quand même au moins quatre – a fait l'effort d'apporter sa part pour arriver à trouver une solution, qui est une solution pertinente dont j'espère, dans le fonctionnement, qu'elle sera satisfaisante, et de prendre également sa part au financement de cette opération.

Donc je souhaitais souligner et rendre hommage à cet esprit partenarial qui règne dans le cadre de cette opération, et qui permet d'apporter des moyens répondant aux attentes des parents auprès desquels nous nous sommes engagés pour assurer essentiellement, évidemment, la sécurité des élèves. Ça a été dit : il y a 1 400 enfants qui vont se retrouver peu ou prou sur un même site. C'est quelque chose qui va falloir gérer. On s'est donné les moyens de pouvoir le faire. Donc je pense que ça, c'est remarquable.

Donc j'adresse un hommage tout particulier, des remerciements, évidemment au Département pour l'effort financier qui est consenti dans le cadre de cette rénovation et l'accompagnement à la délocalisation, mais également des remerciements à la Ville de Mulhouse, dont les services ont parfaitement joué le jeu, en particulier le service de la voirie qui va assurer la maîtrise d'ouvrage de diverses opérations pour pouvoir permettre la desserte en bus et la sécurité routière, également, pour les enfants. M2A, qui apporte également son concours. En particulier, ce sera de la sécurité des enfants dans les déplacements dans les bus. Et évidemment l'Éducation nationale, au premier rang duquel les principaux des deux collèges concernés qui, eux aussi, ont accompagné cette démarche dans un excellent état d'esprit.

Je souhaite adresser des remerciements aux services du Conseil départemental, le service éducation tout particulièrement, et architecture, qui ont préparé ces dossiers, et grâce à la qualité du travail desquels, finalement, le résultat que l'on présente aujourd'hui a été possible. Donc ils méritent vraiment d'être remerciés. Ils ont fait preuve d'une très grande compétence. Je remercie une fois de plus le Président de la Commission éducation, Pierre VOGT, qui a parfaitement piloté cette démarche, et évidemment le soutien de la Présidente, sans laquelle tout cela n'aurait pas pu se faire. Merci à tous.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue, d'avoir souligné encore une fois l'importance de la décision que nous prenons ce matin, d'avoir rappelé aussi qu'il s'agissait d'un travail de longue haleine, et d'avoir mis en avant et remercié chaleureusement tous les partenaires, sans lesquels nous n'aurions pas abouti à ce rapport. C'est vrai qu'il y a quelques jours, on n'était pas encore sûrs que tous les partenaires signeraient la même et unique convention. M. Alain COUCHOT.

Alain COUCHOT

Merci, Mme la Présidente. Comme mon collègue Philippe TRIMAILLE, je me réjouis de cette première étape de la rénovation des collèges mulhousiens. Vous savez qu'ils en ont grand besoin.

Cela se poursuivra avec Saint-Exupéry, puis François Villon. L'occasion également pour moi de rappeler que nous attendons avec beaucoup d'impatience le cinquième collège, dont le principe a été acté. Je sais que vous êtes, Mme la Présidente, avec le Président de la Commission éducation, très actif sur ce dossier. On est tous en train de rechercher la meilleure localisation possible à Mulhouse pour ce cinquième collège. Ce n'est pas facile, mais l'ensemble des deux collectivités sont mobilisées sur ce sujet.

Je voulais dire aussi, comme ça a été rappelé, que la création d'une cité scolaire de près de 1 400 élèves est un véritable défi, en matière de vie scolaire, de transport et de sécurité, que ces deux ans ne seront pas faciles – il ne faut pas se le cacher. Tout le monde a fait des efforts. Les négociations n'ont pas toujours été simples, n'est-ce pas Mme la Directrice générale des services ? Mais chacun e des collectivités, la Commune, l'Agglo et le Département, ont mis du leur pour aboutir. Mais il ne faut pas se leurrer : les difficultés sont devant nous et on aura besoin de cette coopération pendant deux ans pour que ça se passe du mieux possible sur ce secteur qui reste un secteur extrêmement fragile de la Ville de Mulhouse.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. M. le Président VOGT souhaitait reprendre la parole.

Pierre VOGT

Oui, Mme la Présidente, simplement pour dire que cette signature de la convention d'aujourd'hui n'est pas une fin en soi, et que, je ne l'ai pas dit, mais nous avons un comité de pilotage qui est mené par M. le Premier vice-président Rémy WITH, et que ce comité de pilotage va continuer à se réunir. Nous allons faire le bilan dès la rentrée, dès que possible, le plus tôt possible, pour voir comment se passe les choses, au niveau des transports, au niveau de toutes les problématiques qui peuvent se poser. Et nous irons jusqu'au bout, c'est-à-dire fin 2022, où ces élèves vont revenir vers le nouveau collège Kennedy. Donc c'est important de le dire, pour les parents : on ne fait pas simplement une signature d'une convention. Mais cette convention va nous renforcer, au contraire, et nous permettra de mettre en œuvre le comité de pilotage avec tous nos partenaires pour réussir cette opération.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président de Commission. Sur le cinquième collège, vous le savez bien, nous souhaitons surtout ne pas perdre de temps, puisque là aussi il s'agit de l'avenir des jeunes, des jeunes collégiens de Mulhouse. Ce qui nous faut, c'est trouver au plus vite le terrain adéquat. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Dans ce cas-là, je passe le micro à Mme GROFF, la Rapporteuse.

Bernadette GROFF

PROGRAMME PLURIANNUEL DE MODERNISATION IMMOBILIERE DES COLLEGES ACCOMPAGNEMENT DU TRANSFERT TEMPORAIRE DU COLLÈGE KENNEDY AU LYCÉE CLAUDEL (PLAN DE FINANCEMENT ET CONVENTION DE PARTENARIAT)

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la signature de la convention de partenariat dans le cadre du transfert temporaire du Collège Kennedy de Mulhouse et le plan de financement afférent, ainsi que le versement des subventions ad'hoc, selon les modalités énoncées en Annexe A.

ANNEXE A

- Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la convention avec la Ville de Mulhouse, la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), le Rectorat et le Collège Kennedy, qui précise les engagements des différentes parties que ce soit en matière de transport des collégiens ou de sécurité aux abords du lycée Claudel pendant la durée des travaux de réhabilitation du Collège Kennedy (annexe 1) ;
- Approuve et autorise le versement des participations annuelles de fonctionnement :
 - Au profit de la société SOLEA, délégataire de m2A pour le service de transport urbain, chargée d'encaisser au nom et pour le compte de m2A, autorité délégante, les recettes liées à la délégation de service public, concernant les abonnements pour le transport des collégiens et personnels de l'Education Nationale, dans les conditions prévues à l'article 2.3 de la convention jointe en annexe 1 ;
 - Au profit de m2A, s'agissant de la subvention forfaitaire liée au surcoût du service de transport pour le doublage des lignes régulières de transport, dans les conditions prévues à l'article 2.3 de la convention jointe en annexe 1 ;

Les versements interviendront par prélèvement sur les crédits inscrits au budget départemental : Programme E855- lignes 65- 221- 6568 - 26281- 003.

- Vote et autorise le versement en faveur de la Ville de Mulhouse d'une subvention exceptionnelle d'investissement maximale de 95 178 €, représentant une prise en charge de 50,16 % du montant HT des travaux d'aménagement de la voirie et de sécurité (hors feux tricolores), au droit du lycée Claudel, tels que détaillés dans la convention jointe en annexe 1 et selon les modalités prévues par celle-ci. La dépense correspondante sera effectuée par prélèvement sur le programme A 284 « Aides à la voirie communale » chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental ;

N.B. : Par dérogation au règlement financier départemental, le versement de cette subvention interviendra en deux fois, comme suit :

- *un acompte d'un maximum de 75% du montant de la subvention, au prorata de l'avancement des travaux, sur présentation des justificatifs correspondants,*
- *le solde à la fin de l'opération, qui se terminera après la remise en l'état initial de l'arrêt Tarn Sud (à titre indicatif en 2024 ou 2025), sur présentation des justificatifs correspondants et du décompte final de l'opération ;*

Donne délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier, notamment pour approuver les éventuels avenants et modifications des modalités de versement des subventions.

Mme la Présidente

Merci à vous. Je mets le rapport aux voix. Qui est-ce qui est pour ? Je vous remercie. Votes contre ? Abstentions ? Rapport adopté, et nous nous en réjouissons. Merci, M. le Président de Commission.

Nous passons à la dernière Commission et au tout dernier rapport. La 12^e Commission. Et en l'absence de son Président M. Pierre BIHL, c'est Mme ORLANDI qui nous le présente.

Fabienne ORLANDI

Merci, Mme la Présidente. Ce rapport vient acter le versement d'une prime exceptionnelle qui vous est proposé pour certains agents départementaux soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour un montant maximum de 1 000 €. Sont concernés par ces primes les assistants familiaux qui ont eu la charge des enfants en continu pour le suivi pédagogique et scolaire, les agents de la cité de l'enfance, les agents des collèges qui ont été amenés à aider les EHPAD, et aussi certains agents de la direction de l'immobilier qui ont distribué les gels hydroalcooliques et les masques.

Mme la Présidente

Et, Mme ORLANDI, trois agents du laboratoire vétérinaire, qui ont rejoint le laboratoire vétérinaire du Bas-Rhin dans le cadre des tests mis en place par nos deux laboratoires. Est-ce qu'il y a des questions ? Ce n'est pas le cas. Dans ce cas-là, la délibération, Madame.

Fabienne ORLANDI**VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS PARTICULIEREMENT MOBILISES DANS LE CADRE DE LA PERIODE D'URGENCE SANITAIRE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés dans le cadre de la période d'urgence sanitaire, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Décide de la mise en place de la prime exceptionnelle covid 19 en faveur des personnels visés ci-dessous selon les montants énoncés :
 - Assistants familiaux : prime de 1000 euros ;
 - Agents de la Cité de l'Enfance chargés du suivi éducatif des enfants confiés : prime de 1000 euros ;
 - Agents de la Direction de la Solidarité et des Collèges mis à disposition auprès d'EHPAD : montant fonction de la quotité de travail et du temps de présence effectif dans la limite du plafond de 1000 euros ;
 - Certains agents de la Direction de l'Immobilier et de la Logistique particulièrement mobilisés, y compris les week-ends, pendant la crise

sanitaire : prime de 1000 euros.

- Agents du laboratoire vétérinaire haut-rhinois mis à disposition auprès du laboratoire vétérinaire bas-rhinois pour les tests PCR: montant fonction de la quotité de travail et du temps de présence effectif dans la limite du plafond de 1000 euros.

Les crédits nécessaires ont été inscrits dans le cadre de la décision modificative n°1 au budget principal de la collectivité Programme J613 ligne 012-0201-64118-32266-135 ainsi qu'au budget annexe de la Cité de l'Enfance, Programme G634 ligne 012-64111-3446-135.

Mme la Présidente

Merci. Je mets le rapport aux voix. Votes contre ? Abstentions ? Rapport adopté. Je vous remercie.

Une minute de suspension de séance, le temps d'accueillir M. le Préfet et Mme et MM. les Sous-préfets. Nous reprenons la séance dans une minute. À tout de suite.

La séance est suspendue à 11 h 04.

La séance reprend à 11 h 05.

Mme la Présidente

Nous allons pouvoir poursuivre notre séance.

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,

Madame et Messieurs les Sous-Préfets,

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et Conseillers départementaux du Haut-Rhin, chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

J'ai grand plaisir à vous accueillir dans notre assemblée, Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, ainsi que Madame et Messieurs les Sous-Préfets, afin de pouvoir prendre connaissance du "rapport d'activité des services de l'Etat dans le département" que vous allez nous présenter dans quelques instants.

Avant de vous céder la parole, Monsieur le Préfet, permettez-moi de souligner une nouvelle fois, l'excellente qualité des relations nouées depuis plusieurs années entre notre collectivité et les services de l'Etat dans le département.

Je tiens à vous en exprimer toute ma reconnaissance, ainsi que celle de mes collègues. Si dans le Haut-Rhin, l'Etat et le Conseil départemental ont appris à marcher main dans la main, nous le devons beaucoup à l'esprit de franche collaboration et aux rapports de confiance mutuelle que nous avons réussi à construire entre nous, au fil des dernières années. Je vous en remercie très chaleureusement.

La dramatique crise sanitaire que nous venons de traverser -et de surmonter, je l'espère- a démontré avec beaucoup de force, l'importance cruciale, et en l'occurrence même vitale, d'une collaboration exemplaire entre tous les acteurs publics agissant au niveau local.

Je crois même pouvoir dire, Monsieur le Préfet, que cette lutte contre l'épidémie que nous avons menée tous ensemble, a une nouvelle fois mis en exergue les atouts de l'échelon départemental, tout particulièrement quand l'action publique doit s'inscrire dans un contexte de crise.

Car c'est lui qui apporte la preuve de sa pertinence et de sa cohérence quand il faut faire face à l'urgence. Car c'est lui qui permet d'agir avec efficacité, dans la proximité, pour toujours plus de solidarité.

Le Conseil départemental a, pour sa part, su prendre toutes ses responsabilités, d'abord pour accompagner nos concitoyens tout au long de cette terrible épidémie, puis pour soutenir l'indispensable relance de l'activité.

Nous nous sommes ainsi engagés de façon déterminée aux côtés des entreprises à travers notre participation au Fonds Résistance (1,52 M€), mais aussi grâce à la création de deux Fonds alsaciens d'urgence, l'un en faveur des associations (2 M€), l'autre au bénéfice du secteur du tourisme (4,83 M€). Par ailleurs, nous avons confirmé tous les projets d'investissements prévus dans les territoires, et ce, à hauteur de 120 M€. Certains d'entre eux ont même été accélérés.

Ce matin encore, nous avons voté l'octroi d'une prime exceptionnelle de 1 500 € aux personnels des établissements sociaux et médico-sociaux relevant de nos champs de compétence, soit près de 4 000 agents.

Nous avons aussi décidé d'abonder notre politique de développement des territoires de 4 M€ supplémentaires.

Plus que jamais, j'exprime donc le souhait que l'échelon départemental puisse sortir renforcé des prochaines réformes portant sur le développement de la décentralisation et de la déconcentration. Ce serait incontestablement dans l'intérêt partagé de l'Etat et de ses territoires.

Par ailleurs, nous devons impérativement tirer les enseignements de l'épidémie de Covid-19 qui a démontré, hélas de façon dramatique, l'éloignement de l'échelon régional quand il s'agit de prendre en compte les préoccupations quotidiennes de nos concitoyens.

L'attribution de la compétence "santé" à la Collectivité européenne d'Alsace est indispensable pour favoriser une gestion plus proche, plus pragmatique et plus efficiente, dans l'hypothèse d'une nouvelle crise sanitaire.

Nous travaillons d'ores et déjà, en concertation étroite avec nos voisins allemands et suisses, à l'élaboration d'un schéma de coopération sanitaire et médico-sociale qui démontrera très vite son utilité au quotidien pour nos concitoyens.

La crise Covid a également révélé l'inadéquation flagrante aux réalités locales, d'une gestion des frontières assurée à PARIS et à BERLIN. Ici, en Alsace, la frontière, ce n'est pas une barrière qu'on abaisse au gré des circonstances. Ici, ce sont des ponts que des milliers de citoyens doivent emprunter chaque jour, notamment pour des raisons professionnelles. Ici, c'est l'Europe du quotidien que nous vivons et partageons, celle des citoyens et des entreprises.

Je vous propose, Monsieur le Préfet, de passer à l'objet principal de votre présence parmi nous, à savoir la présentation du rapport d'activités des services de l'Etat. Elle sera suivie d'un moment d'échange avec les élus départementaux.

A cet égard, permettez-moi d'ores et déjà, de partager avec vous, quelques premières réflexions. Elles concernent bien entendu le dossier Fessenheim, un dossier pour lequel je connais votre engagement.

Le 2ème réacteur s'est arrêté le 30 juin dernier, ce qui signifie désormais l'arrêt définitif de la Centrale de Fessenheim.

Il y a un an, quasiment jour pour jour, en ce même lieu, je vous interpellais sur ce même sujet. Car l'un des plus grands défis de notre Département et de la future Collectivité européenne d'Alsace, est de réussir le processus de reconversion de Fessenheim.

Un certain nombre d'avancées sont certes à saluer et en particulier les avancées du projet de liaison ferroviaire Colmar/Freiburg avec la signature le 30 juin dernier de la convention de cofinancement des études pré-opérationnelles.

Notre ambition est de faire de ce territoire, un modèle de "reconversion économique, écologique et solidaire", selon les paroles prononcées par le Président de la République, le 14 juin dernier.

Nous comptons fortement sur l'Etat, Monsieur le Préfet, à la fois financièrement et aussi dans l'accompagnement de projets d'implantations industrielles sur ce territoire.

Le projet de liaison ferroviaire Colmar/Freiburg a valeur de symbole pour créer les conditions de réussite de ce territoire dans une approche environnementale et transfrontalière.

Je vous remercie par avance des éléments de réponse que vous voudrez bien nous apporter sur ce dossier, et c'est avec grand plaisir que je vous cède à présent la parole.

Applaudissements.

M. le Préfet du Haut-Rhin (Laurent TOUVET)

Mme la Présidente du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs les sous-préfets, que vous m'avez fait le plaisir d'inviter avec moi, Mesdames et Messieurs, je suis heureux de vous retrouver. Vous me manquez. Vous me permettez en préambule d'adresser mes félicitations républicaines à ceux qui, parmi vous, ont été élus ou réélus maires, ou le seront ce soir ou demain, à l'occasion des dernières élections municipales. L'Etat a besoin des maires, au même titre qu'il a besoin des conseillers départementaux. Et la réciproque est vraie. Dans la période que nous vivons, les relations de confiance, de grande confiance, de travail en coopération, efficaces et permanentes, que nous avons su tisser, Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs, sont très profitables aux enjeux du département du Haut-Rhin.

Une nouvelle fois, j'ai l'honneur de vous présenter les actions qu'ont mené les services de l'Etat dans le département du Haut-Rhin au cours de l'année précédente, et qui sont retraduites dans ce rapport d'activité qui, si vous m'y autorisez, pourrait vous être distribué maintenant.

Mme la Présidente

Avec plaisir, M. le Préfet.

Le rapport d'activités est distribué aux Conseillers départementaux.

M. le Préfet

Pourtant, vous le comprendrez, les semaines exceptionnelles que nous venons de traverser me conduisent à évoquer surtout l'action de 2020. Je ne vous apprend rien en rappelant que le Haut-Rhin a été le département le plus précocement et le plus durement touché par l'irruption de l'épidémie de Covid-19. Le bilan est très lourd : 1 500 morts dans nos hôpitaux et nos EHPAD, et des centaines de personnes qui ont connu plusieurs semaines de souffrance. Certains d'entre vous ont été personnellement frappés. Je leur souhaite d'être désormais pleinement rétablis. Chacun, dans ce département, connaît au moins un parent, un grand-parent, un conjoint, un ami, un collègue qui a été touché, parfois gravement, par les effets de ce virus. Nous avons connu la peine et les deuils. Nous les avons vécus sans nos repères habituels, sans pouvoir témoigner les gestes d'affection qui réconfortent. Néanmoins, à l'heure où la situation sanitaire paraît maintenant stabilisée et alors que nous pouvons enfin prendre le temps de réfléchir à ce que nous venons de vivre, j'ai tout comme vous une pensée émue pour l'ensemble des victimes et pour leurs proches. Ce soir, je rendrai hommage avec Mme la Maire et les habitants de Saint-Louis à leur ancien Maire, Jean-Marie ZOELLÉ. Je pense également aux dix personnes qui se trouvent toujours en réanimation à l'heure où je vous parle et qui se battent pour pouvoir continuer à vivre comme avant.

Je rends hommage à l'ensemble des agents de l'État, spécialement les gendarmes, les policiers, et ceux de la préfecture qui ont agi avec détermination et efficacité pour gérer cette crise sanitaire majeure. Nous savons aussi l'engagement des personnels de secours et de santé, les douleurs qu'ils ont accompagnées, les vies qu'ils ont sauvées. De la même façon, je souligne l'importance des liens étroits qui unissent les services de l'État et les représentants élus du Département. Si nous sommes parvenus collectivement à surmonter une telle épreuve, c'est en partie parce que l'État et le Conseil départemental ont su faire face, chacun dans son domaine, mais avec unité et cohérence, à des difficultés que personne ne pouvait prévoir.

Dans ces circonstances si particulières, je vous remercie, Mme la Présidente, de m'accueillir, avec les sous-préfets, au Conseil départemental, et de me donner l'occasion d'échanger avec les membres de votre Assemblée.

Avant de vous laisser ouvrir nos discussions, je souhaite partager avec vous quelques réflexions sur l'action de l'État au cours de cette crise, puis évoquer les nombreux défis qui nous attendent dans le Haut-Rhin dans les mois qui viennent, à la lumière des actions que nos services ont réalisées en 2019.

S'ils ont été douloureux à vivre, ces quatre derniers mois n'en sont pas moins riches d'enseignement. Je souhaite simplement et sans exhaustivité partager avec vous quelques éléments sur la manière dont les services de l'État ont réagi face à la crise.

D'abord, je crois que nous avons tous été pris par surprise par l'enchaînement des événements. C'est le dimanche 1^{er} mars que j'ai appris l'existence du premier cas de Covid-19 dans le département. Il s'agissait d'une famille haut-rhinoise hospitalisée à Strasbourg. Puis, le mardi 3 mars au matin, j'ai été informé qu'il y avait un lien entre cette famille et un très vaste

rassemblement évangélique qui avait eu lieu à Mulhouse une dizaine de jours plus tôt. À partir de ce moment, je savais que 2 000 malades potentiels circulaient dans le Haut-Rhin, et sans doute bien au-delà. Je percevais qu'une immense vague épidémique allait bientôt atteindre le rivage. Nous étions plusieurs à la voir monter et arriver. La seule certitude était qu'il fallait organiser la mobilisation générale sans tarder.

La particularité du Haut-Rhin, outre la gravité du bilan humain, est d'avoir été le premier département touché. Il n'a pas été facile de gérer cette précocité. En effet, comment faire comprendre aux autorités sanitaires nationales l'ampleur et la gravité de la situation, qui se détériorait ici de jour en jour et exigeait des mesures exceptionnelles ? Le jour où j'ai décidé d'interdire les rassemblements de plus de 50 personnes, la règle nationale disait encore 5 000 personnes. De même, je me suis rapidement résolu à fermer certaines écoles, à interdire les manifestations sportives et à reporter toutes les visites de mineurs au sein des EHPAD. J'avais conscience du caractère contraignant de ces mesures, qui ont aussitôt suscitées une large couverture médiatique. Puis, lorsque le chef de l'État est venu à Mulhouse le 25 mars, le Haut-Rhin a temporairement et tristement été le centre de la France.

Ce qui a été le plus remarquable à mes yeux fut, dès ces premiers jours, la mobilisation des hôpitaux de Colmar et de Mulhouse. Face à l'afflux inédit aux urgences, les personnels de secours et de santé se sont montrés capables, en quelques jours, de réorganiser la quasi-totalité de leurs unités de soins, pour ne plus traiter que du Covid – ou presque. Pour nous tous, l'heure ne devait pas être submergée par l'émotion, mais consacrée à l'action.

En lien avec l'Agence régionale de santé, qui dispose de prérogatives importantes, les services de la préfecture se sont aussitôt dédiés à la gestion de cette crise et ont adapté leur organisation et leur rythme. Un grand nombre d'agents sont venus spontanément le soir et le week-end, assumant des missions inédites, ou du moins éloignées de leurs compétences habituelles. Les semaines ont été denses, intenses, graves.

Dès la mi-mars, les quatre sous-préfets ont pris la tête de pôles thématiques dédiés à l'ordre public, au suivi sanitaire et, hélas, funéraire, à la continuité des services publics et à la vie économique et sociale. Cette architecture a permis de renforcer la qualité et la richesse de l'analyse au sein de l'équipe préfectorale et d'offrir aux acteurs du département un interlocuteur attitré sur certains dossiers.

Avec le recul, il me semble que c'est le confinement de la population qui restera le plus dans la mémoire collective. Ces mesures de restriction des déplacements étaient sans précédents. Elles ont été aussi nécessaires que difficiles. Au-delà de la peur généralisée, la discipline alsacienne et le sens de la responsabilité des habitants ont été exemplaires. Je souligne aussi l'engagement des forces de police et de gendarmerie, qui ont stimulé par leur omniprésence et contrôlé avec constance le respect du confinement. Nous pouvons dire aujourd'hui que le confinement a été une bonne décision qui a sauvé de nombreuses vies. Mais je sais qu'il a été très difficile à vivre pour les familles, les commerçants, les travailleurs, les écoliers, les personnes âgées dans les EHPAD. Cependant, à ce moment-là, c'était la responsabilité de l'État de faire prévaloir la santé sur les autres considérations, y compris économiques et sociales, et c'est ce que nous avons fait dans le Haut-Rhin.

Cette crise, pourtant, nous ne l'aurions pas surmontée sans l'implication exceptionnelle des élus du territoire. Je salue avec reconnaissance l'action du Conseil départemental. Dès le 6 mars, votre Présidente était présente au sein de la cellule de coordination que je présidais chaque jour. Deux semaines plus tard, vous avez été, Mme la Présidente, personnellement à l'initiative des 130

évacuations sanitaires prenant l'attache de nos amis allemands, suisses, luxembourgeois et autrichiens, et vous avez ainsi sauvé les hôpitaux du Haut-Rhin qui étaient submergés en faisant jouer la solidarité transfrontalière et européenne. Vous vous êtes également investie fortement pour faciliter l'approvisionnement de la population en équipements de protection en distribuant des centaines de milliers de masques et des centaines de litres de gel hydroalcoolique aux Haut-Rhinois.

À titre personnel, l'un des souvenirs positifs que je garderai de cette période est cette coopération, très fluide, confiante et efficace avec les élus du Haut-Rhin. Je me remémore les conditions dans lesquelles nous avons créé un dépositaire à Mulhouse grâce à la réactivité de la Ville. Je me souviens aussi des visioconférences que nous avons instituées avec les parlementaires, avec la Présidente du Conseil départemental et avec le bureau de l'Association des maires. Les échanges que nous avons eus étaient très précieux pour ma réflexion sur les décisions à prendre dans la marge d'appréciation que me confiaient les décrets. Par exemple, c'est en dialoguant avec vous que j'ai pu adapter mes décisions concernant la réouverture des marchés et la reprise de certaines activités économiques.

Pour conclure sur ce sujet, je n'ignore pas les critiques qui ont été adressées à l'État sur la gestion de cette crise. Il ne m'appartient pas de les commenter ni d'y répondre ici en détail, d'autant plus qu'un certain nombre s'adressaient à l'Agence régionale de santé. Mais je puis vous assurer que dans le Haut-Rhin, les services de l'État tireront les leçons de cette crise et établiront ensemble un retour d'expérience. Nous avons réussi certaines choses. Pas toutes. Mais ceux qui ont pris l'initiative d'agir dans cette crise, dont vous-même, savent tous qu'il y a du chemin entre la décision et le résultat. Mais tout comme vous, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, nous n'avons obéi qu'à une seule préoccupation : servir du mieux que nous le pouvions l'intérêt général des habitants du Haut-Rhin, en adaptant nos décisions au jour le jour à un contexte mouvant et éprouvant.

Je souhaite à présent évoquer quelques enjeux d'avenir, qui nous occuperont ces prochains mois, en les éclairant parfois par les actions que nos services ont menées en 2019.

La prochaine crise qui menace sera économique et sociale. Avec l'arrêt de nombreuses activités pendant deux mois du fait du confinement, les secteurs d'activités majeures du Haut-Rhin ont été touchés. Je pense bien sûr au tourisme, essentiel au redémarrage économique dans bien des secteurs, à commencer par l'hôtellerie et la restauration. Je pense aussi à la profession horticole. Et je pense surtout aux viticulteurs, déjà éprouvés avant la crise sanitaire, et qui pour certains en sont maintenant réduits à recourir à la distillation pour couler leur stock, sur fond de tension interne.

L'État joue le rôle qui doit être le sien dans ces circonstances : un rôle de soutien à l'échelle nationale, un rôle de médiation au niveau local.

Soutien d'ampleur nationale d'abord, avec la mise en œuvre des dispositifs que vous connaissez bien et qui s'appliquent à la quasi-totalité des secteurs et des entreprises. L'activité partielle a soulagé 130 000 salariés haut-rhinois, soit environ deux tiers d'entre eux, pour une enveloppe totale de 92 M€. Les prêts garantis par l'État ont permis de maintenir la trésorerie de plus de 5 000 entreprises dans le Haut-Rhin, dont 90 % de très petites entreprises. À cela s'ajoutent les reports de charges et de cotisations, dont plus de la moitié des PME du département ont bénéficié. Enfin, le fonds de solidarité a été activé pour presque 15 000 entreprises du Haut-Rhin.

Intermédiaire de proximité et de confiance au niveau local, ensuite. Par leur nécessaire neutralité, les services de l'État sont présents auprès de tous. Cette capacité de dialogue est un devoir. Dans cette période où les souffrances et les risques sont élevés, le rôle d'un préfet et de ses équipes est de

faciliter la coopération d'acteurs aux intérêts divergents. C'est cette fonction que j'occupe avec l'ensemble des acteurs économiques, que je réunis régulièrement. Je ne souhaite pas seulement les écouter ; je veux, comme vous, leur trouver des solutions, en alertant les ministères parisiens si nécessaire. Chacun – vous l'avez dit, Mme la Présidente – a bien retenu une leçon de la crise sanitaire : la nécessité d'une action proche du terrain, adaptée à la situation des personnes et des territoires. Et nous nous rejoignons, bien entendu, pour souhaiter que l'échelon départemental, tant pour l'État que pour la collectivité territoriale, se trouve conforté par les enseignements de cette crise.

Le dossier de Fessenheim me paraît être une bonne illustration de ce que peut être le bon positionnement de l'État. La fermeture de la centrale s'est produite sans encombre à la date prévue. Mais depuis longtemps, c'est l'avenir de ce territoire qui nous préoccupe ensemble. C'est le sens du projet de territoire signé notamment par l'État et le Département le 1^{er} février 2019 autour d'une ambition, que je cite : « Faire du Haut-Rhin un territoire de référence à l'échelle européenne en matière d'économie bas carbone. » L'État prend toute sa part pour apporter de la vitalité économique à ce territoire qui bénéficie de nombreuses attentions. Il a financé, à ce jour, plus de la moitié des actions déjà engagées du projet de territoire. S'agissant du Département, une enveloppe de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) dédiée à l'après-Fessenheim, qui a été prise dans l'enveloppe régionale et dédiée à ce thème, s'est ajoutée l'an dernier à la DSID (dotation de soutien à l'investissement du département) pour participer à la rénovation énergétique de trois collèges, à Mulhouse, à Hégenheim et à Wintzenheim. Je veux aussi mentionner l'appel d'offre photovoltaïque, réservé au département du Haut-Rhin, dont deux tranches ont été attribuées, et qui permettront au total d'installer 300 hectares de panneaux, principalement sur les friches et sur les toitures. L'État va relancer une concession pour utiliser la différence d'altitude entre le lac Blanc et le lac Noir, et y produire à nouveau de l'électricité, renouvelable et décarbonée. Enfin, et je sais votre attachement – vous venez de le rappeler – à ce projet, facteur de développement et porteur de sens : la ligne ferroviaire Colmar-Fribourg a franchi une étape importante ces derniers jours avec la signature de la convention de financement des études approfondies. L'État, le Département et la Région, du côté français, nos partenaires allemands et l'Union européenne s'unissent pour avancer vers la reconstruction de cette ligne, projet mentionné par la déclaration politique annexée au traité d'Aix-la-Chapelle. Voici autant de travaux activement suivis en 2019 et qui continuent à l'être en 2020, en partenariat avec nos collègues allemands et avec les élus.

Non, l'État n'est ni absent, ni indifférent aux projets préparés en commun pour la période de l'après-nucléaire à Fessenheim. Pour autant, je n'ai pas l'intention d'empiéter sur les attributions des entreprises, des collectivités locales ou des maires, qui mettent eux aussi leur pierre à cet édifice. Certains regrettent que l'État ne puisse pas tout. Pour ma part, je crois surtout que l'État ne doit pas faire tout, dans l'intérêt de chacun et dans le respect de nos compétences respectives.

À la crise économique s'ajoutera probablement une crise sociale. Le Conseil départemental et ses 2 400 collaborateurs seront en première ligne pour accompagner les personnes les plus faibles et désemparées. Vous aurez encore plus qu'aujourd'hui à assurer l'unité et la solidarité des habitants du Haut-Rhin. Sur ce sujet aussi, vous pourrez trouver dans les services de l'État un partenaire fiable et un allié. Nos actions conjointes sont nombreuses en matière d'action sociale. En 2019, nos services se sont beaucoup impliqués dans la mise en œuvre du plan pauvreté, pour lequel l'État a signé une convention d'appui avec le Conseil départemental le 25 juin 2019. Nous avons engagé chacun 612 000 € afin d'empêcher les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance, de renforcer l'accès aux droits sociaux et d'améliorer l'insertion professionnelle des allocataires du RSA. Ces chantiers communs devront sans doute être amplifiés, vu les difficultés qui s'annoncent.

La Préfecture du Haut-Rhin fera également en sorte, plus que jamais, de soutenir les projets portés par les élus locaux, d'abord et surtout en les finançant grâce aux subventions d'investissement et aux dotations que nous attribuons. En 2019, l'État a investi 15 M€ dans des projets concrets au service du développement durable – je pense à la rénovation thermique et sonore du collège des trois pays à Hégenheim –, de la ruralité – je pense au projet du massif vosgien – ou encore de la politique de la ville avec la dotation spéciale de l'État à la Ville de Mulhouse, qui se montent comme chaque année à 3 M€.

La sécurité des personnes et des biens continuera de rester le cœur de métier de l'action de mes services. La puissance publique est avant tout responsable de la protection de la population. À cet égard, la sécurité routière demeure pour moi une priorité. En 2020, je souhaite que les très bons résultats obtenus en 2019 soient confirmés. Nous n'avons connu – je n'ose pas dire « que »... Nous avons connu 25 décès sur les routes du département du 2019, soit 38 % de moins qu'en 2018. Mais nous pouvons mieux faire encore. D'autre part, les forces de sécurité et de secours du Haut-Rhin sauront maintenir un dévouement sans faille pour que chaque habitant se sente en sécurité. C'est ce qu'ils ont su faire en 2019 dans la difficile gestion des mouvements des gilets jaunes, comme cette année durant le confinement. Et c'est aussi ce que font les services des douanes et de la police aux frontières à l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

Une autre dimension de l'action de l'État suscite toute mon attention. La proximité avec les citoyens et la simplification des démarches. Par exemple, depuis l'été 2019, la préfecture tisse le réseau Espace France Services. Il s'agit de labelliser dans tout le Haut-Rhin des sites qui serviront d'interfaces entre les usagers et les services publics du quotidien. La Sous-préfète d'Altkirch a rencontré chacun des conseillers départementaux pour préparer les lieux d'implantation. Une première agence France Services a ainsi ouvert ses portes dans les locaux de la sous-préfecture d'Altkirch, avec le concours de la municipalité – je remercie spécialement M. le Maire d'Altkirch. Inaugurée en décembre dernier par le Ministre de l'intérieur, elle a accueilli plus de 2 000 personnes en janvier et février 2020. Après une période d'interruption, elle a repris son rythme en mai. Autre exemple : la dématérialisation des procédures. 2019 a vu la généralisation de la prise de rendez-vous en ligne pour la délivrance des titres de séjour, ce qui a permis de réduire les délais d'attente à quatre jours. Dans de nombreux domaines, la Préfecture porte ses efforts sur la réactivité et l'efficacité.

Tels sont, Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs, les quelques sujets que je souhaitais aborder avant de débiter nos échanges. Mais vous aurez peut-être pensé que j'ai omis un enjeu majeur : le sujet que j'ai gardé pour conclure. En effet, si j'ai à nouveau l'honneur de m'exprimer devant vous l'an prochain, ce sera dans des conditions différentes. Au 1^{er} janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace élargira le champ d'action et le potentiel de l'actuel Département du Haut-Rhin. Cette construction vous concerne au premier chef. Je vous assure que les services de l'État à Colmar font le maximum pour vous accompagner dans cette transition importante pour nos concitoyens alsaciens. L'État s'adaptera lui aussi. Puisque la loi a conservé deux circonscriptions administratives de l'État, les deux préfectures du Haut-Rhin et du Bas-Rhin subsisteront. Moi et mes équipes agiront conjointement avec nos collègues de Strasbourg pour que l'action publique soit toujours plus efficace, plus agile et plus proche des préoccupations du terrain. Je vous remercie.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, M. le Préfet, pour vos paroles. Merci pour votre engagement au service du territoire du Haut-Rhin. Et merci pour les relations de confiance tissées entre les services de l'État dans le Haut-Rhin et le Conseil départemental.

À présent, je vous propose, chers collègues, de profiter de la présence de M. le Préfet, pour lui poser les questions, lui présenter les préoccupations qui sont les vôtres. Qui est-ce qui souhaite démarrer ? Mme Josiane MEHLEN, qui est en visioconférence avec nous. Mme MEHLEN, vous avez la parole.

Josiane MEHLEN-VETTER

Merci, Mme la Présidente. Merci, M. le Préfet, de vos propos. Je me permets justement de revenir sur ce phénomène de crise que nous avons vécu. Vous l'avez dit : touchés par surprise, et exigé de la part des élus réactivité et pragmatisme. Je pense pouvoir me permettre de dire, une fois encore, combien notre Présidente a été active sur tous les fronts – vous l'avez évoqué aussi –, et combien nous avons pu apporter d'aide et de soulagement peut-être, parfois, à toutes les personnes de notre territoire. Cette crise nous a, sans conteste, amenés à travailler autrement. Il a fallu mobiliser, se coordonner, créer des passerelles.

Dans la perspective d'une nouvelle crise ou d'une seconde vague, que personne ne souhaite mais qu'il faut quand même prendre en compte, avez-vous déjà envisager de reconduire les réunions thématiques, que vous avez également évoquées tout à l'heure, ou d'autres mesures pour assurer la gestion de crise, la coordination, surtout entre les services de l'État et les élus locaux, justement afin de garantir encore une meilleure réactivité, plus d'efficacité ?

Enfin, ma question a un deuxième tiroir, si je peux le dire ainsi, face à la problématique des masques, que nous avons eu tellement de difficultés à obtenir, quelle est votre position sur la constitution éventuelle d'un stock stratégique à l'échelle départementale, suite, vraiment, à nos commandes tellement difficiles à réunir ? Merci, M. le Préfet.

Mme la Présidente

Merci, Mme la Vice-présidente. M. le Préfet.

M. le Préfet

Mme MEHLEN, bonjour. Vous avez évoqué des réunions que nous avons eues ces dernières semaines, auxquelles vous avez été d'ailleurs très fidèle. Je veux dire combien ces réunions ont été utiles. En effet, rencontrer chaque semaine, d'une part les parlementaires avec la Présidente du Conseil départemental, avec les maires des trois plus grandes communes du Haut-Rhin, d'autre part, lors d'une autre réunion, le bureau de l'Association des maires, a été une façon, d'une part de vous associer à la réflexion, à la préparation des décisions, et de m'enrichir de votre expérience, de tous vos contacts, pour me donner les meilleures chances de prendre des décisions pertinentes. C pour me donner les meilleures chances de prendre des décisions pertinentes. Cette information, j'ai eu le souci de la mener aussi directement auprès des maires, par l'envoi régulier d'une lettre d'information de quelques pages, leur présentant à la fois la situation sanitaire, mais surtout les

mesures administratives ou les mesures d'accompagnement économique et social qui ont été assez changeantes, évolutives, pour s'adapter à l'évolution de la situation. Certains des maires ont eu la gentillesse de m'en remercier, et j'espère que ces documents ont été utiles à chacun. Ces réunions se sont un peu espacées, parce que la crise est devenue moins aiguë. Mais je crois qu'elles sont toujours utiles et une de nos dernières discussions avec le bureau de l'Association des maires était de décider de maintenir ce contact régulier sur tout autre sujet également, pour poursuivre ce dialogue entre l'État et les élus. Je crois que c'est tout à fait important. Chacun a ses compétences, a ses prérogatives, a ses capacités financières, humaines. Mais devant la complexité de l'action publique, devant les exigences et les souhaits de la population, je crois que nous serons gagnants si nous continuons à agir ensemble, à réfléchir ensemble, pour nous répartir un petit peu les tâches, finalement, chacun selon ce qu'il peut faire, pour que l'intérêt général, puisque notre analyse est si souvent partagée, puisse être appliqué et servir à l'ensemble de la population. Voilà pour la réponse à votre premier tiroir, comme vous le disiez.

Maintenant, j'ouvre le deuxième tiroir du meuble : le stock de masques. C'est vrai qu'on a eu beaucoup de mal, que l'État a eu du mal à fournir des masques, que le Département s'est engagé à en fournir et, quand il s'est saisi de cette tâche, il s'est aperçu aussi que ce n'était pas si facile. Ce n'est pas propre au Département du Haut-Rhin d'ailleurs. Maintenant, la question n'est plus la pénurie de masques. Chaque particulier peut en acheter facilement. Je devine qu'il y a quelques achats de précaution aussi. Le gouvernement, ces derniers jours, a souhaité que les employeurs constituent aussi des stocks. Je crois que c'est la responsabilité de chacun de s'inquiéter des conséquences d'une deuxième vague pour y réagir de la meilleure façon possible. Il n'y aura sans doute pas de stock départemental, puisqu'on ne va pas faire dans un seul et unique local un grand stock de cartons de masques. Mais je crois beaucoup plus à la responsabilité de chacun, de chaque particulier, de chaque employeur – ça peut être les communes, ça peut être le Département, ça peut être l'État –, de prévoir au moins ce qui concerne les personnes qu'il a directement sous sa responsabilité, et puis pour ce qui concerne l'État, de prévoir un stock supplémentaire – il nous en reste un petit peu, de tout ce qui a été distribué – pour pouvoir subvenir aux besoins de ceux qui sont le plus en difficulté ou qui se trouveraient momentanément en situation de pénurie. Une deuxième vague : nous ne savons pas si nous serons atteints, si nous serons touchés. Personne ne le souhaite. Mais en tout cas, si elle devait survenir, nous bénéficierons quand même d'une situation plus favorable que lors de la première vague, parce que nous avons des masques, nous avons des tests, et tout ce qui est réalisé ces jours-ci en matière de tests est d'ailleurs très encourageant, si vous voulez qu'on y revienne.

Josiane MEHLEN-VETTER

Merci beaucoup, M. le Préfet.

Mme la Présidente

Merci, M. le Préfet. C'est vrai que ces instances de concertation que vous aviez mises en place étaient très utiles pour nous, les élus, à la fois pour que vous puissiez répondre aux questions et aux interrogations qui étaient les nôtres, mais aussi pour pouvoir, j'allais dire, éclairer parfois les décisions lourdes qui pouvaient être les vôtres, si vous me permettez de le formuler ainsi.

M. Michel HABIG m'a demandé la parole. M. le Vice-président.

Michel HABIG

Merci, Mme la Présidente. M. le Préfet, une question qui a trait au volet agricole. Vous le savez et vous l'avez relevé : la crise sanitaire a impacté fortement certains secteurs de nos productions agricoles. Vous l'avez dit : la viticulture, encore aujourd'hui, par rapport à la fermeture des restaurants, la fermeture aussi et l'annulation de l'ensemble de beaucoup de fêtes villageoises et autres, importantes ici en Alsace ; mais aussi les maraîchers, par manque de main d'œuvre par rapport à la récolte des asperges. Mais après cette crise sanitaire, et vu les aléas climatiques qui risquent de nous impacter, en particulier le mois d'août qu'on nous prévoit très chaud et sec, qui risquent d'impacter nos éleveurs et en particulier ceux de notre montagne, par rapport à des manques d'eau, des manques de fourrage, des retards dans le travail du sol, manque d'herbe pour les animaux. Aussi, je voudrais relever également les péripéties qui ont eu lieu en termes de dégâts de sangliers et de confinement de nos estimateurs et de nos chasseurs, qui n'ont pas été, un laps de temps, heureusement court, autorisés à réguler la population de sangliers. Simplement, quel soutien l'État apportera-t-il aux agriculteurs qui se sont aussi fortement mobilisés pendant cette crise ? Ils ont été tous les jours derrière et au volant de leur tracteur pour assurer la sécurité alimentaire de nos populations. Par exemple, il y a en particulier les jachères qui pourraient être autorisées à être récoltées. Voilà, M. le Préfet, quelques questions.

M. le Préfet

Merci. Je vais oser essayer d'apporter quelques éléments de réponse à un grand spécialiste de la chose agricole dans le département. Vous me donnez l'occasion quand même de vous faire part d'une inquiétude que j'ai eue aux alentours du 20 mars, quand on a vu de très nombreux commerces fermer les uns après les autres, par précaution. Heureusement, il y a au moins trois secteurs qui ont tenu : l'agriculture, le transport et le commerce alimentaire. À ce moment-là, j'ai vraiment eu de grosses inquiétudes sur les conséquences qu'aurait pu avoir la défaillance de l'un de ces secteurs. Heureusement, chacun d'eux a tenu et je crois qu'on peut être très reconnaissants à l'ensemble des entreprises et des personnels qui ont su maintenir cette activité.

Certes, des exploitations agricoles ont beaucoup souffert du confinement. Les chasseurs n'ont pas pu aller chasser, mais il faudrait que pendant les périodes où ils peuvent chasser, ils chassent encore davantage – c'est difficile. L'État reste évidemment très attentif. Les exploitations agricoles ont pu bénéficier des aides offertes à toutes les entreprises.

En ce qui concerne les aléas climatiques, ils ne sont pas encore certains. Je relève plutôt, M. HABIG, que le mois de juin a été plutôt humide. Quand nous évoquons les travaux sur le barrage de Kruth avec la Présidente, chaque orage qui passe, je me dis que c'est une bonne chose pour permettre de tenir dans la vallée de la Thur jusqu'au mois d'octobre. Néanmoins, si la canicule devait survenir comme les années précédentes, les dispositifs mis en place les années précédentes pourraient être activés, c'est-à-dire dégrèvement des taxes sur le foncier non bâti, procédure de reconnaissance de calamité agricole, et éventuellement autorisation de récolte des jachères, comme vous l'avez citée – mais pour cela, il faut l'autorisation du Ministère de l'agriculture. Les jours rêvés de Mme la Présidente du Conseil départemental où tout se déciderait ici dans le Haut-Rhin ne sont pas encore arrivés.

En tout cas, j'ai rencontré à plusieurs reprises la profession agricole. Le Sous-préfet de Thann, Stéphane CHIPPONI, que j'ai chargé de ces questions auprès de moi, le fait aussi. Ces enjeux sont bien identifiés et on essaiera d'être le plus réactif possible, pour que les agriculteurs puissent vivre de leur travail et fournir à l'ensemble de la population tout ce dont nous avons besoin.

Mme la Présidente

Merci, M. le Préfet. Mme Fatima JENN, qui est en visioconférence, a demandé la parole. Mme JENN. On ne vous entend pas.

Fatima JENN

Voilà.

Mme la Présidente

Très bien. Mme JENN.

Fatima JENN

Merci. Bonjour, M. le Préfet, Madame Messieurs les sous-préfets. Tout à l'heure, M. le Préfet, vous avez dit une phrase qui me paraît très qualitative par rapport à ce que le Département a fait. Le Département assure, vous avez dit, l'unité et la solidarité des territoires. Et tant mieux. Parce qu'avec le plan Covid que le Département a mis en place, on a pu vraiment aider les gens les plus éloignés et les plus fragiles.

Ma question aujourd'hui concerne la fracture numérique. Parce qu'on a constaté, toutes et tous, que pendant cette période où on ne pouvait pas se déplacer et où on avait besoin d'entrer en connexion et de rester en contact avec les élus par exemple ou avec les pouvoirs publics, que ce soit l'État ou les collectivités, on avait besoin de matériels et de connaissances dans le numérique pour pouvoir le faire. Nous avons constaté par exemple que, pour les collègues... Heureusement que le Département a pris, bien sûr en collaboration avec l'État, les ordinateurs de quelques familles en charge pour pouvoir aider les jeunes collégiens à continuer à suivre leur cours. Nous avons constaté aussi la fracture qui s'est accentuée, qui a causé l'isolement encore plus grave de quelques personnes fragiles. Qu'allons-nous faire aujourd'hui, M. le Préfet, pour réduire cette fracture numérique et pour subvenir à ces besoins de matériels pour les familles en fragilité ? Merci.

Mme la Présidente

M. le Préfet.

M. le Préfet

Bonjour Madame. En ce qui concerne le monde de l'éducation, vous savez que nous retrouvons ce partage des compétences, puisque l'État est responsable des enseignants et que les collectivités locales sont responsables des bâtiments et du matériel. Vous avez rappelé que le Conseil

départemental du Haut-Rhin s'est attaché à combler les manques qu'il pouvait y avoir en matière d'équipements informatiques. Les communes ont été aussi nombreuses à le faire pour les écoles primaires. L'État, lui, s'attache, s'est attaché depuis la mi-mars, à ce que les enseignants puissent délivrer leurs cours. Un grand nombre d'entre eux l'ont fait. Même si cela ne remplace pas le cours en présence physique, ils ont quand même permis d'assurer une certaine forme de continuité d'enseignement.

Mais je comprends votre question, parce que je crois que, tous, nous avons beaucoup parlé de ces cours à distance, sans imaginer parfois les difficultés matérielles qui m'ont été rapportées, notamment dans des familles où il y a plusieurs enfants et où il n'y a qu'un seul ordinateur. Tout le monde s'imagine peut-être, quand on conçoit ces programmes de soutien et d'enseignement à distance, comme dans nos bureaux où chacun dispose de son ordinateur, que chaque enfant a son ordinateur. Mais ce n'est pas toujours vrai. Donc je pense que c'est plutôt de la compétence du Département pour les collèges, des communes pour les écoles, d'aider les familles à compléter leur équipement informatique pour que chaque enfant puisse y avoir accès, parce qu'on ne peut pas demander à des enfants de suivre des cours sur leur téléphone mobile, lorsqu'ils en ont un, ou de s'organiser autrement. Quand il y a trois enfants par exemple dans une famille, si les enseignants qui sont dans écoles différentes, dans des classes différentes, n'ont pas pu se concerter, il y a quand même une réelle difficulté. Je comprends votre souci.

Pour le reste, pour l'ensemble de la population, je crois que, dans de nombreuses communes, les centres communaux d'action sociale font déjà beaucoup pour assister les personnes dans leur démarche, et ce que l'État propose dans les Espaces France Services, dans les points d'accueil numérique, revient aussi à ce même soutien : aider ceux qui sont à l'écart du numérique pour des questions financières ou pour des questions d'âge, pour qu'ils puissent quand même effectuer certaines démarches.

Si vous me le permettez, je dirai aussi qu'il peut y avoir la solidarité de proximité, la solidarité familiale, la solidarité de voisinage, qui peuvent aussi permettre de combler certaines lacunes. On l'a vu d'ailleurs dans cette crise sanitaire : il y a de beaux exemples, il y a de belles générosités et solidarités qui se sont manifestés.

Mme la Présidente

Merci, M. le Préfet. Comme vous l'avez peut-être vu dans la presse ce matin, le Conseil départemental souhaite justement que ce qui s'est passé pendant cette crise, quand cette grande chaîne de solidarité s'est mise en place, puisse se poursuivre, certes de manière plus légère, mais puisse se poursuivre quand même à travers des actions « tous voisins, tous solidaires » que nous souhaitons. Nous souhaitons que les voisins, voire des personnes qui ne sont pas voisins, puissent proposer, à travers des communes, au travers du Département, des services, du bricolage, des courses et autres.

Sur le sujet du numérique, évidemment, comme vous l'avez dit M. le Préfet, comme Mme JENN l'a laissé entendre, le Département a pris ses responsabilités pour les collégiens, puisque nous avons distribué – je n'aime pas le mot, mais –, mis en place 800 ordinateurs dans des foyers où des enfants, des collégiens ne disposaient pas d'ordinateurs. Bien sûr, le Département continuera à prendre ses responsabilités dans ce domaine, ce serait-ce que parce que, malheureusement, on risque de connaître d'autres crises – je l'espère, moins importantes que celle que nous avons

connue. Il faut qu'on soit prêts le cas échéant à pouvoir poursuivre ces cours par le biais des ordinateurs.

Mme GROFF m'a demandé la parole. Mme la Vice-présidente.

Bernadette GROFF

Merci beaucoup, Mme la Présidente. Merci, M. le Préfet, d'être parmi nous et de répondre à nos questions ce matin. Deux petites questions. Une première. Nous avons des gravières sur notre territoire et on voit régulièrement circuler des camions avec du gravier, bien sûr, qu'ils transportent souvent vers la Suisse d'ailleurs, et qui ne sont pas bâchés. On a eu plusieurs retours de nos concitoyens, avec des parebrises fissurés et, surtout quand c'est sur autoroute, un risque d'accident important et accru quand ces camions ne sont pas bâchés. Puisque nous sommes dans une région limitrophe, quand vous allez un peu vous promener en Allemagne ou en Suisse, vous ne voyez jamais un camion qui n'est pas bâché. L'année dernière, je ne sais pas si vous avez eu ce retour, toute l'île Napoléon, là où les autoroutes se croisent, a été couverte de papiers. Nous avons tous eu des papiers sur nos parebrises, parce qu'un camion n'était pas bâché, avec des papiers dans sa remorque relativement volatiles. Toute l'île Napoléon était maculée de ces bouts de papiers. Comment se fait-il que chez nous les camions ne puissent pas circuler bâchés ? C'est ma première question.

Si vous le permettez, je passe tout de suite à la deuxième. J'ai lu récemment dans un journal national que les entreprises étaient tout à fait reconnaissantes envers l'État pour son aide, pour son accompagnement, puisqu'on a peur évidemment de cette casse qui pourra suivre cette terrible épidémie qui a fait souffrir notre pays. Certaines entreprises semblaient dire : l'État, d'accord, nous accompagne, mais on a l'impression que l'État est redevenu beaucoup plus tatillon en nous accompagnant, comme s'il fallait presque une contrepartie. Est-ce que c'est une fake news, comme on dit ? Et comment pensez-vous accompagner nos entreprises, tout en restant bien sûr dans la légalité, mais avec une certaine souplesse, pour qu'il n'y ait pas de casse, justement, au niveau de nos emplois et de nos entreprises ? Merci, M. le Préfet pour votre écoute.

Mme la Présidente

M. le Préfet.

M. le Préfet

Merci Madame. J'ignorais ce qui est arrivé à l'île Napoléon, mais sur les camions bâchés ou non bâchés, d'abord, ils doivent être bâchés pour éviter de disperser leur cargaison. Mais ça relève d'abord de la responsabilité de chaque transporteur. Répandre des matériaux sur la chaussée est une infraction punie d'une contravention de troisième classe. Les forces de police et de gendarmerie font des contrôles. Ils ne peuvent pas être derrière chaque camion, vous le devinez bien, et il est possible que certains passent au travers et que la situation soit différente ici de ce qu'elle est en Allemagne ou en Suisse. Je crains qu'il y ait aussi une différence culturelle, parfois, de respect des lois. Il n'y a pas que pour les transports de matériaux dans les bennes de camions. Vous m'aviez fait part de votre question hier et j'ai renouvelé auprès de la gendarmerie la nécessité de contrôler aussi cette question, comme ils le font pour beaucoup d'autres choses, pour beaucoup d'autres sollicitations dont je suis l'objet, d'infractions qui sont constatées. Mais chacun doit prendre ses

responsabilités et la sanction doit être à la fois dissuasive et répressive. Donc cette préoccupation est bien prise en compte.

En ce qui concerne les entreprises, je partage votre inquiétude. Nous n'avons encore pas tout vu, loin de là. Beaucoup d'entreprises ont pu surmonter les mois du printemps grâce notamment aux prêts garantis par l'État, qui leur a apporté de la trésorerie. Mais ce prêt ne peut pas s'étendre indéfiniment. Qui paiera ? Nous sommes tous des contribuables. Chacun a bien compris qu'il faut retourner vers une situation normale et que certaines entreprises voient leur activité reprendre plus lentement que ce qu'on pourrait espérer. Donc elles sont en difficulté et c'est la raison pour laquelle le gouvernement nous a demandé, aux préfets, avec les directeurs départementaux des finances publiques, de réactiver ce qu'on appelle les Codefi (comités départementaux de financement des entreprises), que je préside et que je réunis avec les services fiscaux, avec les services de l'Urssaf, tous les quinze jours, pour examiner la situation individuelle des entreprises, puisque nous disposons de deux outils que sont des avances remboursables et des prêts participatifs que l'on peut accorder à des entreprises. Mais ça ne veut pas dire que toute entreprise en difficulté pourra en bénéficier. Vous avez peut-être eu certains retours d'entreprises qui disent : « L'État est tatillon. » On n'accorde un prêt ou une avance qu'à une entreprise dont on pense qu'elle a des chances – on ne dit pas une certitude, mais quand même des chances – de repartir. Si c'est juste pour prolonger de deux mois une entreprise dont on sent qu'elle ne pourra pas tenir, ça ne me paraîtrait pas être un bon usage de l'argent public. Donc il y a une attention toute particulière aux entreprises, notamment aux petites entreprises, aux commerces, pour les aider à repartir par ces deux mécanismes. Mais pour l'instant, je dois dire qu'on a eu très peu de situations qui m'ont été communiquées. Juste des indications, notamment des chambres de commerce, enfin, de la Chambre de commerce et de ses différentes antennes : des entreprises qui ont bénéficié du prêt garanti par l'État demandent déjà, si je puis dire, un étalement du différé de remboursement, ce qui est déjà un signe que les difficultés de trésorerie sont là. Donc on sera tout à fait attentifs dans les mois qui viennent pour apporter des réponses aux entreprises dont on a toutes les raisons de penser qu'elles ont les chances de surmonter ce cap. Mais ne nous leurrions pas : elles ne survivront pas toutes. Pour certaines, on voit déjà dans les villes des vitrines qui restent fermées et qui, probablement, le resteront, avec les difficultés d'emploi et sociales. On est bien conscients du sujet.

Mme la Présidente

Merci, M. le Préfet. Ce seront sûrement la rentrée et la fin d'année qui seront les plus difficiles. Qui est-ce qui souhaite ? M. Alain COUCHOT.

Alain COUCHOT

Merci, Mme la Présidente. M. le Préfet, je ne vous ferai pas l'affront de vous rappeler le lourd tribut que notre département a payé à la crise sanitaire. Je sais que vous l'avez vécue douloureusement, comme nous. Dans ce contexte, nos aînés dans les EHPAD ont été durement frappés et ont souffert de l'isolement. La canicule qui s'annonce pour cet été est un risque supplémentaire pour ces aînés. Les personnels sont allés au bout de leurs ressources physiques et psychiques. Nous avons eu l'occasion de le constater sur le terrain cette semaine avec la Présidente. Et aujourd'hui, le contrecoup est rude. Quelles seront les mesures qui pourront être mises en œuvre par l'État pour accompagner les personnels et nos séniors dans les EHPAD pendant cette période de canicule ?

Mme la Présidente

M. le Préfet.

M. le Préfet

Merci Docteur. Je ne suis pas certain que l'ensemble de la situation dans les EHPAD relève des mesures de l'État. L'État a demandé aux EHPAD d'activer le plan bleu début mars, ce qui a permis une grande mobilisation des personnels, une grande attention aux situations individuelles. Ce plan bleu est maintenu. Et d'ailleurs on s'est un peu inspiré pour la gestion de cette crise de l'expérience qu'on avait dans la gestion des épisodes de fortes chaleurs des années précédentes. L'État veille à ce que les systèmes notamment de climatisation ne soient pas activés trop brutalement, pour que le virus, s'il existe, ne soit pas diffusé partout. On a surtout un rôle de rappel des réglementations, des gestes barrières, des mesures de précaution, mais qui ensuite, pour l'essentiel, relèvent des gestionnaires de chaque établissement. J'exprimais dans mon propos que l'État ne peut pas tout. Mais une ancienne Ministre de la santé l'a exprimé vigoureusement à la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale. Je me suis assez retrouvé dans ses propos. L'État a montré qu'il était une sorte d'assurance de dernier ressort, notamment par le soutien à l'activité partielle. Mais on n'est pas dans un système hyper centralisé – d'ailleurs, personne ne le souhaite –, hyper administré. Et il reste une responsabilité de chaque gestionnaire, de chaque entreprise, de chaque collectivité locale, de chaque établissement sanitaire, d'anticiper aussi les difficultés et de prendre les mesures qui relèvent de lui.

Mme la Présidente

M. Daniel ADRIAN.

Daniel ADRIAN

Merci, Mme la Présidente. M. le Préfet, deux questions. La première, dans ma responsabilité de tout le travail transfrontalier. Le Département du Haut-Rhin étant par nature vraiment transfrontalier, la fermeture des frontières a particulièrement impacté notre économie, notre vie sociale, familiale. Mais cette fermeture a également eu des conséquences importantes sur la vie politique transfrontalière, très difficile à mener. Je m'appuie, pour mes paroles, sur ce que nous venons de vivre les uns et les autres ces derniers temps, sur les nouvelles dispositions et surtout la possibilité que nous avons à nouveau de nous rencontrer. Notre présence à la passerelle des trois frontières lors de l'ouverture des frontières, la réunion de l'ETB, du comité directeur, qui a été très importante et, la semaine dernière, le comité directeur de l'Infobest – Infobest, d'ailleurs, qui a fait un travail énorme par rapport à la réponse qui était à apporter aux différentes questions de nos concitoyens. Ensuite, nous avons vécu le conseil rhénan ce lundi. Tout cela nous permet aujourd'hui de dire, M. le Préfet : la situation était très dure à vivre ; elle a stoppé la totalité presque de la coopération transfrontalière. Heureusement – et ça a été évoqué grâce à la pugnacité de notre Présidente –, cette coopération a fonctionné au niveau de la santé. Donc notre modèle trop centralisé a montré plus particulièrement dans ce domaine ses grandes limites. D'où notre question, M. le Préfet. Quelles sont aujourd'hui les garanties de l'État pour ne plus connaître cette situation de fermeture aussi brutale des frontières ? Et dans quelle mesure, M. le Préfet, pouvons-nous tous, élus, apporter de l'aide et de la réflexion dans les mesures futures plus décentralisées, plus efficaces ?

Une deuxième question, si vous le permettez. M. le Préfet, Madame et Messieurs les sous-préfets, c'est là le Maire qui voudrait vous parler. Presque partout, le déconfinement est accompagné de débordements et de manifestations diverses provoqués par des rassemblements de bandes de jeunes – des ados que les parents ont lâchés, vraiment lâchés, dans la rue après le déconfinement, parce que, soi-disant, les deux mois, ça a suffi de les tenir à la maison, c'est ce que j'entends un peu partout –, mais aussi de bandes de jeunes adultes. Je ne sais pas jusqu'à quel âge on est jeunes adultes, mais il y en a chez qui ça dure. Ces groupes passent une grande partie des nuits, jusqu'à 3 h, 4 h, 5 h du matin, dans les espaces publics, sur nos routes et parkings, à crier, chanter, faire du bruit et rendre ainsi le repos impossible aux riverains. À propos de bruit, d'ailleurs, je ne sais pas si le confinement a servi à bon nombre de personnes de changer les pots de leur voiture et de leur moto, mais c'est devenu un vrai et grand problème. Donc deux questions par rapport à ce point. Premièrement, êtes-vous au courant de l'importance et de l'ampleur de ce phénomène ? Il s'accroît, journalièrement. Et deuxième question. Quelles sont les moyens qui sont à disposition de notre gendarmerie, de notre police, pour aider les maires à lutter contre ces débordements et, surtout, les faire cesser ? Voilà, merci, M. le Préfet.

M. le Préfet

M. ADRIAN, vous avez soulevé de nombreuses questions. Sur la première question, sur celle des frontières, c'est un point sur lequel je me sépare de votre Présidente. La question des frontières, c'est une question de souveraineté nationale. Cela relève de l'État. Ce sont donc les États qui décident de l'ouverture ou de la fermeture de leurs frontières. Là où votre Présidente a cependant raison, c'est que ça serait bien que l'État puisse prendre en compte les situations particulières à chaque frontière, qui ne sont pas identiques de Dunkerque jusqu'à Menton. Je rappelle quand même qu'à la mi-mars, c'est le gouvernement allemand qui a pris une décision unilatérale, et que ça n'a pas été très facile de trouver une solution concertée pour le déconfinement à la mi-juin. Donc vous me demandez des garanties que ce que nous avons connu ne se renouvelle pas : je n'en ai pas ; je ne le peux pas, notamment parce que ça dépend aussi d'un État étranger. Néanmoins, ce qui a été fait par le gouvernement français et que j'ai fait appliquer, c'est que la circulation est restée possible, la circulation transfrontière est restée possible pour tous les frontaliers et pour ceux qui avaient un motif familial. Mais ensuite, pour tous les motifs liés aux loisirs au sens large – et on a découvert qu'il y a des quantités de Suisses qui ont besoin de caresser leur cheval qui est hébergé en France –, tout ça, ce n'était pas possible. Pourquoi ? Ce n'est pas le fait qu'une personne viennoise, qui aurait risqué... Mais de proche en proche, si je m'étais montré trop souple dans l'application de ces réglementations, tant pour le confinement que pour le franchissement des frontières, tout le monde aurait fini par trouver une bonne raison d'aller cultiver son jardin, promener son chien, se balader en forêt. Individuellement, une personne ne provoquait sans doute pas de risque particulier. Mais si tout le monde avait vu que les autres allaient se balader, tout le monde serait ressorti comme un seul homme et simultanément. Donc il a fallu rester assez strict. Ça n'a pas toujours été bien compris. Ça nous a permis d'effectuer des contrôles assez pointus, pointilleux parfois, sur certains postes frontières, avec, c'est vrai, des files d'attente. C'est un des inconvénients du travail transfrontalier. Dans le temps normal, ça se passe très bien. Les travailleurs transfrontaliers y trouvent d'ailleurs un certain avantage, voire un avantage certain. Et il y a certaines périodes où ça présente des inconvénients. Et j'en avais bien conscience et j'ai essayé de les atténuer. Quand on a pu rouvrir les frontières, à une date plus tardive que vous tardive que vous l'auriez souhaité, Mme la Présidente, on l'a fait, le plus possible en coopération avec les États voisins. Donc, gestion décentralisée : oui, pour l'application concrète. Mais la décision elle-même relève des États.

Vous parlez ensuite des manifestations, enfin, de la présence sur la voie publique, de personnes un peu bruyantes. C'est un sujet qui est en effet très présent dans mes échanges avec de très nombreuses personnes – pas seulement les élus. J'ai l'impression que tout le monde s'est habitué au silence et que le retour d'une activité normale provoque du bruit, qui paraît d'autant plus difficile à supporter que, pendant deux mois, on était tranquille. J'imagine – je me tourne vers Mme la Maire de Saint-Louis – que dans le Pays des trois frontières, le silence de l'aéroport a été particulièrement apprécié. Mais ce sont parfois les mêmes personnes qui souhaiteraient bien pouvoir reprendre l'avion pour partir en vacances, ou qui souhaiteraient que leur entreprise puisse à nouveau retrouver son activité grâce au transport aérien. Donc c'est tout un équilibre un petit peu difficile. On a aussi le bruit sur les routes. Vous avez cité les véhicules. Je ne pense pas que tout le monde se soit précipité pour changer son pot d'échappement. Mais quand on n'en a entendu aucun pendant deux mois, le fait de les entendre revenir rend nos oreilles plus sensibles. Ça, c'est pour les véhicules.

Pour les personnes, les gendarmes disent exactement comme vous. C'est-à-dire qu'il y a pas mal de présence sur la voie publique à des heures tardives, facilitée par l'été. Il y a aussi beaucoup de violence, et c'est ça qui m'ennuie plus encore. C'est que la période de confinement a fait que des personnes, parfois de générations différentes, se sont trouvées subitement réunies sous le même toit, dans un logement parfois petit, et que la cohabitation a été difficile. Dans cette situation, je ne peux que conseiller aux maires – au Maire de Landser mais éventuellement à d'autres maires ici présents ou vos collègues – d'être en contact régulier avec la gendarmerie, comme vous le faites en période normale. Les gendarmes ont, dans chaque brigade, un gendarme dédié dans le dialogue avec un maire. C'est en échangeant l'information, c'est peut-être aussi en organisant des activités pendant l'été, comme l'éducation nationale va le faire, comme beaucoup de communes se sont engagées à le faire, que l'on arrivera à réduire les débordements d'activités nocturnes, de tapages nocturnes pour dire les mots, qui sont pénalement sanctionnés. Mais on ne peut pas envoyer tout le monde en prison parce qu'on a crié un peu trop fort la nuit. Je crois qu'il y a aussi tout un rôle de conseil, en plus du volet répressif, lorsque cette phase de conseil et d'avertissement n'a pas pu porter ses fruits. Je reconnais que c'est un problème qui est compliqué, qu'on a chaque été. Le problème du tapage nocturne sera peut-être accentué cette année, parce qu'un certain nombre de familles ne pourront pas partir en vacances loin, et que le séjour dans leur local d'habitation, petit, risque d'être plus difficile, plus difficile à supporter.

Mme la Présidente

Merci, M. le Préfet. La frontière est effectivement un sujet qui nous sépare.

M. le Préfet

Je dirais que c'est fait pour ça, une frontière.

Mme la Présidente

Mais je pense que demain, il faudra plus de concertation, de dialogues avec les territoires, à la fois de la part de nos voisins, parce que c'est quand même l'Allemagne et la Suisse qui ont fermé les premiers la frontière, mais aussi de la part de Paris, de l'État français, pour mieux prendre en compte les spécificités de notre bassin de vie.

J'ai vu plusieurs mains se lever. Mme PAGLIARULO. On va laisser Mme la Vice-présidente PAGLIARULO. Ensuite, Alain GRAPPE.

Karine PAGLIARULO

Merci. Merci, M. le Préfet, pour vos belles paroles. Je voulais remettre évidemment en exergue la solidarité du Département et de ses services, et particulièrement sur la Maison départementale des personnes handicapées, qui a fait durant cette crise sanitaire, j'ai presque envie de dire, un sans-faute. C'est vraiment ne pas laisser les personnes handicapées sans solution. Cela a été le cas pour nos Haut-Rhinoises et nos Haut-Rhinois. Pour preuve, la CDAPH a passé 11 000 droits, alors qu'habituellement elle en passe 12 000. Donc vous voyez qu'on peut faire le travail efficacement. Et les droits arrivés à échéance étaient d'office prorogés, ce qui a permis aux personnes de rester dans l'état dans lequel elles étaient, en tout cas avec les solutions qu'elles avaient autour d'elles. Aussi, je voulais remercier les personnels de la MDPH. Je voulais également remercier les associations qui travaillent pour nous sur notre territoire et qui font effectivement aussi un travail cousu main dans notre territoire.

Ma question porte sur l'ARS, puisque nous avons depuis longtemps, et vous le savez, M. le Préfet... L'ARS a mené une réflexion en 2019 qui démontre que les listes d'attente sont plus importantes chez nous, dans le Haut-Rhin, que dans d'autres départements du Grand Est. Que propose l'État pour remédier à cette inadéquation d'offres médico-sociales en place pour les personnes handicapées dans notre département ? Et, évidemment, dans quels délais ? Parce qu'il s'agit aujourd'hui de placer des gens par défaut, des enfants par défaut, et on ne peut pas tenir comme ça pendant très longtemps. Merci, M. le Préfet.

M. le Préfet

Mme la Vice-présidente, j'ai le regret de vous dire que je n'ai pas de réponse à votre question. Je ne sais pas tout. Je ne suis pas compétent pour tout. Et vous l'avez dit vous-même : c'est une question qu'il vous faudrait poser à l'Agence régionale de santé, qui pourra vous dire quelles sont ses perspectives en matière de placement et de nombre de places pour les personnes handicapées. Je pourrais m'avancer à tâtons, en bredouillant trois phrases, mais je pense que ça ne serait pas crédible. Donc je préfère que vous vous adressiez à la bonne porte, si vous m'autorisez cette réponse qui ne vous satisfera pas dans l'instant.

Mme la Présidente

C'est un sujet d'ailleurs, M. le Préfet, que nous évoquons avec l'État, Mme CLUZEL notamment. Et nous attendons une réponse de sa part. M. Alain GRAPPE. M. le Vice-président.

Alain GRAPPE

Merci, Mme la Présidente. M. le Préfet, j'ai deux questions, qui seront rapides, je pense. Vous avez signé l'approbation du SAGE de la Lauch le 15 janvier. Où en est le projet de travaux du barrage de la Lauch ? C'est ma première interrogation. C'est un des sujets phares des dix propositions d'action qu'on a dans le SAGE de la Lauch.

Ma deuxième question. J'ai eu une partie de la réponse entre me demande de question et aujourd'hui, puisque ça concernait l'organisation de la CDSR (commission départementale de sécurité routière). Elle a été programmée le 9 juillet, ce qui nous pose d'ailleurs problème, parce que c'est le jour du Copil de la CeA.

Mme la Présidente

Copil de la CeA qu'on devra peut-être repousser, puisque je viens d'être convoquée par une Commission d'enquête du Sénat sur la crise Covid. Voilà.

Alain GRAPPE

Ça me donne l'occasion de vous poser la question, sur votre avis sur les propositions de passage à 90 km/h qu'on vous a demandées, qui sont certes modestes pour le Haut-Rhin, mais il y en a quand même quelques-unes. Vous avez peut-être un avis là-dessus. Vous nous avez dit tout à l'heure que la sécurité, que le département avait un bon résultat en 2019 et qu'on espère en avoir encore un meilleur en 2020. Mais peut-être avez-vous un avis sur le retour à 90 des quelques tronçons que nous vous avons proposés.

M. le Préfet

Sur le barrage de la Lauch, vous savez que c'est le dernier barrage qui appartient encore à l'État, alors que les autres appartiennent au Département et que nous avons, avec la Présidente du Conseil départemental, signé une convention de transfert, dans un souci de bonne gestion. Quand le Département a des équipes, des compétences techniques, qui lui permettent de gérer tous les barrages des Vosges sauf un, il est plus cohérent, c'est une meilleure utilisation des deniers publics, qu'il gère l'ensemble. Le Département a demandé que ce barrage lui soit restitué en bon état – ça se comprend –, puisqu'il y a des travaux de confortation de la digue à opérer. Nous avons pu mobiliser des crédits sur différents chapitres budgétaires de l'État, qui viennent s'ajouter à la participation du Département, la participation de l'Agence de l'eau. Les crédits sont là. J'ai évoqué le sujet à plusieurs reprises avec la Présidente : je crois qu'il est important que ces crédits puissent commencer à être consommés le plus vite possible. Parce que des crédits qui dorment et qui attendent des travaux, ce n'est pas une bonne chose. Donc les travaux, puisque c'est le Département qui sera maître d'ouvrage, que vous avez prévus pour 2021 je crois... Je crois qu'il est vraiment important que ce calendrier ne soit pas différé, au risque de perdre une partie de ces crédits. Il y en a au total pour 6 M€, dont 2 M€ je crois du Département, 1 M€ de l'Agence de l'eau et environ 3 M€ de l'État. Environ. Ce sont des ordres de grandeur.

Sur la sécurité routière, vous l'avez dit : la Commission est prévue le 9 juillet. S'il faut changer la date, on va pouvoir s'arranger. Si on a attendu jusqu'à cette date, c'est qu'il fallait que j'aie un projet qui me soit soumis. Donc on a essayé de faire vite. Votre projet de passage de 80 à 90 km/h est modeste par rapport à d'autres départements. Vous avez choisi cinq tronçons peu importants. Mais la politique du gouvernement est d'être extrêmement circonspect sur ce retour du 80 au 90. Donc il est probable, sous réserve de meilleur examen, que les représentants de l'État au sein de cette Commission émettront un vote négatif. Cela dit, il n'y a pas que des représentants de l'État dans cette Commission. Elle est justement faite pour faire valoir des points de vue différents.

Ensuite, la décision appartient à la Présidente du Conseil départemental, après l'avis simple de cette Commission, c'est-à-dire qu'elle peut s'en écarter si elle le souhaite.

Alain GRAPPE

Merci, M. le Préfet.

Mme la Présidente

Merci, M. le Préfet. Sur ce dernier point, nous avons fait ces propositions suite à une large concertation que nous avons menées avec les maires dans les différents territoires, et on attendra bien sûr l'avis de la Commission, sachant que le Département et la Présidente du Conseil départemental prendre ses responsabilités.

Sur le barrage de la Lauch, je vous confirme aussi que nous allons très rapidement lancer les opérations. Nous avons demandé une partie de la subvention la semaine dernière.

M. le Préfet

Je ferai le maximum pour que tout ça aille vite. Comme j'ai dit qu'il fallait faire vite, il faut aussi que ça aille vite de notre côté. Jusqu'à présent, ça a été un peu long à conclure, mais maintenant j'ai l'impression que tout ça est bien engagé et permettra d'assurer à la fois la sécurité du barrage, l'approvisionnement en eau de la population et des entreprises en aval.

Mme la Présidente

Mme Sabine DREXLER.

Sabine DREXLER

Merci. M. le Préfet, chaque année, 10 % des enfants de 3 à 11 ans font l'objet d'une demande d'aide adressée au réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté du Sundgau. En 2018-2019, ils étaient 697. Les réseaux d'aide ne sont plus en mesure aujourd'hui de répondre de manière exhaustive à ces demandes qui augmentent d'année en année, d'autant plus qu'une bonne moitié d'entre elles concernent des enfants qui devraient pouvoir être accompagnés de manière précoce et régulière par des professionnels du champ médico-social. Dans les faits, faute de pouvoir être aidés, trop nombreux sont ceux qui voient leurs troubles s'aggraver. Le CMPP et l'UPA de Mulhouse vers qui les familles sont orientées sont actuellement saturés et ne peuvent plus absorber les demandes qui leur sont adressées. Les délais d'attente actuellement pour obtenir un premier rendez-vous sont de 18 à 24 mois. Ces délais, ajoutés au temps de route depuis le Sundgau, découragent les familles, avec pour conséquence une augmentation du nombre d'adolescents puis d'adultes qui rencontrent des difficultés d'intégration sociale et professionnelle, puis à terme une paupérisation que nous connaissons bien, nous, ici, au Conseil départemental.

M. le Préfet, la crise sanitaire a augmenté encore le nombre d'élèves en difficulté d'un territoire qui ne savait déjà plus vers qui se tourner. Les élus sundgauviens ont aujourd'hui besoin de votre soutien pour les aider à faire comprendre à l'ARS l'urgence de la mise en place d'un CMPP à

Altkirch, où les élus se mobilisent déjà depuis plusieurs mois, pour mettre en place des espaces de prévention qui bénéficieront certes aux familles des 104 communes de notre territoire, mais aussi à notre collectivité départementale. Merci.

M. le Préfet

Mme DREXLER, votre question me permet d'illustrer plusieurs points. Le premier, vous l'avez dit, et c'est ce que je répondais à votre collègue : la décision relève de l'Agence régionale de santé – vous l'avez exprimé. La deuxième : ce n'est pas parce que ça concerne l'ARS que je suis sourd et aveugle. Vous savez que la Sous-préfète d'Altkirch a participé à une réunion à votre initiative et que cette création d'un centre médico-psycho-pédagogique me semble tout à fait pertinent dans le Sundgau. Ça fait déjà un certain temps d'ailleurs que j'en ai entendu parler. Et je crois que la meilleure solution serait de l'intégrer dans le contrat local de santé qui sera conclu avec la Ville d'Altkirch. Votre proximité avec le Maire d'Altkirch devrait faciliter les choses. Mais en tout cas j'évoquerai à nouveau cette question avec la Directrice générale de l'ARS pour soutenir cette initiative qui, en effet, répond aux besoins de la population dans le Sundgau.

Sabine DREXLER

Merci beaucoup.

Mme la Présidente

J'ai encore vu une demande de parole. M. VOGT.

Pierre VOGT

Merci, Mme la Présidente. M. le Préfet, j'ai une toute petite question. Mais avant de l'aborder, je voudrais simplement corroborer les propos de mon collègue Daniel ADRIAN. Nous avons un terrain de football synthétique aux abords du collège Pierre Pfmilin de Brunstatt. C'est un terrain qui nous appartient, mais qui est dans l'enceinte pratiquement du collège. Depuis même le confinement, il y a des groupes qui viennent de partout, avec des voitures, des fois quarante ou cinquante voitures, qui occupent le terrain, qui font des barbecues sur le terrain. C'est devenu un vrai dépotoir. Les grillages sont cisailés régulièrement et on a mis des faussées, au niveau du Département, on a refait des portillons. Tout est systématiquement cassé. Et ce sont des gens qui viennent de secteurs mulhousiens, de tous les secteurs. Ils se rencontrent là. C'est bien, parce que c'est un terrain qui est assez enclavé, qui est proche du parcours le long de l'Ill. Donc vous voyez, ils viennent là, au vu, à l'insu. Ils ne sont vus par personne. Il y a quand même un danger, parce qu'en plus, ils pénètrent dans le collège, ils peuvent pénétrer dans le collège. Donc il y a un problème de sécurité. Même pire : ils ne viennent pas seulement le week-end, mais ils viennent pendant les cours, où ils viennent embêter. Alors que les professeurs d'éducation physique ont cours, ils sont obligés de chasser ces groupuscules qui viennent sur le terrain. Nous aurons une réunion prochainement avec les services du Département, la Ville de Brunstatt. On va essayer de voir si on peut trouver une solution. Mais en fait, c'est assez emblématique. C'est devenu un site où les gens se retrouvent à l'insu de tout le monde. Ça pose problème, même au niveau sécurité, parce

qu'on ne sait pas ce qui se passe le week-end dans ce secteur-là. Voilà, c'était une première constatation.

Simplement, j'ai une petite question, M. le Préfet. Vous venez d'aborder à la fin de votre propos la question de la CeA. Je voudrais aborder une toute petite question concernant l'avenir du CDEN dans ce cadre-là, CDEN que vous présidez régulièrement, vous êtes régulièrement présent. C'était la seule question que j'avais pour vous.

M. le Préfet

M. VOGT, sur la première question, je vais revoir ça avec le Sous-préfet de Mulhouse, dont vous savez l'engagement et le don d'ubiquité. Donc je m'étonne qu'il ne soit pas déjà là-bas pour aller pourchasser ces vandales. Non, je verrai ça avec la police nationale, puisqu'à Brunstatt, c'est la police, pour que des patrouilles soient faites. Mais là aussi, il faudrait que les responsables du lieu alertent systématiquement et le plus rapidement possible la police nationale. Si on l'alerte une demi-heure après, tout le monde est déjà parti. Donc il y a une nécessaire réactivité.

Sur le CDEN, que nous avons le plaisir de présider ensemble, parfois dans cette salle d'ailleurs, je n'ai pas la réponse. À ma connaissance, ce n'est pas tranché. Dans l'ordre du jour du CDEN, vous savez qu'il y a souvent deux parties : il y a une partie État et une partie Département. Logiquement, pour tout ce qui est de la partie Département, puisqu'il n'y aura plus qu'un seul Département du Bas-Rhin et du Haut-Rhin devenu Collectivité européenne d'Alsace, ça devrait être une seule Commission. Pour la partie État, comme il reste deux circonscriptions administratives de l'État, ça devrait être deux. Je ne sais pas comment on fera, sinon que j'ai quand même l'intuition que le CDEN, quand on traite des questions de rentrée scolaire et d'affectation, enfin d'ouverture ou de fermeture de classes, ça prend un certain temps. Donc je ne suis pas sûr que tout le monde ait la patience de tenir deux fois quatre heures ou d'écouter pendant quatre heures ce qui concernera une zone géographique complètement éloignée de celle qu'il représente ou qu'il connaît le mieux. Mais il faut que je voie ça avec la Rectrice. Et puis j'imagine que le Ministère de l'intérieur, la Direction générale des collectivités locales, qui a essayé de faire le partage dans toutes les commissions entre celle où le mot département signifiait État ou signifiait collectivité locale, pour savoir ensuite si on en gardait deux ou si on n'en faisait qu'une, j'imagine qu'ils auront aussi leur mot à dire. Mais vous avez peut-être une préférence à exprimer.

Pierre VOGT

Oui, c'est préférable de garder les deux, parce que vous l'avez dit vous-même : ça serait inextricable. On met déjà trois, quatre heures par moment pour gérer les problèmes du Département. S'il faut gérer les problèmes des deux départements, il faudra trouver un logement ici ou à proximité pour pouvoir faire les réunions, ce n'est pas possible.

M. le Préfet

Je pourrais vous inviter dans la chambre du Ministre de la Préfecture si vous voulez. Elle n'est pas très souvent occupée.

Mme la Présidente

Très bien, merci, M. le Préfet. J'ai Mme VALLAT, qui a sollicité la parole.

Marie-France VALLAT

Merci, Mme la Présidente. Merci, M. le Préfet. En fait, je voudrais rebondir sur un point que vous avez abordé. En tout cas si j'ai bien entendu, vous avez abordé la question du site de production d'énergie du lac Noir et du lac Blanc et d'une étude éventuelle, ou d'une étude, si j'ai bien compris, qui devait démarrer sur ce site. Vous avez souligné qu'il s'agissait d'une production d'énergie. Je voudrais simplement compléter ce fait par l'idée que c'est également la seule solution actuellement fiable et pérenne de stockage d'énergie. Donc dans ce cas-là, produire une quantité d'énergie importante à un moment donné, c'est quand même... Il n'existe pas aujourd'hui d'autres solutions. Donc il me paraît extrêmement important que cette étude puisse se faire, et se faire dans les meilleurs délais, parce que je crois que c'est attendu pour nous depuis quand même un certain temps. Et ça me paraît important pour, justement dans le cadre de l'après-Fessenheim, envisager les énergies renouvelables, tel que la Présidente l'a déjà présenté à plusieurs reprises : que le Département du Haut-Rhin soit le premier Département français alimenté en énergies renouvelables en France, ce qui me paraît être quelque chose de très important pour l'avenir. Et dans le cadre du post-Fessenheim, bien sûr, ça prend tout son sens. Mais la question du stockage reste quand même l'une des questions les plus difficiles à aborder pour la distribution d'énergie dans des habitats denses et pour l'industrie. Donc le pompage-turbinage reste cette solution, qui est de toute évidence existante, fiable et bien connue. Donc si effectivement cette étude pouvait se faire, au niveau de l'État, ce serait parfait. Merci, M. le Préfet.

Mme la Présidente

Je partage tout à fait ce qui vient d'être dit par Mme VALLAT, M. le Préfet, et me permets d'insister dans ce sens. Mais avant de vous laisser répondre, je voulais vous partager, à vous et aux collègues, un communiqué de presse que l'Élysée vient de sortir : le Président de la République a nommé Jean CASTEX Premier ministre. Jean CASTEX était le « Monsieur déconfinement ». Il vient d'être nommé Premier ministre.

M. le Préfet

Merci de cette information. Pour répondre à Mme VALLAT, je vais être prudent, parce que répondre à une éminente scientifique sur le stockage de l'énergie... Vous en savez cent fois plus que moi. Ce que je veux dire, surtout, c'est que cette station a été concédée à EDF, qui a, au bout de quelques années, renoncé en disant que ce n'était pas rentable. Donc il y a eu toute une négociation entre l'État et EDF pour solder les conséquences financières de cette renonciation. Donc EDF va verser une indemnité à l'État, et l'État a décidé que cette indemnité serait entièrement reversée aux collectivités locales qui étaient bénéficiaires des ressources fiscales de cette station de pompage, c'est-à-dire la Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg et la Commune d'Orbey. Tout ça a été mené dans des discussions parisiennes qui se sont un peu éternisées, et j'ai pu présenter aux deux collectivités locales concernées au mois de janvier le projet de convention, qu'elles ont accepté. Donc la transaction est écrite. Elle n'est pas signée, mais elle est écrite. La deuxième phase que j'attends, c'est la décision du Ministère de relancer un processus d'attribution de concession. Et si ça traîne un petit peu, c'est que, compte tenu du prix de l'électricité

actuellement, il est vraisemblable que si l'État n'accorde pas une espèce de subvention initiale, aucun candidat ne se présentera parce que ce ne sera pas rentable. Donc la discussion et la durée de cette réflexion viennent de là. Je ne pense pas que ce soit une étude qu'on attend. C'est surtout une décision.

Quant au stockage de l'énergie, vous avez dit que c'était la seule solution. Nous avons entendu, avec la Présidente, dans le cadre de l'après Fessenheim, des études d'universitaires dans le cadre des universités européennes (Eucor) pour étudier comment pourrait être installé un centre de recherche sur le stockage de l'énergie qui se situerait à Fessenheim ou autour de Fessenheim pour participer à cette transition énergétique que vous avez citée.

Mme la Présidente

Merci, M. le Préfet. Je vois que Mme HELDERLÉ vous a écouté attentivement également. Est-ce qu'on a fait le tour des questions ? Marc MUNCK.

Marc MUNCK

M. le Préfet, j'aimerais juste intervenir pour un dossier qui me tient particulièrement à cœur. Même si je ne suis plus Maire d'Ottmarsheim aujourd'hui, je reste délégué cantonal, départemental. C'est la plateforme douanière. Juste avant le début du Covid, je vous avais transmis, sous votre couvert, j'avais transmis au Sous-préfet de Mulhouse, M. CHAVANNE, un mail en demandant de nouveau qu'on reprenne les réunions qu'on faisait régulièrement et qu'on essaye d'avancer, de continuer d'avancer, puisqu'on est quand même assez près du but aujourd'hui, de savoir ce qu'on va faire sur cette plateforme. Il y a eu le Covid. Je ne veux pas vous embêter avec ça, et je pense que ça se comprend aisément qu'il n'y ait pas pu y avoir de réunion. Maintenant que le Covid est un tout petit peu derrière nous, est-ce qu'on peut de nouveau envisager de discuter de ce dossier ?

M. le Préfet

Évidemment, ma porte est toujours ouverte pour débattre, pour essayer d'avancer, pour faire avancer les projets utiles aux territoires. Je verrai ça avec le Sous-préfet de Mulhouse. Vous l'avez dit vous-même : un certain nombre d'actions ont été suspendues, compte tenu de l'urgence qu'il y avait pour nous à nous concentrer sur la crise sanitaire, sur la crise économique. Mais la vie n'a pas cessé et, bien sûr, nous pourrions rouvrir une réunion très bientôt pour assurer une bonne utilité à cette plateforme, avec à la fois les impératifs économiques, touristiques et aussi de sécurité, parce qu'on a bien vu que, de temps en temps, même si la Présidente souhaite que ça n'arrive jamais – moi aussi –, il faut quand même pouvoir faire des contrôles à cette frontière, donc pour qu'il y ait quelque part une prise de courant pour que les policiers et les douaniers puissent brancher leur ordinateur ou un radiateur électrique pour faire sécher leurs gants. Ce sont des problèmes très matériels, qui paraissent subalternes, mais il faut pouvoir assurer quand même la sécurité de la circulation sur l'autoroute quand il faut y restreindre la circulation. Bientôt, la Collectivité européenne d'Alsace sera un nouveau partenaire, à un autre titre, puisqu'elle sera propriétaire et gestionnaire de l'ouvrage.

Marc MUNCK

... M. le Sous-préfet de Mulhouse, qui me donnera deux ou trois dates, pour que je puisse voir également avec la Région et le Département, etc., enfin...

M. le Préfet

Il est ici présent. Il vous a entendu et tout va se mettre en place très rapidement.

Marc MUNCK

... tous ceux qui étaient autour de la table. Merci.

M. le Préfet

Merci, M. MUNCK.

Mme la Présidente

Voilà. Est-ce que c'était la dernière question ? On a fait le tour. Je vous remercie. M. le Préfet, je tiens à vous remercier vivement, déjà pour cet impressionnant rapport d'activité des services de l'État dans le Haut-Rhin, agrémenté de très belles photos – j'ai vu. Et puis merci surtout d'avoir répondu présent pour ce temps d'échanges riches, je crois, avec les conseillers départementaux du Haut-Rhin. Notre coopération est essentielle pour le bien de notre territoire, pour le bien de ses habitants. Parce que, vous le savez bien, seul, on va plus vite, mais ensemble, on va plus loin. Merci également aux sous-préfets qui vous ont accompagné et merci pour les contacts simples et efficaces que nous pouvons avoir avec l'ensemble de l'équipe préfectorale. Merci à vous, chers collègues conseillers départementaux pour votre engagement si fort. Merci à l'administration, Mme la Directrice générale des services. Merci à la presse qui était présente par visioconférence. Et merci au public qui a suivi cette séance par le biais des réseaux sociaux. J'en profite pour dire ma reconnaissance à la technique aussi – je crois qu'aujourd'hui tout s'est bien passé –, qui nous a permis justement de tenir une séance publique par les réseaux.

La séance est levée. Je vous souhaite encore un bon appétit et une bonne journée.

La séance est levée à 12 h 48.

Séance plénière extraordinaire
du Conseil départemental du Haut-Rhin
le vendredi 28 août 2020

La séance est ouverte.

Michel HABIG

Permettez-moi d'ouvrir cette séance particulière ce matin pour l'élection de notre nouveau Président. Je voudrais saluer Mme la Ministre. Merci Brigitte – je crois qu'elle a un emploi du temps très chargé – d'être là ce matin. Je voudrais saluer le Président Frédéric BIERRY, le colonel CELLIER, la presse et bien sûr vous toutes et vous tous.

Il y a un tour d'images qui devrait durer trois minutes, une prise de vue de la salle. Que nous dit le service de la communication ? C'est bon ? On peut avancer ? Bien. J'invite la benjamine de notre Assemblée – c'est Lara MILLION aujourd'hui – à me rejoindre. Je lui demanderais de faire l'appel.

Lara MILLION procède à l'appel nominal.

PRESENTS :

MM. ADRIAN, M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.

M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

Michel HABIG

Merci Lara. Je rappelle les dispositions du quorum. « Le Conseil départemental ne peut délibérer que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard. La réunion peut alors avoir lieu sans condition de quorum. » Mais là, je constate que le quorum est largement atteint. Nous pouvons donc valablement délibérer.

La séance est, je l'ai dit en entrée, assez particulière, puisque les événements font que nous devons nous trouver un nouveau Président. Je me réjouis de l'unanimité de notre groupe, de nos groupes, qui permet d'avancer de manière sereine dans les quelques mois qui nous restent avant l'avènement de la Communauté européenne d'Alsace.

Nous allons procéder sans délai à l'élection du Président du Conseil départemental. Je demande s'il y a des candidats. Je rappelle quand même que le Président est élu à la majorité absolue des membres du Conseil départemental – donc dix-huit. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des membres du Conseil départemental. En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au

bénéfice de l'âge. Il n'est pas nécessaire d'avoir fait acte de candidature pour être élu Président. Y a-t-il des candidats ? Pierre.

Pierre BIHL

Pour le compte du groupe majoritaire Unis pour le Haut-Rhin, je propose la candidature de M. Rémy WITH.

Michel HABIG

Y aura-t-il d'autres candidats ou une autre candidature ? Je constate que ce n'est pas le cas et je déclare ouvert le scrutin. Plus aucune prise de parole ne peut être tolérée pendant la durée du scrutin. On indique que chaque conseiller dispose sur sa table du matériel de vote composé des trente-quatre bulletins aux noms de chaque élu, classés par ordre alphabétique, d'un bulletin blanc, d'une enveloppe et d'un stylo. Tout conseiller détenant une procuration dispose d'un jeu supplémentaire. Je rappelle que chaque conseiller départemental, à l'appel de son nom par le secrétaire de séance – je pense qu'on va commencer par Mme DREXLER, on va simplifier un peu les choses, pour soulager un peu nos porteurs d'urne –, signe la feuille d'émargement avant de déposer son enveloppe dans l'urne présentée par le service administratif de l'Assemblée. Donc vous ne vous déplacez pas ; c'est l'urne qui vient à vous.

Il est procédé au vote à bulletin secret. Lara MILLION appelle chaque conseiller départemental avant qu'il ne dépose son bulletin dans l'urne. Il est ensuite procédé au dépouillement.

Michel HABIG

Trente-trois votes pour Rémy WITH et un bulletin blanc.

Rémy WITH est élu à l'unanimité Président du Conseil départemental du Haut-Rhin.

Avec toutes mes félicitations, M. le Président.

Applaudissements soutenus.

M. le Président du Conseil départemental (Rémy WITH)

Merci pour cette belle unanimité. Mais la réglementation veut que le discours se fasse après l'heure d'interruption. Donc je vais respecter scrupuleusement le règlement.

Il m'appartient, sans m'étendre davantage, de vous proposer la mise en place de la Commission permanente, l'élection des vice-présidents et des autres membres de la CP. Je vous rappelle le code électoral. Conformément aux dispositions de l'article L3122-2, L3122-4 et L3122-5 du code général des collectivités territoriales, les règles applicables sont les suivantes en matière de Commission permanente. « La Commission permanente est composée du Président du Conseil départemental, de quatre à quinze vice-présidents, sous réserve que le nombre de ceux-ci ne soit pas supérieur à 30 % de l'effectif du Conseil départemental, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. » Pour le Conseil départemental du Haut-Rhin, jusqu'ici, nous avons dix vice-présidents, ce qui correspondait à 30 % de la composition de l'Assemblée départementale. Et l'ensemble des

membres de l'Assemblée départementale faisait partie de la Commission permanente, comme d'ailleurs c'est le cas dans certains départements, notamment chez nos amis bas-rhinois – je crois qu'ils ont également cette formule en application. Je vous propose, pour la composition de la Commission permanente, outre le Président qui est membre de droit, de vous prononcer sur dix sièges de vice-présidents et vingt-trois sièges des autres membres de l'Assemblée, pour une Commission permanente complète de trente-quatre élus départementaux. Les vice-présidents seront dans l'ordre du tableau (premier, deuxième, troisième...). En revanche, les vingt-trois autres sièges seront présentés dans le cadre d'une liste alphabétique, en alternance femme-homme, tout à l'heure. Nous aurons à voter tout à l'heure, après la reprise de notre séance, la composition, ou les membres de la Commission permanente.

Mais pour l'instant, je vous demande de vous prononcer sur la composition, c'est-à-dire : Président de droit, dix sièges de vice-présidents et vingt-trois sièges de conseillers départementaux. Je mets aux voix cette composition. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Quels sont les votes favorables ? Là aussi, je constate que c'est une belle unanimité et je vous en remercie. Le vote est donc ainsi proclamé : dix vice-présidents, vingt-trois sièges de membres départementaux.

Il m'appartiendra tout à l'heure de prononcer l'interruption de séance. Je rappelle juste la règle, au cas où, sait-on jamais, que chaque conseiller départemental peut présenter une liste de candidats, puisque les candidats à la Commission départementale sont votés par liste – même incomplète, cette liste –, mais que nul ne peut figurer sur plus de deux listes à la fois. Il faut également garantir la parité. Chacune des listes devra présenter alternativement un candidat de chaque sexe. Le sexe du candidat en tête de liste est sans lien avec le sexe du Président élu. Les dix premiers noms de la liste sont vice-présidents. C'est la règle que je me devais de vous énoncer, même si, à partir du moment où tout le monde est sur une liste et que tout le monde est membre de la Commission permanente, on peut difficilement mener une deuxième liste. C'était juste pour la petite anecdote.

Une heure d'interruption de séance : c'est règlementaire. Je suis désolé. Même si notre unanimité aurait pu nous faire penser qu'on aurait pu se passer de cette heure de suspension. Mais elle est de droit ; elle est obligatoire. Si vous me le permettez : il est 9 h 57 ; je prononce la suspension de séance d'une heure. À 10 h 57, nous nous retrouverons dans cette salle. Merci à vous.

Applaudissements.

La séance est suspendue pendant une heure.

La séance reprend.

M. le Président

Mesdames et Messieurs, chers collègues, il est 10 h 57. L'heure de suspension est arrivée à son terme. J'ouvre donc la séance, pour la deuxième partie de notre réunion.

Je constate qu'une seule liste m'a été remise pour la composition de la Commission permanente. Je vais donc vous en donner lecture. Composition de la Commission permanente, liste des candidats aux différents postes à pourvoir : Brigitte KLINKERT, Première vice-présidente ; Pierre BIHL, Deuxième vice-président ; Josiane MEHLEN-VETTER, Troisième vice-présidente ; Michel HABIG, Quatrième vice-président ; Bernadette GROFF, Cinquième vice-présidente ; Alain GRAPPE, Sixième vice-président ; Lara MILLION, Septième vice-présidente ; Max DELMOND,

Huitième vice-président ; Karine PAGLIARULO, Neuvième vice-présidente ; Nicolas JANDER, Dixième vice-président.

Ensuite, les autres membres de la Commission permanente, dans l'ordre alphabétique, mais en alternant femme-homme : Patricia BOHN, Daniel ADRIAN, Martine DIETRICH, Alain COUCHOT, Sabine DREXLER, Pascal FERRARI, Émilie HELDERLÉ, Vincent HAGENBACH, Fatima JENN, Yves HEMEDINGER, Annick LUTENBACHER, Lucien MULLER, Monique MARTIN, Marc MUNCK, Betty MULLER, Éric STRAUMANN, Fabienne ORLANDI, Marc SCHITTLY, Catherine RAPP, Philippe TRIMAILLE, Pascale SCHMIDIGER, Pierre VOGT, Marie-France VALLAT.

Je sou mets à votre approbation ou à votre vote cette liste. Êtes-vous favorables à l'élection à la Commission permanente de la liste que je viens de vous lire ? Veuillez lever la main. Merci à vous. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Les candidats qui figurent sur cette liste sont tous élus à la Commission permanente.

Je vais maintenant appeler mes quatre vice-présidents, pour me rejoindre autour de la table présidentielle, à savoir Brigitte KLINKERT, Pierre BIHL, Josiane MEHLEN et Michel HABIG. Venez, rejoignez-moi. On va essayer de garder la distanciation, mais je pense que pour les quatre personnes supplémentaires, on devrait pouvoir trouver une répartition. Merci, Mme la Première vice-présidente d'être à mes côtés. Merci. Et puis Josiane.

Le moment est venu pour mon discours officiel.

Madame la Ministre,

Chers collègues,

Je vous remercie très chaleureusement de la confiance que vous venez de me témoigner en me portant à la présidence de notre assemblée.

Votre vote me touche, sincèrement, car il résonne en moi comme une marque de reconnaissance : celle du travail effectué pendant de très nombreuses années, à la fois dans mon territoire, mais également ici, à COLMAR, dans le cadre de mes fonctions de 1er Vice-Président, notamment aux côtés d'Eric STRAUMANN et de Brigitte KLINKERT que je tiens d'ailleurs à remercier en votre nom à tous, pour leur dévouement à la tête de cette collectivité.

Votre choix m'honore tout particulièrement et m'oblige au moins tout autant. Et vous savez à quel point ceci n'est pas une formule convenue de ma part, car quand j'accepte, je m'engage !

Oui, je m'engage devant vous et devant les Haut-Rhinois à tout mettre en œuvre, avec toute la vigueur et toute la détermination que vous me connaissez, afin que notre Département soit à la hauteur des enjeux essentiels qu'il devra affronter durant les quatre prochains mois.

Quatre mois qui nous séparent de l'avènement de la nouvelle collectivité alsacienne et qui seront le tout dernier CDD - Contrat à Durée Déterminée - pour un Président du Conseil départemental du Haut-Rhin.

Voilà un contrat dont je pourrai difficilement oublier l'échéance, puisqu'elle me sera rappelée chaque jour par le compte à rebours qui défile sur la façade de ce bâtiment.

Parmi les défis que nous aurons à relever ensemble, chers collègues, il y a tout d'abord, dans notre département si meurtri par l'épidémie de la Covid, celui de la gestion de l'après-crise sanitaire et de ses graves conséquences, tant sur l'activité économique que sur l'emploi.

Je crois pouvoir dire que notre Conseil départemental, sous la conduite de Brigitte KLINKERT, a su être très réactif aux côtés des principales victimes de cette crise, en multipliant ses actions et ses soutiens avec beaucoup de rapidité et d'efficacité. Bravo et merci à toi, Brigitte !

Nous resterons bien entendu pleinement mobilisés sur ce front et saurons nous adapter aux circonstances.

- Ainsi, en tant que représentants de la collectivité chef de file dans le domaine de la solidarité, nous devons probablement faire face à une multiplication des situations de précarité et d'exclusion.
- Par ailleurs, en tant qu'élus sérieusement préoccupés par l'avenir de nos jeunes, nous devons continuer à favoriser leur épanouissement et leur réussite car ils sont sans doute les principales victimes, à moyen et à long terme, de la crise économique en cours.
- Enfin, je tiens à ce que notre collectivité se montre vigilante et exemplaire dans la prévention d'une éventuelle deuxième vague de l'épidémie. C'est pourquoi, j'appelle chacun de nous, qu'il soit élu ou collaborateur, à un respect scrupuleux des mesures de protection préconisées par les autorités sanitaires.
Il en va de notre santé, de celle de nos concitoyens, mais aussi de celle de nos entreprises et associations.

Il est possible que nous traversions encore quelques périodes délicates à cause du coronavirus, mais nous les surmonterons en gardant notre cap et en nous souvenant de cette phrase de Charles de GAULLE : "Soyons fermes, purs et fidèles. Au bout de nos peines, il y a la plus grande gloire du monde, celle des hommes qui n'ont pas cédé". (Sous-entendu, hommes et femmes, bien évidemment).

Le deuxième objectif que nous devons poursuivre ensemble durant ces prochains mois, consiste tout simplement à continuer à exercer nos compétences, à conduire nos politiques et à mener les actions prévues dans le cadre du budget 2020.

Je m'inscris évidemment dans leur parfaite continuité. Il s'agit avant tout de finir les chantiers qui peuvent l'être, de poursuivre sans perdre de temps les travaux en cours, et de lancer les opérations qui ont pris du retard suite à la crise sanitaire. L'économie a absolument besoin de travail.

Parmi les échéances incontournables des jours et semaines à venir, il y a bien-sûr la rentrée scolaire 2020/2021 qui aura lieu, vous le savez, dans des conditions sanitaires extrêmement particulières.

Du côté du Conseil départemental, je crois pouvoir dire que nous avons fait le nécessaire - et même plus que cela - pour que cette année scolaire se déroule au mieux dans nos collèges. Conformément à notre stratégie PRÉT (Pour la Réussite Educative de Tous), des travaux ont été menés dans de nombreux établissements afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement.

L'une des opérations les plus emblématiques dans ce domaine est celle du nouveau collège Kennedy de MULHOUSE dont les travaux vont durer 28 mois et s'élèveront à plus de 15 M€.

Si je l'évoque devant vous aujourd'hui, c'est parce qu'en prévision de cette rentrée, le chantier a nécessité un transfert des élèves vers l'ancien Lycée Claudel qu'il a fallu préalablement remettre en état pour un montant global de 520.000 € de travaux. Des mesures d'accompagnement ont été mises en place en étroite concertation avec la Ville de MULHOUSE, la M2A et les services de l'Education Nationale.

Dans nos autres domaines de compétence, de nombreux dossiers devront avancer d'ici la fin de l'année.

- Il en va ainsi de certains travaux routiers structurants, de notre politique de développement territorial dont les programmes représentent des soutiens indispensables pour les communes et les intercommunalités, et bien évidemment, de nos actions en faveur de la transition énergétique, si fondamentales dans le contexte de l'après-Fessenheim.
- Je tiens aussi à évoquer notre importante contribution à deux stratégies nationales dans le domaine de la solidarité, l'une pour la Lutte contre la Pauvreté, l'autre pour la Protection de l'Enfance.
- Je veux enfin parler de notre stratégie OR dont je rappelle qu'elle préfigure le rôle fondamental qu'aura la Collectivité Européenne d'Alsace en matière transfrontalière, et qui continuera à se décliner au fil des prochaines semaines à travers des réalisations très concrètes.
Par exemple, la démarche "Recrut'Or" menée avec ELTERN Alsace pour le recrutement d'intervenants bilingues en milieu scolaire, ou encore l'application numérique "OR du Rhin" qui sera lancée à destination des jeunes pour favoriser l'apprentissage de la langue de nos voisins.

Venons-en à présent à notre troisième objectif. Il s'agit bien-sûr de cette toute dernière ligne droite que nous allons emprunter ensemble, avec nos collaborateurs, en direction de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Cette CEA que nous avons appelée de nos vœux, que nous avons obtenue de la part de l'Etat, et qu'il nous appartient d'organiser en étroite concertation avec nos amis bas-rhinois, dans l'intérêt de toutes les Alsaciennes et de tous les Alsaciens.

Sachez que j'aborde ce troisième défi avec confiance et sérénité, mais aussi et surtout, avec un très grand sens des responsabilités.

- Tout d'abord, parce que je suis, comme vous, chers collègues, naturellement Alsacien, et donc particulièrement fier de pouvoir porter ce beau projet jusqu'à son terme. Avec, j'en suis convaincu, l'appui déterminant et déterminé de Madame la Ministre qui m'a précédé dans cette mission et qui m'accompagnera durant les quatre prochains mois.
- Ensuite, parce que je suis, comme vous, chers collègues, profondément Haut-Rhinois, et donc particulièrement soucieux de voir notre département prendre toute sa place dans la construction, l'organisation et le fonctionnement de la future collectivité.

- Enfin, parce que je suis viscéralement Sundgauvien, et donc, comme vous, chers collègues, particulièrement attaché à mon territoire et à ses habitants. Un territoire dont je connais chaque parcelle. Des habitants dont je connais quasiment chaque visage. (N'est-ce pas, Fabienne...)

Comme vous, je tiens donc à ce que la CEA devienne cette collectivité de proximité, garante d'efficacité, que nous avons imaginée avec nos homologues bas-rhinois. Une collectivité dynamique, innovante, créative et ouverte sur ses voisins allemands et suisses.

Comme vous, je tiens à ce que la CEA devienne la collectivité des territoires, naturellement transversale, et non l'une de ces structures centralisées et verticales dont notre pays se montre si souvent adepte.

Comme vous, je tiens à ce que la CEA devienne la collectivité de l'équité, de l'équilibre et de la complémentarité entre nos différents territoires, du Sundgau à l'Outre-Forêt, des bords du Rhin aux sommets vosgiens, du plus petit village aux agglomérations de COLMAR, MULHOUSE et STRASBOURG.

Comme vous, je tiens à ce que la CEA soit conçue avec une tête solide et bien faite et qu'elle avance sur ses deux jambes, l'une bas-rhinoise, l'autre haut-rhinoise, sans jamais boiter, ni trébucher.

Comme vous, je tiens à ce que la CEA devienne la collectivité de toutes les Alsaciennes et de tous les Alsaciens. Et elle le sera, car elle saura incarner les valeurs qui ont toujours fait la force de l'Alsace, notamment l'esprit de solidarité, la volonté d'entreprendre, le goût de l'excellence et le sens de l'engagement.

Oui, chers collègues, nous pouvons avoir confiance en notre capacité à construire cette nouvelle collectivité, à faire en sorte qu'elle porte toutes les ambitions de l'Alsace, et qu'elle balayera ainsi les doutes des éventuels sceptiques.

L'économiste américain Stuart CHASE a écrit : "Pour ceux qui croient, aucune explication n'est nécessaire. Pour ceux qui ne croient pas, aucune explication n'est suffisante".

Moi, j'y crois. Et j'y crois d'autant plus que je bénéficierai des compétences de notre Direction Générale des Services, à laquelle j'accorde toute confiance, ainsi que celles de l'ensemble de nos cadres et agents. Par avance, je les remercie très sincèrement, de leur présence à mes côtés.

Les quatre mois qui vont suivre seront forcément intenses et exigeants pour chacune et pour chacun d'entre nous. Mais nous savons qu'en relevant les défis qui se présentent à nous, nous ferons avancer le Haut-Rhin, nous ferons avancer l'Alsace...et nous avancerons avec eux. Car comme le disait si bien André MALRAUX, "l'homme ne se construit qu'en poursuivant ce qui le dépasse".

Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements soutenus.

Merci, Mesdames et Messieurs. Merci pour ces applaudissements et cette adhésion massive à ce message. Merci.

Il m'appartient maintenant de demander s'il y a d'autres intervenants, si d'autres collègues souhaitent prendre la parole. M. Pierre BIHL, vous avez la parole.

Pierre BIHL.

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Nous sommes réunis ce matin pour un moment important de la vie de notre collectivité. Nous avons élu le dernier président du conseil départemental du Haut-Rhin. L'instant est historique et solennel tant les responsabilités sont grandes et engageantes pour l'avenir.

L'avenir, justement, c'est celui de l'Alsace et la naissance dans quelques semaines de la Collectivité Européenne d'Alsace. Depuis 2015 et la mise en place de la réforme territoriale, nous nous sommes battus pour faire respecter les particularités et les forces de notre territoire. Nous avons su nous rassembler derrière un projet dans le seul et unique but de faire rayonner nos richesses. Aujourd'hui, nous ne sommes plus qu'à 126 jours de l'avènement de cette nouvelle collectivité.

Nous pouvons le dire : nous sommes définitivement tournés vers l'avenir !

L'un des moteurs de la CEA sera la proximité. La crise actuelle nous l'a une nouvelle fois démontré. Le département est l'échelon de cohérence, de bon sens et de pragmatisme. Dès le début, nous nous sommes mobilisés auprès des acteurs de terrain : hôpitaux, services sociaux et de santé, monde économique, filière touristique, filière associative mais aussi et avant tout auprès des communes qui représentent le premier échelon de proximité. Les communes qui constituent le premier rempart face aux difficultés de nos concitoyens se doivent d'être soutenues. L'intelligence des territoires n'est pas une vaine expression. C'est une réalité.

Durant cette crise nous avons également su travailler avec nos voisins allemands et suisses en unissant nos forces et nos moyens pour sauver des vies et combattre l'épidémie. La coopération transfrontalière en sort inévitablement renforcée et prouve que notre destin est intimement lié à l'espace rhénan et ses valeurs de fraternité et de solidarité.

Ses valeurs qui vous sont chères Madame la Ministre, chère Brigitte. Au nom du groupe « Unis pour le Haut-Rhin » que j'ai la chance de présider, je vous adresse une nouvelle fois toutes nos félicitations pour votre nomination au gouvernement.

Chère Brigitte, nous connaissons toutes vos qualités et votre engagement inlassable dans l'ensemble des projets que vous entreprenez. Votre énergie communicative et votre détermination ont su, dans bien des situations, faire la différence. Merci Brigitte pour toute ton action à la tête de la collectivité. Nous comptons bien évidemment sur vous afin de faire entendre la voix de l'Alsace au plus haut sommet de l'Etat.

Mais rien n'aurait été possible sans l'ensemble des membres de notre assemblée. Nous avons toujours travaillé avec conviction face aux défis qui se trouvaient devant nous. Nous avons su faire rayonner notre collectivité au plus proche de tous les espaces de notre département en soutenant des projets majeurs. Je pense en premier lieu à la nécessaire réussite de la reconversion du site de Fessenheim. Je pense aussi aux travaux du barrage de Kruth, à la rénovation de nos collèges et EHPAD sans oublier la valorisation de notre patrimoine.

Fidèle serviteur du Département depuis sa première élection en 1979 sur le Canton de Dannemarie devenu entre-temps celui de Masevaux, Rémy WITH n'a eu de cesse d'ancrer notre collectivité dans le quotidien des Haut-Rhinoises et Haut-Rhinois. Comme il aime à le rappeler, Rémy WITH est attaché à la ruralité de son canton et à son développement.

Nous connaissons tous son attachement au dynamisme de nos territoires. Ainsi, il a parfaitement su renforcer leur attractivité comme l'a démontré dernièrement la mise en place, en 2019, de la nouvelle politique de développement territorial.

Voilà pourquoi aujourd'hui, le groupe « Unis pour le Haut-Rhin » souhaite lui accorder toute sa confiance en soutenant sa candidature à la Présidence du Conseil départemental du Haut-Rhin. Nous sommes parfaitement convaincus qu'il saura remplir avec brio cette noble entreprise qui consiste à apporter à nos populations les services et les équipements essentiels à la prospérité et au bien-vivre ensemble mais également à conduire notre collectivité, dans les meilleures conditions, vers la CeA.

Il mérite tous nos encouragements et notre totale adhésion.

Je vous remercie pour votre attention.

Applaudissements.

Merci, M. le Président du groupe Unis pour le Haut-Rhin. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ?
Mme MEHLEN.

Josiane MEHLEN-VETTER

Merci, M. le Président. Je prends la parole au nom du groupe UDI et indépendants, en l'absence de notre chef de groupe Nicolas JANDER. Je voudrais tout d'abord m'associer très largement, et associer les orientations de notre groupe, très largement, aux propos de notre collègue Pierre BIHL. Mais je voudrais aussi, Mme la Ministre, M. le Président, chers collègues, féliciter très chaleureusement notre collègue – j'ai un peu de mal à dire collègue maintenant –, M. le Président, Rémy WITH, qui accède aujourd'hui à sa fonction...

M. le Président

Nous restons collègues. Je l'espère bien.

Josiane MEHLEN-VETTER

J'espère bien. Il accède à la fonction de Président du Conseil départemental. Et nous tenons à l'assurer de notre soutien plein et entier dans la mission qui est à présent la sienne, pour mener à bien nos politiques départementales, mais aussi et surtout pour la mise en œuvre opérationnelle de notre Collectivité européenne d'Alsace. Il saura compter sur notre union pour que l'équilibre et l'avenir de tous les territoires soient conformes aux attentes de nos concitoyens. Sa longue expérience et sa connaissance fine d'une Assemblée départementale nous laissent à penser qu'il saura défendre les intérêts de notre collectivité avec détermination. L'Alsace des territoires est une

philosophie à laquelle nous tenons tous particulièrement. Nous avons tous ce goût de la proximité, qui nous a toujours conduits à penser des politiques intelligentes, respectueuses des enjeux et des spécificités de nos cantons. Nous savons qu'avec Rémy WITH à la tête de notre Assemblée, nous avons, comme avec Brigitte KLINKERT, un leader garant de cet équilibre subtil et si précieux.

Après ces quelques mots de félicitations, cher M. le Président, permettez-moi de m'adresser maintenant à celle qui est devenue aujourd'hui sa Première vice-présidente, votre Première vice-présidente. Mme la Ministre, chère Brigitte, nous te félicitons très chaleureusement pour ce poste auquel tu as été nommée, et que tu as très largement mérité. Je ne sais pas si je peux continuer à te tutoyer. Beaucoup de respect. Mais c'est un « tu » très respectueux. Tu as aujourd'hui la lourde tâche de mener la politique de l'insertion au sein du gouvernement de notre pays, dans un contexte ô combien compliqué, que nous connaissons tous. C'est une grande fierté pour nous. T'ayant vue à l'œuvre dans ton mandat de Présidente de notre Assemblée, nul ne doute de ton énergie et de ta ténacité, qui porteront leurs fruits au niveau national. C'est juste certain. Nous te remercions pour toute l'attention que tu as portée à notre Département et pour le respect avec lequel tu as gouverné pendant ces trois années. Nous ne doutons pas un seul instant de ton engagement auprès du gouvernement pour défendre notre Alsace, dans ta quête d'efficacité et de proximité renforcée. Tu y arriveras par le biais de cette Collectivité européenne d'Alsace pour laquelle tu as tant œuvré.

Nous continuons donc tous ensemble notre chemin pour le Haut-Rhin et pour l'Alsace. C'est dans ces conditions que nous avons surmonté les épreuves les unes après les autres. C'est dans ces conditions que nous démonterons que, même en politique, l'union fait la force. Merci beaucoup.

Applaudissements.

M. le Président

Marie-France VALLAT souhaitait intervenir.

Marie-France VALLAT

Merci, M. le Président. M. le Président, chers collègues, dans un premier temps, je voudrais vous féliciter, cher Rémy WITH, pour votre élection à la tête de notre collectivité et vous adresser tous mes meilleurs souhaits de réussite pour la conduite de notre Assemblée dans cette période de transition vers cette nouvelle Collectivité que nous avons appelée de nos vœux, comme vous venez de nous le dire. Le temps est court mais les enjeux sont essentiels pour toute la population alsacienne.

Nous avons donc été réunis une nouvelle fois à quatre mois de la création de cette nouvelle Collectivité pour votre élection, et ce pour une bonne raison, ce qui vient également d'être rappelé par mes collègues qui ont précédé, puisque notre Présidente Brigitte KLINKERT a été nommée récemment Ministre déléguée à l'insertion. Nous ne pouvons que nous en réjouir collectivement, puisque cette nomination résulte à mon sens de ses compétences nationalement reconnues, par ses trois années de fonction. Je voudrais vous en féliciter, Mme la Ministre, une nouvelle fois. Une Ministre alsacienne dans les rangs du gouvernement n'est pas chose si courante que cela. Qu'une femme alsacienne ait été choisie me fait particulièrement plaisir. Nous savons également, Mme la Ministre, parce que vous l'avez répété à de nombreuses reprises, que vous allez être l'ambassadrice de tous les Alsaciens.

Dans le cadre de la création de la nouvelle Collectivité, de son fonctionnement, nous allons être observés, non pas seulement par tous les Alsaciens, mais également par d'autres territoires. Lors de la première visite de Mme GOURAULT, Ministre des territoires, en septembre 2018, j'avais indiqué que j'étais fortement attachée à cette Collectivité, qui va être créée au 2 janvier 2021 – au 1^{er} janvier, mais en réalité le 2 –, en raison de son histoire passée, mais également de son histoire à venir dans le cadre de la construction européenne. En février 2019, je vous disais dans mon intervention que l'avenir de notre Euro-collectivité restait à coconstruire et qu'il était entre nos mains. J'espérais que nous pourrions tous y prendre une part active, afin que le meilleur de nos deux politiques départementales puisse être mis en œuvre dans l'intérêt de tous.

La création de la nouvelle Collectivité m'a fait envisager de rejoindre le groupe politique comprenant les personnes adhérant à l'UDI et indépendants. Je souhaite en effet participer activement à la construction de la CeA, pour que celle-ci reste une Collectivité de proximité, au service de l'ensemble des Alsaciens, de manière tout à fait équilibrée, sans esprit partisan pour le Bas-Rhin ou pour le Haut-Rhin. Pour cela, il me semble que nous devons inventer ensemble un nouveau modèle. Dans tous les cas, il est de notre devoir à tous de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que cette collectivité réussisse et soit réellement au service de tous. Ainsi, chaque voix comptera, et je souhaite m'engager clairement dans cette voie. Il s'agit pour moi de participer à la réflexion collective et partagée – je crois qu'il reste du travail sur la planche –, dans une démarche constructive. Ayant démissionné du Parti socialiste en février 2018, je me présente dans le groupe UDI et indépendants présidé par Nicolas JANDER en tant qu'élue indépendante. Je n'ai pas changé et j'ai conservé les valeurs qui sont les miennes, des valeurs humanistes et sociales, que je n'ai pas cessé d'exprimer depuis le début de notre mandat. Je me réjouis de pouvoir participer activement à la construction de la CeA dans les mois à venir. Le temps est compté et le projet de notre Collectivité rentre dans le concret. Elle nécessite l'énergie de tous. Merci.

Applaudissements.

M. le Président

Merci Marie-France. D'autres prises de parole ? M. TRIMAILLE.

Philippe TRIMAILLE

Je souhaiterais, à l'écoute des différents discours, m'exprimer solidairement, bien entendu, mais peut-être avec un petit complément de message. Bien entendu, je m'associe aux félicitations qui ont été exprimées. Comme Pierre BIHL l'a dit, c'est une séance historique, puisque nous venons d'élire le dernier Président du Conseil départemental du Haut-Rhin.

M. le Président

Le dernier des Mohicans.

Philippe TRIMAILLE

Pour peu qu'il ne soit pas nommé Ministre entre-temps, bien entendu. Mais mon message est surtout le suivant. D'aucuns pourrait croire qu'il s'agit d'une présidence de transition. Or je pense

que cette présidence fait l'objet d'une véritable exigence qui doit en faire une présidence de construction, une présidence de protection, et une présidence d'innovation.

Une présidence de construction, parce que, comme cela a été rappelé, nous sommes en phase de construction de la Collectivité européenne d'Alsace. Rappelez-vous : nous avons trouvé le moyen innovant de répondre au désir d'Alsace qu'exprimaient fortement nos concitoyens. Mais ce qu'il est important de rappeler, c'est que nous y avons répondu en évitant d'aller dans le sens du repli sur soi, mais plutôt en faisant en sorte que l'Alsace puisse devenir l'avant-garde de ce qui fera avancer la France et l'Europe de demain. Si je rappelle ça, c'est parce qu'il faut toujours que l'on veille – ce sera aussi de votre responsabilité, M. le Président – à ne pas, à ne jamais se tromper de débat. Si nous avons inventé de toutes pièces un concept, le concept de la Collectivité européenne d'Alsace, qui est une nouvelle Collectivité, reste maintenant à la réaliser, à la concrétiser, ce qui revient à devoir résoudre une équation facile à poser, mais qui est difficile à résoudre, à savoir : faire converger les politiques départementales, en ne faisant que des gagnants, en tout cas en faisant en sorte qu'il n'y ait aucun perdant, dans les limites, Mme la Vice-présidente aux finances, d'un budget maîtrisé. Autant chercher à résoudre la quadrature du cercle. Nous allons y arriver, mais nous n'y arriverons que si nous sommes innovants.

Président de protection dans la situation sanitaire que nous connaissons. La crise sanitaire n'est pas terminée. Nous sommes et nous demeurons en pleine crise sanitaire, l'épidémie ayant d'ailleurs tendance à se réactiver. On ne parle à ce propos dans les médias que du masque. Mais le masque qui masque les visages ne doit pas masquer la réalité. Le problème qui se pose aujourd'hui n'est pas que sanitaire, même s'il est important. Il est – vous l'avez rappelé, M. le Président – social. Il est également sociétal. Vous avez cité la question de la précarité à laquelle il va falloir faire face, parce qu'elle risque de se développer. Vous avez cité la question de la jeunesse, qu'il va falloir accompagner en cette période. Mais moi je souhaite également ajouter un enjeu fondamental, qui est apparu d'autant plus renforcé à travers cette crise, à savoir l'enjeu des personnes âgées et notamment de ce qui se passe au niveau des EHPAD. La question est de savoir comment y gérer la sécurité sanitaire, en évitant un mal tout aussi grave, qui est l'isolement. C'est ce qu'on a vu au moment du confinement. Nous devons donc travailler collectivement pour inventer un nouveau modèle, qui permette aux personnes âgées, et notamment aux pensionnaires des EHPAD, d'être ouvertes sur la société, et même de s'y voir reconnaître une place active tout en étant protégées. Je pense qu'il y a un enjeu de société très important. Évidemment, au-delà du sujet des personnes âgées et des EHPAD, la question à laquelle nous avons à faire face est de savoir comment nous allons pouvoir vivre avec le virus. Et cela reste à inventer.

Président de construction. Président de protection. Mais également un Président d'innovation dans le cadre de la crise économique qui est induite par la crise sanitaire. Crise économique, ne vous leurrez pas, qui est en train de se déclarer. Tous les signaux l'attestent, ce qui est inquiétant. Face à cette situation, nous devons bien évidemment faire bloc : Haut-Rhin et Bas-Rhin, en synergie avec tous les acteurs concernés, qu'ils soient institutionnels ou privés, et bien entendu la future Collectivité européenne d'Alsace. Mais nous devons y faire face en faisant paradoxalement de cette situation une opportunité, c'est-à-dire en renforçant le tissu économique de notre territoire pour qu'il soit à l'avenir plus résistant, et en anticipant ce que seront les opportunités de demain, de sorte que les acteurs économiques concernés soient prêts le moment venu. Bref, nous devons travailler pour passer la crise en faisant en sorte d'en sortir renforcés.

Dans ce contexte, la marque Alsace qui est gérée aujourd'hui par l'ADIRA a un rôle majeur à jouer, à savoir donner envie d'Alsace en mettant en avant ce qu'est fondamentalement l'Alsace éternelle avec ses valeurs de sérieux, d'exigence, de qualité et d'ouverture aux autres. Et, je vous l'annonce,

ça marche. Depuis le 1^{er} juillet, la marque Alsace a dépassé les 2,5 millions d'abonnés sur les réseaux sociaux. Ses publications ont été vues 21 millions de fois, soit 10 % de plus par rapport à la même période en 2019. Mieux encore : ses publications ont en même temps généré 1 million de réactions positives, que ce soit des likes, des partages ou des commentaires, soit 27 % de plus par rapport à la même période en 2019. Bref, l'Alsace a la cote, il faut le savoir. Et c'est ce qui en fait un territoire d'avenir. À nous de contribuer solidairement et efficacement à concrétiser cet avenir, en faisant de la Collectivité européenne d'Alsace l'outil de son développement et de sa prospérité. Pour cela, M. le Président, vous pouvez compter sur nous autant que nous comptons sur vous. Merci.

Applaudissements.

M. le Président

Merci Philippe. D'autres demandes de parole ? Mme la Ministre, Première vice-présidente du Conseil départemental.

Brigitte KLINKERT

M. le Président, chers collègues, toutes mes félicitations, cher Président, cher Rémy, pour votre élection. Je sais vos profondes qualités humaines et aussi vos très grandes capacités et qualités de travail. Elles seront précieuses pour notre Assemblée et pour notre Collectivité. Je sais qu'avec vous, le Conseil départemental du Haut-Rhin est entre de bonnes mains. Vous pouvez compter sur moi, à vos côtés, dans l'exercice de cette mission exigeante et passionnante. Vous pouvez compter sur moi, comme j'ai pu compter sur vous.

Cher Président, chers collègues, je tiens également à vous remercier pour votre confiance. Première vice-présidente en charge de l'Alsace et de son ouverture à l'international : c'est pour moi une fierté et un honneur de poursuivre avec vous la construction de cette belle Collectivité européenne d'Alsace, puisque nous sommes plus que jamais garants collectivement de la réussite de ce beau projet. À ce titre, et à la place qui est la mienne, je m'en sens aussi plus que jamais garante.

Chers collègues, merci pour les mots que vous avez eus à mon égard. Cela a été un honneur et un grand bonheur, vraiment, de présider l'Assemblée départementale du Haut-Rhin pendant près de trois années, à la suite d'Éric STRAUMANN. Aujourd'hui, c'est pour moi une fierté et un honneur de représenter l'Alsace au sein du gouvernement de la France. Et c'est une fierté et un honneur de pouvoir continuer à agir à vos côtés, ici, dans cette Alsace qui ne cesse jamais d'habiter mon cœur.

Ministre de l'insertion : ma feuille de route est de ne laisser personne au bord du chemin. C'est une préoccupation que nous partageons, ici, et qui constitue également une ligne directrice pour la Collectivité européenne d'Alsace. Je suis Ministre, mais je reste aussi une élue de terrain – je le dis chaque jour –, une élue de terrain ancrée sur mon territoire, européenne convaincue et passionnément alsacienne.

Cher Président, cher Rémy WITH, chers collègues, plus que jamais unis et soudés pour les Haut-Rhinois et pour les Alsaciens, je me réjouis vraiment de continuer à œuvrer ensemble pour l'Alsace. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. le Président

Merci, Mme la Ministre pour tous ces encouragements. J'aurai besoin de vous à mes côtés, c'est certain. Comme nous avons travaillé en binôme, j'espère que nous continuerons à avancer en binôme, pour pouvoir répondre à vos attentes à tous, et surtout aux attentes de nos populations. Je crois que, comme Philippe l'a très bien souligné, nous sommes dans la construction de quelque chose d'innovant et d'une Collectivité exemplaire qui doit préfigurer ce que l'institution française pourra faire de bien et de mieux. Merci.

Pas d'autres intervenants ? On va donc passer aux rapports, si vous le voulez bien. L'ordre du jour prévoit un certain nombre de rapports. Je vais donner la parole à Pierre BIHL pour la présentation des rapports. Ils dépendent plus ou moins de la 12^e Commission. Il en est le Président. S'il veut bien nous les présenter. Merci.

Pierre BIHL

Merci à toi, Président. Nous sommes au troisième rapport, qui concerne les délégations du Conseil départemental à la Commission permanente, dans un certain nombre de domaines, domaines qui sont listés dans le rapport et dont vous avez pu prendre connaissance. Je ne vais peut-être pas les reprendre tous. S'il y a des questions, évidemment, vous pouvez les poser. S'il n'y en a pas, je propose au Président de passer à la délibération et au vote.

M. le Président

Oui. Est-ce qu'il y a des oppositions à l'adoption de ce rapport ? Pas d'oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est approuvé. Je vous remercie.

Pierre BIHL

Nous poursuivons avec le quatrième rapport, qui est un peu du même style, puisqu'il concerne les délégations qui sont données au Président du Conseil départemental. Là aussi, dans le rapport, vous retrouvez l'ensemble des délégations qui sont concernées et qu'il y a lieu d'approuver ce matin. Voilà, Président.

Brigitte KLINKERT

Comme il s'agit des délégations au Président, c'est à moi de soumettre le rapport aux voix. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Rapport adopté. Je vous remercie, chers collègues.

Pierre BIHL

Merci Brigitte. Je poursuis, Président.

M. le Président

Oui, allez-y.

Pierre BIHL

On est au cinquième rapport, qui concerne les commissions du Conseil départemental. Il y a les commissions qui fonctionnaient jusqu'à présent. On a prévu, évidemment, de poursuivre ce fonctionnement. Vous avez dans le rapport la liste de ces commissions. Je vais peut-être vous la lire. Les commissions s'articulent de la façon suivante.

- 1^{ère} Commission : finances et budget ; Présidente : Lara MILLION ; Vice-présidente, Rapporteuse générale du budget : Fabienne ORLANDI.
- 2^e Commission : aménagement du territoire et tourisme ; Président Nicolas JANDER ; Vice-président, Rapporteur : Yves HEMEDINGER.
- 3^e Commission : routes, voirie et infrastructures ; Président : Alain GRAPPE ; Vice-président, Rapporteur : Lucien MULLER.
- 4^e Commission : solidarité et autonomie ; Président de Commission : Alain COUCHOT ; Vice-présidente, Rapporteuse : Karine PAGLIARULO.
- 5^e Commission : patrimoine immobilier, actions et territoires ; Président de Commission : Rémy WITH ; Vice-présidente, Rapporteuse : Monique MARTIN.
- 6^e Commission : agriculture, environnement et cadre de vie ; Président : Michel HABIG ; Vice-présidente, Rapporteuse : Annick LUTENBACHER.
- 7^e Commission : culture et patrimoine ; Présidente : Bernadette GROFF ; Vice-présidente, Rapporteuse : Émilie HELDERLÉ.
- 8^e Commission : éducation et jeunesse ; Président : Pierre VOGT ; Vice-présidente, Rapporteuse : Bernadette GROFF.
- 9^e Commission : sport et vie associative ; Président : Marc SCHITTLY ; Vice-présidente, rapporteure : Émilie HELDERLÉ.
- 10^e Commission : solidarité, famille, insertion et logement ; Présidente de Commission : Fatima JENN ; Vice-présidente, Rapporteuse : Patricia BOHN.
- 11^e Commission : actions, relations internationales et promotion du bilinguisme ; Président : Daniel ADRIAN ; Vice-présidente, Rapporteuse : Pascale SCHMIDIGER.
- 12^e Commission : administration générale et ressources humaines ; Président : Pierre BIHL ; Vice-présidente, Rapporteuse : Fabienne ORLANDI.

On vous rappelle que le Président du Conseil départemental est membre de droit de chacune des commissions et qu'à l'occasion de la séance publique, chaque conseiller départemental s'inscrit dans la ou les commissions thématiques de son choix. Ou alors vous y restez, puisque vous y êtes dans la plupart. La liste détaillant la composition de chacune de ces commissions sera annexée à la délibération. Il y a lieu, M. le Président, de délibérer.

M. le Président

Merci. La liste d'inscription à ces commissions circule, je crois. Vous pouvez vous inscrire, pour que l'on puisse compléter et mettre en annexe cette liste à la délibération qui vous a été soumise. Je la soumetts au vote. Est-ce que, sur le rapport qui vous est proposé, sur les compositions des commissions, il y a des oppositions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des objections ou des abstentions ? Je n'en vois pas non plus. Le rapport est donc approuvé.

Pierre BIHL

Très bien. Je vous propose de passer au rapport 6, qui concerne la désignation des conseillers délégués dans les commissions thématiques. Là aussi, on vous propose de redésigner les conseillers qui étaient toutes et tous en place. Je rappelle les personnes qui sont concernées et les différentes missions de chacune et de chacun.

- Patricia BOHN : observation et pilotage des politiques de l'enfance en lien avec les territoires.
- Martine DIETRICH : dialogue interreligieux.
- Sabine DREXLER : jeunesse, citoyenneté et engagement.
- Pascal FERRARI : numérique, recherche et innovation.
- Émilie HELDERLÉ : développement durable.
- Yves HEMEDINGER : sécurité et prévention de la radicalisation et des comportements à risque.
- Annick LUTENBACHER : montagne et massif vosgien.
- Marc MUNCK : qualité de la vie et sécurité des agents au travail, innovation et création dans l'action publique.
- Fabienne ORLANDI : emploi.
- Catherine RAPP : égalité et lutte contre les discriminations.
- Pascale SCHMIDIGER : actions et relations internationales et bilinguisme.
- Philippe TRIMAILLE : impact des politiques départementales sur l'emploi et l'activité.

M. le Président

OK. S'agissant de délégations ou de conseillers délégués, je voudrais faire la chose inverse. Je vais vous faire voter à main levée. Qui est favorable ? Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Personne. Les collègues sont donc désignés dans leur délégation.

Pierre BIHL

On passe au rapport 7, qui concerne l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres, du jury de concours, de la Commission de délégation de services publics, et de la Commission interne des marchés à procédure adaptée. Le présent rapport a pour objet d'élire les membres titulaires et suppléants du Conseil départemental au sein de la Commission d'appel d'offres, du jury de concours, de la Commission de délégation de services publics, et de la Commission interne des marchés à procédure adaptée. Je vous rappelle les personnes qui sont concernées. Titulaires : Michel HABIG, Marc MUNCK, Pierre VOGT, Patricia BOHN, Fabienne ORLANDI. Suppléants : Marie-France VALLAT, Betty MULLER, Pierre BIHL, Lara MILLION et Éric STRAUMANN. Voilà les éléments que j'ai. Il vous est proposé d'élire cinq conseillers départementaux titulaires et cinq conseillers départementaux suppléants comme membres de la Commission d'appel d'offres et de la Commission interne des marchés à procédure adaptée ; d'élire cinq conseillers départementaux titulaires et cinq conseillers départementaux suppléants comme membres jury de concours ; d'élire cinq conseillers départementaux titulaires et cinq conseillers départementaux suppléants comme membres de la Commission de délégation de services publics.

M. le Président

Merci. C'est une Commission qui est très encadrée par les textes. Commission d'appel d'offres. Je vais également faire voter à main levée sur la composition de cette Commission. Êtes-vous d'accord avec les personnes proposées ? Merci. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Ce n'est pas le cas. Je tiens à vous préciser que je désignerai spécialement, que je délèguerai particulièrement à la présidence de la Commission d'appel d'offres, du jury de concours et de la délégation des services publics et des marchés en procédure adaptée le collègue Lucien MULLER, qui a exercé jusqu'ici et qui est tout à fait d'accord pour continuer, pour poursuivre cette mission. Il sera donc le Président de la Commission d'appel d'offres. Merci.

Pierre BIHL

Le huitième rapport concerne la désignation des représentants du Conseil départemental au Conseil d'administration du SDIS 68. Le présent rapport a pour objet la désignation des quatorze représentants titulaires et de quatorze représentants suppléants du Département au sein du CA du SDIS 68. Je vous rappelle également la liste des collègues qui sont concernés. Membres titulaires : Rémy WITH, Pierre BIHL, Brigitte KLINKERT, Pascale SCHMIDIGER, Annick LUTENBACHER, Betty MULLER, Michel HABIG, Karine PAGLIARULO, Vincent HAGENBACH, Monique MARTIN, Alain GRAPPE, Nicolas JANDER, Lara MILLION et Pierre VOGT. Membres suppléants : Daniel ADRIAN, Pascal FERRARI, Yves HEMEDINGER, Fabienne ORLANDI, Marc MUNCK, Philippe TRIMAILLE, Bernadette GROFF, Martine DIETRICH, Lucien MULLER, Émilie HELDERLÉ, Sabine DREXLER, Max DELMOND, Josiane MEHLEN-VETTER et Catherine RAPP.

M. le Président

Là aussi, il s'agit de désignations, donc je souhaite aussi que l'on vote à main levée. Qui est favorable à la désignation de nos collègues ? Tout le monde. Merci. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Ce n'est pas le cas. Je vous informe également que le Président du CASDIS est de droit le Président du Conseil départemental, qui pourrait déléguer éventuellement cette fonction. Mais pour diverses raisons, j'ai décidé de rester Président du CASDIS, comme l'a été Brigitte auparavant. Ça permet aussi de poursuivre le travail qui a été engagé avec le Colonel Directeur du SDIS. Merci.

Pierre BIHL

Je poursuis. Neuvième rapport. Il concerne la désignation des représentants du Conseil départemental pour siéger au sein des organismes extérieurs. Ce rapport a pour objet de procéder à cette désignation. On vous rappelle aussi que la liste des représentations du Conseil départemental a été communiquée en annexe du présent rapport, que nous avons examiné en réunion préparatoire et en intergroupe tout à l'heure. L'Assemblée peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret au profit du vote à main levée en vue de désigner ses représentants par voie électorale. Toutefois, si plusieurs candidatures étaient proposées pour un même poste de représentant ou de délégué, l'Assemblée devra alors recourir au vote à bulletin secret. Apparemment, encore une fois, on a étudié les différentes affectations en réunion préparatoire. Je ne pense pas qu'il soit indispensable de les relire toutes.

M. le Président

Non, je crois que chacun a pu les consulter. Tout à fait, M. le Président de Commission. Chacun a pu consulter. Je pense que vous avez reçu dans les rapports la liste. Elle n'a pas changé depuis l'envoi. Je demande quand même si quelqu'un souhaitait modifier quelque chose ou être différemment candidat à l'une ou l'autre des rubriques. En fin de compte, vous gardez tous plus ou moins vos attributions et vos représentations dans les différents organismes. Ce qui a finalement changé, ce sont les attributions qu'avaient Mme la Ministre et moi-même par rapport à nos nouvelles fonctions maintenant. Et puis on en a profité pour mettre aussi à jour, suite à l'élection municipale, la situation de l'un ou l'autre des collègues qui siègent aujourd'hui en tant que maires dans ces organismes et ne peuvent plus siéger en tant que délégués départementaux. Sur le rapport, sur ces désignations, je vais également demander de lever la main à ceux qui sont favorables. C'est un peu embêtant, mais ce sont des délégations, des désignations. On va être carré. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci à vous.

C'est moi qui vais prendre le relais pour le dixième rapport. Il s'agit de désigner un conseiller départemental pour représenter le Département dans les actes administratifs qui sont établis par le Président du Conseil départemental. Dans le cadre de la passation de ces actes, concernant les droits immobiliers ainsi que les baux passés en la forme administrative par le Département, il y a donc lieu de désigner celui qui signe pour le compte du Département, puisque le Président étant officier ministériel, il reçoit l'acte, fait fonction de notaire si vous préférez. Donc pour représenter le Département, il nous faut désigner un collègue. Généralement, c'est un vice-président. Je vous propose donc – ça a été vu – que ce soit Pierre BIHL qui puisse bénéficier de ce mandat de représentation de la collectivité départementale à cette occasion. Est-ce que vous êtes favorables ?

Merci de lever les mains. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Ce n'est pas le cas. M. BIHL est désigné.

Pierre BIHL

Merci, Président. Merci à vous toutes et tous. Je termine par le onzième rapport de notre séance de ce matin, qui concerne les moyens mis à disposition des conseillers départementaux. Vous pouvez constater dans le rapport que ce sont des moyens qui sont mis à disposition, évidemment, du Président, des vice-présidents, mais aussi des conseillers départementaux. Il y a lieu de valider également ce matin ce rapport.

M. le Président

D'accord. C'est en gros ce qui se pratiquait dans la collectivité. On n'a rien changé, ou quasiment rien. Donc on continue à fonctionner ainsi. Je tiens juste à préciser que les vice-présidents qui sont en charge de certaines missions spécifiques qui nécessitent régulièrement des déplacements dans le département, mais aussi en-dehors du département, ont une voiture de service à leur disposition. Je tiens aussi à souligner, parce que j'ai lu et entendu quelques commentaires à ce sujet, qu'un vice-président ou un conseiller départemental qui doit représenter notre collectivité sur une mission particulière qui nécessite un déplacement assez important, ou sur une mission spécifique mais ponctuelle, pourra, sur autorisation du Président, avoir un chauffeur pour l'emmener à cette réunion. Je dis tout de suite que ça ne sera pas systématique. C'est vraiment sur des missions vraiment précises, ponctuelles. Je pense notamment aux schémas régionaux, où il faut aller représenter la collectivité, parce qu'il y a des déplacements. Souvent, ce n'est pas l'élu tout seul qui est conduit. Il y a parfois aussi le directeur ou les représentants de l'administration qui sont en charge du sujet qui l'accompagnent. C'est souvent du covoiturage qui se fait. En tout cas, il n'y a pas de débordement à attendre sur cette affaire. Je serai très vigilant et très stricte. M. TRIMAILLE.

Philippe TRIMAILLE

C'était une question. Vous venez d'y répondre en partie, mais vous pourrez peut-être préciser. C'est une question que je me posais. Concernant cet usage, l'évolution de l'usage qui est proposée, vous confirmez bien qu'il se fait à moyen constant et qu'il consiste en une optimisation de l'utilisation des moyens actuels.

M. le Président

Tout à fait. Je peux vous rassurer. On n'achète pas de voiture en plus, on n'embauche pas plus de chauffeurs, etc. Il n'y a pas de souci. Nous serons dans le strict budget et dans la stricte poursuite de ce qui se faisait. Sauf qu'il faut officiellement délibérer pour pouvoir valider juridiquement la pratique. Sur le rapport, je préfère aussi qu'on vote à main levée. Est-ce que vous êtes d'accord ? Merci. C'est une unanimité. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Ce n'est pas le cas. Le rapport est donc approuvé. Je vous remercie.

Je crois qu'on est arrivés au terme de nos rapports et en même temps au terme de notre séance de ce matin. Il est midi pile. Nous avons à peu près tenu le timing, malgré l'heure obligatoire d'interruption de séance, qu'il a fallu respecter. En tout cas, je vous remercie toutes et tous de votre

participation, du consensus qui s'est dégagé ce matin de cette Assemblée. Je me sens encore plus investi dans ma mission, au vu de votre soutien et de votre témoignage de sympathie. Permettez-moi de vous dire – comme je l'ai déjà dit, je ne vais pas refaire mon discours – que j'essaierai d'être à la hauteur de la tâche. Je sais qu'elle sera difficile, qu'elle sera lourde. Même si c'est quatre mois, elle sera aussi longue dans la journée, et même les nuits voire les week-ends. J'étais le témoin physique de ce que Brigitte avant moi a dû dégager ou générer en investissement et en énergie. Je sais ce que la tâche attend de moi. Je vais essayer d'être digne de cette mission. En tout cas, merci à vous. Je conclus là-dessus, à moins que quelqu'un souhaite encore intervenir. S'il y a encore une intervention... Non. Je vais conclure la séance.

La séance est levée.